

ÉLECTIONS:

FAITES VOS CHOIX !

Annexe :
Réponse intégrales
des partis politiques

**QUELLE ?
POSITION ▲**

Relie-f
www.relie-f.be



QUELLE POSITION ?



Avant-propos

Le lecteur trouvera ici l'ensemble des positions émises par les partis pour chaque question posée. Celles-ci sont réparties en cinq catégories, à savoir :

- les questions liées à l'emploi dans le secteur Jeunesse ;
- les questions liées aux politiques Jeunesse ;
- les questions liées aux politiques associatives ;
- les questions liées à la Jeunesse dans une perspective européenne et internationale ;
- et les questions liées aux matériels et aux infrastructures à disposition des Organisations de Jeunesse.

Une table des matières dynamique permet de retrouver à la fois les questions posées et les réponses de chaque parti.

Afin de garantir l'authenticité des réponses des partis tout en assurant leur lisibilité, voici les règles que nous avons suivies lors de l'élaboration de cette compilation.

- Les fautes d'orthographe et de grammaire ont été corrigées. Dans le cas où nous avons modifié le temps ou le mode d'un verbe, nous avons placé ce dernier entre crochets.
- Dans le cas où nous avons ajouté un mot pour faciliter la lecture, nous avons mis ce mot entre crochet.
- Les phrases mal formulées ou comprenant des répétitions ont été laissées telles quelles.
- Des éléments de ponctuation ont, à certains endroits, été ajoutés afin de permettre une lecture plus confortable.
- Les réponses des partis flamands ont été traduites depuis le néerlandais par un traducteur professionnel externe à Relie-F.
- Dans un souci d'objectivité, nous avons fait le choix de classer les réponses des partis par ordre alphabétique.
- Relie-F ne se positionne en aucun cas en faveur ou en défaveur d'un ou plusieurs partis, mais présente les réponses en toute objectivité.

Sommaire

Le sommaire ci-dessous permet de s'y retrouver parmi les 24 questions posées ; il permet également de retrouver facilement ce que chaque parti a répondu. Notons que certaines questions n'ont été adressées qu'aux partis francophones, suivant les niveaux de pouvoirs qu'elles concernent."

												
Système APE	6	6	X	6	7	X	7	X	X	7	8	X
Accords du non-marchand	10	10	X	10	10	X	10	X	X	11	11	X
Inclusion	12	12	X	13	13	X	14	X	X	14	14	X
Conseil de la Jeunesse	18	18	X	18	18	X	19	X	X	19	19	X
Partenariats avec les communes	20	20	X	20	21	X	21	X	X	22	22	X
EVRAS	24	24	X	24	24	X	25	X	X	25	25	X
Décret OJ	26	26	X	26	26	X	26	X	X	27	27	X
Volontariat	28	28	28	29	29	30	30	30	31	32	33	33
Service citoyen	34	34	34	34	35	35	35	35	36	36	37	37
Le travail associatif	38	38	38	38	39	39	39	39	40	40	41	41
Code des sociétés	42	42	42	43	43	44	44	44	45	45	46	46
Charte associative	48	48	X	48	49	X	49	X	X	49	49	X

												
Mobilité	50	50	X	51	51	X	52	X	X	52	53	X
MENA	54	54	X	55	55	X	55	X	X	56	56	X
Numérique	58	58	X	58	59	X	59	X	X	60	60	X
Harcèlement	62	62	X	63	63	X	63	X	X	64	64	X
Participation	66	66	X	67	67	X	68	X	X	68	69	X
Jeunes précarisés	70	70	X	70	71	X	71	X	X	71	71	X
Liens OJ-écoles	72	72	X	73	73	X	74	X	X	74	75	X
Mobilisation des jeunes	76	76	76	76	77	77	78	78	78	78	79	79
Environnement	80	80	X	80	81	X	81	X	X	81	82	X
Brexit	84	84	84	85	85	85	86	86	86	86	87	87
Enfance	88	88	X	88	88	X	89	X	X	89	89	X
Locaux	90	90	X	90	90	X	90	X	X	90	90	X

Légende : niveaux de pouvoirs concernés





Le système APE représente une part importante des emplois dans les Organisations de Jeunesse. Selon votre parti, quel est l'avenir du système APE et quelle(s) proposition(s) concrète(s) peut/vent être faite(s) à ce sujet ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo

MR



PTB
Les gens d'abord, pas le profit



« Le cdH souhaite, dans l'esprit de la charte associative, rapprocher l'octroi des postes APE des politiques sectorielles qui sont développées. Dans cet esprit, des expériences pilotes sont menées en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne afin d'intégrer les postes APE aux soutiens octroyés dans le cadre des politiques sectorielles.

Cette réforme doit permettre d'assurer une plus grande transparence des soutiens octroyés aux pouvoirs locaux et aux associations. [Elle] permettra également d'assurer une égalité de traitement entre les différents acteurs, et de mieux valoriser les initiatives prises.

Cette réforme ne peut, en tout état de cause, être mise en place qu'en concertation avec les secteurs concernés (à l'instar du secteur de l'Enseignement) et en maintenant les enveloppes constantes. »



« La Région bruxelloise ne dispose pas du dispositif APE mais bien de celui des ACS¹.

À l'initiative du Ministre Didier Gosuin, le Gouvernement bruxellois a décidé, fin 2014, d'évaluer l'ensemble des postes ACS attribués afin de s'assurer du respect des différents prescrits réglementaires en la matière. Cette évaluation a permis de constater que les structures bénéficiant de ces postes les géraient en bon père de famille.

En parallèle à cette évaluation, de nouvelles dispositions administratives ont été mises en œuvre par le Gouvernement. La règle est redevenue la norme alors qu'auparavant, il existait plus d'exceptions que d'applications de la règle.

De plus, le Gouvernement bruxellois a mis en place le contrat d'insertion (ACS d'insertion) conformément à la déclaration gouvernementale 2014-2019 qui a pour objectif de permettre à des jeunes de moins de 25 ans inscrits auprès d'Actiris depuis 18 mois d'acquérir une première expérience professionnelle (contrat d'un an).

Le Ministre Gosuin a toujours affirmé que sa volonté n'[était] pas de mettre à mal les institutions ou associations bénéficiant de ces postes ACS dès lors que les conditions prévues par la réglementation [étaient] respectées. »

¹Agents Contractuels Subventionnés

ecolo

« Ecolo entend que soient préservés les soutiens structurels aux associations par le biais des points APE, leur indexation et la prise en compte des calculs d'ancienneté. La forfaitarisation ne peut être une réponse à la volonté de simplification administrative. Le paysage global des aides à l'emploi en cours de réforme doit être attentif à la situation des jeunes, car la réforme "groupes cibles" de 2017 et les décisions fédérales mènent à la précarisation d'un nombre important d'entre eux, exclus des mécanismes d'activation.

Ecolo continue à demander l'instauration d'un plan tandem pour partager le temps de travail entre jeunes et moins jeunes travailleurs et assurer la transmission du savoir.

Les secteurs "Jeunesse" doivent en outre être intégrés aux concertations avec les associations associées aux négociations ouvertes avec le Gouvernement wallon. »

MR

« Le MR souhaite avant tout une transparence totale en ce qui concerne les APE. Nous voulons faire en sorte que ces derniers ne soient pas utilisés à des fins partisans ou sans aucune forme de contrôle et d'objectivation, que ce soit au sein des collectivités ou des associations. À ce titre, le Ministre Jeholet prépare une réforme qui apportera la clarté et la transparence nécessaire à ce mécanisme que nous ne remettons pas en cause. »

PS

« Dans la déclaration de politique régionale qu'il a négociée en 2014, le PS a obtenu qu'une réforme du système APE soit inscrite, sur base des trois principes suivants :

- ciblée car les études (OCDE¹, BNB², BFP³, Universités) démontrent que c'est cela qui est le plus efficace ;
- simplifiée, en remettant à plat ces dispositifs et en dessinant, avec les partenaires sociaux, des aides simples donnant droit à des avantages clairement identifiables ;
- plus lisible, en proposant que chaque candidat travailleur puisse se présenter chez un employeur potentiel avec, en main, une "carte" qui identifie précisément et avec certitude les aides auxquelles son engagement donnerait accès à l'employeur, peu importe les éléments sous-jacents qui justifient l'accès à ces aides.

Sur cette base, l'ancienne Ministre PS de l'Emploi Eliane Tillieux a élaboré un projet de réforme du système APE reposant sur les huit principes transversaux suivants :

1. limitation du nombre et ciblage des mécanismes d'aide ;
2. spécification des aides : un public-cible, un objectif, un dispositif ;
3. additionnalité des aides ;
4. modularité des aides ;
5. portabilité des aides ;
6. conditionnalité des aides ;
7. stabilité des aides dans le temps ;
8. évaluation des mécanismes d'aide.

Pour le secteur Jeunesse, il était plus spécifiquement prévu qu'à terme, les aides APE soient mises directement à disposition du secteur, sans réduction de l'enveloppe. Ainsi, les aides APE étaient transformées en subvention for-



faitaire aux employeurs du secteur Jeunesse (= principe de la forfaitarisation). Cette subvention aurait été exclusivement réservée au maintien et à la création d'emplois. Elle aurait été versée annuellement par le Forem.

Cette réforme aurait dû entrer en vigueur fin 2017, mais suite au changement de majorité à la Région wallonne et à l'accord intervenu entre le cdH et le MR, elle n'a pu voir le jour. Elle avait l'avantage de simplifier et de clarifier l'octroi des aides au secteur de la Jeunesse et de garantir le maintien de l'emploi au sein de celui-ci. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Le système des APE est sous pression à cause de la politique d'austérité menée par les différents gouvernements du pays. Pour le PTB, ce n'est certainement pas le meilleur système, mais ce qui importe ici surtout est qu'il faut absolument maintenir et même fortement augmenter l'emploi dans le secteur non-marchand, dont les Organisations de Jeunesse. Nous sommes cependant d'avis que pour chaque travailleur, y compris dans le non-marchand, des cotisations sociales complètes doivent être payées. »



Les négociations tripartites à propos des accords du non-marchand reprennent en 2018. Ces négociations ont pour objet de décider de l'utilisation des montants (15 millions en 2018 et 25 millions en 2019) issus de l'accord du 25 octobre 2017. Quelle est la position de votre parti quant au meilleur usage de ces moyens supplémentaires ? Qu'envisagez-vous pour les années ultérieures ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo

MR



PTB
Les gens d'abord, pas le profit



« Dans le cadre de l'accord de Gouvernement wallon, les enveloppes prévues ont été garanties. Ces moyens doivent permettre la reconnaissance de nouvelles associations qui traitent de nouvelles missions essentielles pour notre démocratie et également d'assurer la revalorisation de certains métiers du non-marchand. »



« L'affectation des moyens supplémentaires doit se faire au regard des véritables besoins des associations de Jeunesse. Elle tiendra compte des enjeux de la professionnalisation du secteur, concrétisera l'égalité de traitement des associations et s'opèrera au regard d'un cadastre actualisé permettant une prise en compte de tous les emplois. »

ecolo

« Les accords du non-marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles (budget de 5 millions) et plus récemment en Wallonie (budget de 10 millions) ont été signés. Le soutien au secteur Jeunesse qui dépend de cet accord n'est cependant pas encore précisé. Or, la flexibilisation des emplois accrue par les politiques fédérales ne peut conduire à fragiliser ou insécuriser le secteur des Organisations de Jeunesse. Ecolo s'y opposera. »



« Depuis 2000, la Fédération Wallonie-Bruxelles a conclu avec les partenaires sociaux un certain nombre d'accords visant à améliorer l'attractivité du secteur (accords tripartites : Gouvernement, syndicats et employeurs). Pour que de nouvelles avancées puissent voir le jour lors de cette législature, le Gouvernement a décidé de dégager des moyens à partir de 2017. Les modalités de dévolution de ces moyens pour 2018 et 2019 doivent faire l'objet d'un accord

spécifique entre les signataires afin d'avancer dans l'harmonisation des barèmes. À notre connaissance, ce n'est pas encore le cas, mais le MR n'est pas membre du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. »



« Le PS considère le secteur non-marchand comme un secteur clé de son projet de société et il soutient le développement d'initiatives d'économie sociale et de services de proximité visant des besoins sociétaux individuels ou collectifs.

C'est pourquoi le PS a revendiqué et obtenu [auprès du] Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles un refinancement progressif du secteur non-marchand pour les années 2017 à 2019. C'est ainsi que cinq millions ont été dégagés en 2017 et que des moyens de respectivement 15 et 25 millions sont prévus pour les années 2018 et 2019. L'objectif de ce refinancement est de permettre aux différents travailleurs des secteurs du non-marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles d'atteindre à terme au moins 100 % de leur barème de référence. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Les montants promis dans le cadre des accords du non-marchand sont totalement insuffisants par rapport aux besoins des travailleurs de ce vaste secteur. Ça fait des années que le secteur se bat. Rien que l'an dernier (2016-2017), on a connu six grandes manifestations tout en garantissant la continuité des soins. La lutte paye, puisqu'il y a maintenant des propositions sur la table. Le Gouvernement prétend que c'est le maximum qu'il peut se permettre. Mais, en même temps, on peut s'interroger sur les choix de ce Gouvernement qui préfère ne pas poursuivre les grandes fortunes qui éludent l'impôt. Le contraste est saisissant entre, d'une part, ces milliards qui échappent au fisc (les 400 familles les plus riches fraudent ensemble pour 2,1 milliards d'impôts – voir l'étude du PTB de juillet 2017) et, d'autre part, le peu de moyens mis à disposition pour répondre aux demandes pourtant légitimes du non-marchand et des usagers. Le Gouvernement est dans une logique qui considère le profit comme ce qu'il y a de meilleur pour la société. Dans le non-marchand, on préfère une société solidaire, avec de puissants leviers structurels comme les soins, le bien-être, la culture, l'enseignement, les transports publics... accessibles à tous et financés en suffisance par les deniers publics. Il faut donc continuer le combat pour un meilleur financement du secteur. »



L'inclusion de tous les jeunes est au coeur du travail des Organisations de Jeunesse. Que propose votre parti pour réellement lutter contre les discriminations diverses que vivent les jeunes dans leurs différents lieux de vie (à l'encontre des LGBTQI¹, des personnes porteuses de handicap ou d'origine étrangère, sur des questions de genre, etc.). Comment votre parti compte-t-il soutenir les Organisations de Jeunesse qui travaillent et agissent en ce sens ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



« Le cdH s'engage résolument pour lutter contre les discriminations, tant au niveau local qu'aux autres niveaux de pouvoir. Il a par ailleurs mis la question du handicap en haut de ses priorités au niveau local. Les propositions du cdH sont les suivantes :

- développer la politique de l'égalité des chances de manière innovante de façon à prévenir et à lutter contre toutes formes de discriminations, de sexisme, de racisme, d'homophobie... Cela doit pouvoir se réaliser en affirmant le respect des valeurs fondamentales essentielles au développement de la citoyenneté ;
- veiller à l'augmentation de structures inclusives pour les jeunes porteurs de handicap et promouvoir leur participation dans les différentes structures existantes ;
- plus spécifiquement sur le territoire d'une commune, le cdH souhaite garantir l'accès aux activités communales aux enfants porteurs d'un handicap. Parce que leurs besoins ont souvent une dimension très pratique, les acteurs de proximité - publics, privés, associatifs ou aidants proches - jouent un rôle irremplaçable pour apporter des solutions concrètes dans le quotidien des personnes concernées. Ainsi, les mandataires humanistes s'engagent à ce que toutes les activités communales (écoles, plaines de jeux, stages, parascolaires) soient accessibles aux enfants porteurs d'un handicap ;
- soutenir et développer les collaborations avec les Organisations de Jeunesse, les maisons de jeunes et les AMO² via un plan communal Jeunesse en ayant une attention particulière aux associations de Jeunesse qui travaillent avec les plus fragiles ; et renforcer les liens avec tous les acteurs locaux (écoles, CPAS, centres pour réfugiés, associations, acteurs des contrats de quartiers ou du plan de cohésion sociale, paroisses...) ;
- mettre en place au niveau local un cadre pour favoriser le lien social, notamment en créant l'adhésion autour d'une identité collective locale qui transcende les différences et encourage l'interculturalité.

Plus largement, la lutte contre les discriminations passe également par les différentes politiques menées en matière de logement, d'emploi, d'égalité des chances (handstreaming, gender mainstreaming...). Les Organisations de Jeu-

¹Lesbien, gay, bi, trans', queen, intersexe | ²Aides en milieu ouvert

nesse peuvent s'appuyer sur ces initiatives et en assurer la diffusion. »



« Pour lutter efficacement contre toutes les formes de discrimination, DÉFI défend la mise en place de cours de citoyenneté à l'école. Ces cours doivent en[tre] autres permettre d'éduquer les jeunes à la diversité. Il convient, selon nous, de veiller à ce que ces cours prévoient non seulement de développer une conscience citoyenne, mais également un véritable contenu d'éducation active à la citoyenneté et au respect de la diversité. Nous proposons aussi de nombreuses mesures qui visent à améliorer la situation socioéconomique difficile qui est le lot d'un grand nombre de jeunes. En Région bruxelloise, par exemple, le Ministre Gosuin a mis en place un plan d'actions en dix mesures qui vient renforcer les dispositifs articulés autour de la mise à l'emploi des publics les plus fragilisés et spécifiquement les jeunes. Enfin, une politique de lutte contre les discriminations doit avoir pour objectif de favoriser la participation citoyenne.

Dans ce cadre, nous organisons de nombreux congrès et séminaires durant lesquels nous mettons en avant la lutte contre les discriminations (à l'encontre des LGBTQI, des personnes porteuses de handicap ou d'origine étrangère, etc.). Nous participons à de nombreux événements mettant à l'avant-plan la diversité de la population belge (belgianpride, mixity...) et soutenons notre Organisation de Jeunesse DÉFI Jeunes dans les relations qu'elle développe avec les Organisations de Jeunesse qui agissent dans la lutte contre les discriminations. »



« Ecolo souhaite que les politiques menées concernent tous les jeunes et visent :

- l'émancipation : en tenant compte des réels besoins des jeunes, particulièrement les plus démunis ainsi que ceux qui ne sont pas déjà engagés dans une organisation ;
- l'autonomie : les politiques menées doivent viser à ce que les jeunes puissent s'exprimer, se réunir, s'informer, se déplacer de façon autonome ;
- la diversité : afin de développer les liens sociaux et la solidarité entre les différents jeunes et au sein de la population en général, il faut encourager la diversité à tous les niveaux (origines sociales, culturelles, âge, sexe, handicap...).

Pour Ecolo, il convient de soutenir et de veiller au développement d'initiatives des acteurs Jeunesse visant une meilleure capacité d'accueil et d'animation des jeunes en difficulté issus d'un milieu populaire et des jeunes porteurs d'un handicap. Il convient également de renforcer l'accessibilité de ces infrastructures aux jeunes à mobilité réduite ainsi qu'aux jeunes aveugles et malvoyants.

L'objectif d'Ecolo est donc de travailler sur l'information, la sensibilisation et la prévention. Grâce à des politiques fortes en ce sens, nous parviendrons à une société réellement inclusive. Pour les thématiques LGBTQI, un travail d'éducation à la vie affective et sexuelle dans le milieu scolaire et associatif est nécessaire. Il s'agit également de lutter contre les violences homophobes à l'égard des jeunes notamment.

Au niveau culturel, Ecolo propose notamment d'encourager les opérateurs à développer des programmations artistiques et culturelles qui répondent aux réalités territoriales et valorisent la diversité. Ces dernières années, des initiatives visant à faire participer les publics aux œuvres ont été déployées : spectacles mêlant amateurs et professionnels, spectacles de quartier, créés par et avec les maisons de jeunes, mettant en scène des personnes handicapées, etc. Il s'agit de soutenir les artistes et associations qui militent pour la diversité sur scène et permettent de concilier ambition artistique, diversité et participation et de soutenir les projets qui favorisent les rencontres entre générations, milieux et origines culturelles diverses. »



MR

« Tout d'abord, le MR entend soutenir ces enjeux de manière globale et pluraliste, et non pas uniquement par les soutiens ponctuels à certaines organisations en particulier. Cependant, je vous rappelle que l'Organisation de Jeunesse Sida'SOS, fédérée au sein de Jeunes et Libres, travaille notamment sur ces thématiques (ex. : GO TO GYNECO).

La lutte contre les discriminations à l'encontre des LGBTQI est une priorité. Même si, ces dernières années, de très nombreux progrès ont été accomplis en matière d'égalité et d'accessibilité aux droits, la discrimination est toujours présente, que ce soit en termes de logement, d'emploi, parfois également de violence verbale ou physique envers certaines personnes parce que supposées homosexuelles. Ces dernières années, on a également noté une augmentation des agressions vis-à-vis des personnes transgenres.

Nous sommes en faveur de la création d'une cellule au sein du collège des Procureurs généraux (Parquet) qui coordonne la politique des poursuites à l'encontre des personnes qui se rendent coupables d'actes homophobes et qui collecte toutes les données statistiques nécessaires aux futures actions de prévention et de sensibilisation.

Il faut poursuivre et accroître la lutte contre les discriminations envers les LGBTQI et punir davantage le caractère homophobe des agressions. Il faut augmenter les actions de sensibilisation contre toutes les formes de discriminations à l'égard des LGBTQI à l'attention du grand public, des écoles, des entreprises et des administrations, en partenariat avec le secteur associatif et le monde sportif. Il faut également soutenir le développement et la création d'espaces spécifiques de soutien et d'aide aux jeunes et adolescents LGBTQI qui éprouvent des difficultés à vivre leur identité homosexuelle et former davantage le personnel médico-social à cette question.

Il faut favoriser le développement d'initiatives qui permettent l'inclusion et l'expression des jeunes LGBTQI en milieu scolaire mais aussi et dans les associations sportives, culturelles, sociales. Il faut également prévenir le suicide chez les jeunes. Aujourd'hui, même si le contexte sociétal s'est amélioré, il est encore difficile pour certains d'accepter et de vivre leur identité sexuelle. »



« L'émancipation est une valeur cardinale pour le PS. Elle est le marqueur de toutes nos positions et de tous nos combats. Dans ce cadre, le PS a toujours été à la pointe de la lutte pour le renforcement des droits des citoyens : mariage entre personnes de même sexe en 2003, adoption pour les couples homosexuels en 2006, les lois anti-discrimination de 2007. Nous poursuivons nos combats en revendiquant des règles de filiation similaires entre des couples homosexuels de femmes et d'hommes ou encore l'interdiction de l'assignation sexuelle forcée pour les enfants intersexués.

Le PS est également un défenseur du droit des personnes en situation de handicap. Dans la lignée de l'esprit de la Convention internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap, c'est la société qui doit s'adapter pour permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir bénéficier de tous les services et de vivre une citoyenneté pleine et entière. Concrètement, cela passe par l'adaptation de tous les services.

Au niveau du travail des associations et d'un point de vue très concret, les associations qui travaillent en ce sens doivent être soutenues par les pouvoirs publics via des appels à projets ou par exemple via la Circulaire Infrastructures. Celle-ci permet notamment l'adaptation des infrastructures aux personnes à mobilité réduite. »



« Pour faire cesser la discrimination, la principale mesure que nous proposons est l'introduction d'un test pour déceler la discrimination lors de la demande d'emploi ou d'un logement. Au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

nous avons déposé une proposition d'ordonnance et réalisé toute une campagne autour des testings. Cela a permis de mettre la pression sur la majorité bruxelloise pour qu'elle adopte une ordonnance permettant les testings sur le marché du travail. Nous voulons des objectifs chiffrés obligatoires de personnes issues de l'immigration, tant pour le privé que pour le secteur public, pour refléter la diversité de la population.

Nous voulons un enseignement de qualité qui soit accessible à tous. La politique d'inscription dans les écoles doit changer. Aucune discrimination ne peut être faite à l'inscription et dans le règlement d'ordre intérieur. L'enseignement devrait garantir à tous les enfants une école à proximité, une école de qualité avec une grande diversité sociale. Au lieu de l'actuelle jungle des inscriptions, on octroiera automatiquement une école à chaque enfant, avec la possibilité ensuite de changer d'école. Nous voulons une adaptation profonde des formations d'enseignants afin de rendre les futurs enseignants plus conscients de l'inégalité sociale dans l'enseignement et [de] les préparer à une population scolaire diversifiée.

Il faut investir dans les échanges interculturels et mener une politique publique qui fasse activement la promotion du pluralisme ; nous refusons donc les restrictions budgétaires dans ce domaine. Nous encourageons les activités qui font appel à la diversité et qui stimulent l'échange. Nous encourageons l'échange et la collaboration aux niveaux culturel et artistique.

Nous misons sur la solidarité au lieu de stimuler la concurrence. Nous misons sur les intérêts communs (sécurité, qualité de la vie dans les quartiers, suffisamment de crèches, droits fondamentaux...) et nous plaidons pour la médiation en cas de conflit ou de contradiction d'intérêts (utilisation de l'espace public...).

Nous nous opposons à la dérive vers une politique de SAC¹, une politique répressive au lieu d'une politique préventive.

Le PTB est pour lever les interdictions du port du voile. Ces interdictions constituent des discriminations en matière d'accès à l'emploi et à l'enseignement. Elles excluent des femmes du marché de l'emploi et de certains établissements scolaires. L'accès au travail ou à l'enseignement ne peut pas dépendre d'une conviction ou pratique philosophique ou religieuse, ni dans le privé, ni dans le secteur public, qui doivent favoriser le pluralisme et le respect de tous.

En ce qui concerne les discriminations de genre, nous voulons bien sûr réaliser réellement l'égalité des salaires et des conditions de travail. Nous voulons un contrôle strict sur l'application de la convention collective numéro 25 concernant l'égalité des rémunérations.

Nous désirons une individualisation du droit aux allocations de chômage ; il faut supprimer le statut de cohabitant. Nous voulons des places d'accueil supplémentaires pour les enfants, dans le secteur public, selon le principe "un enfant = une place". "Un enfant = un enfant". Nous voulons supprimer la scission du système des allocations familiales et revaloriser ces dernières.

Nous défendons le droit à des moyens contraceptifs et à l'avortement. Les femmes doivent avoir [accès] à des contraceptifs [à] prix abordable. Nous luttons pour l'extension du nombre de centres pratiquant l'avortement et pour une plus grande implication de la médecine de première ligne, ainsi que pour un renforcement des centres de planning familiaux avec mise à disposition gratuite de moyens contraceptifs. Nous voulons amender la législation de l'avortement sur le plan de la limite temporelle légale (16 à 18 semaines au lieu de 12 à 14).

Il faut une assistance accessible dans les cas de violence à l'égard des femmes, plus de soutien et un renforcement des structures et initiatives existantes : maisons sociales, maisons de refuge, services de téléaccueil. Des formations complémentaires pour la police et les avocats sont nécessaires, combinées avec une plus forte collaboration avec les services d'aide aux victimes afin que la procédure ne soit plus un calvaire pour les femmes.

Les techniques d'interrogatoire doivent être appliquées avec une meilleure compréhension à l'égard des femmes, du fait que ces interrogatoires constituent la clé d'une bonne information en vue de sanctionner l'auteur.

Les femmes et les filles à risque (crimes d'honneur, mutilations génitales, etc.) doivent pouvoir disposer de plus d'informations ; il convient de prévoir des subventions pour favoriser l'acquisition d'expertise et pour la formation au sein

¹Sanctions administratives communales



de toutes les associations concernées.

Enfin, nous combattons également toute discrimination des LGBTQI. Aux divers niveaux de pouvoir, la Belgique doit mettre sur pied une politique coordonnée d'égalité des chances pour les LGBTQI. Il faut renforcer la loi antidiscrimination en la matière.

Il faut une éducation sexuelle claire dans l'enseignement, y compris sur le thème des LGBTQI. Des campagnes de conscientisation orientées vers la suppression de préjugés, par une attention à la diversité et des interventions décidées contre les agresseurs.

Il faut libérer suffisamment de moyens financiers au profit du mouvement LGBTQI, également pour son rôle en tant que centre d'expertise.

Nous plaidons pour des campagnes préventives autour de la violence sexuelle et homophobe ou transphobe dans les entreprises, les écoles et les mouvements de jeunes. En cas de préjugés, mettre l'accent sur des sanctions de travail dans les organisations qui défendent les droits LGBTQI ou [qui sont] contre la violence sexuelle. »

Le Conseil de la Jeunesse est l'organe officiel d'avis et porte-parole des jeunes francophones de Belgique. Il fait régulièrement parler de lui en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelle est la position de votre parti à ce sujet ? Souhaitez-vous une modification du décret ? Si oui, que faut-il modifier selon vous ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo



« Nous avons voté favorablement les dernières modifications décrétales, car il nous semblait essentiel que le fonctionnement du Conseil de la Jeunesse soit assuré, avant la mise en place d'une réforme d'envergure.

Le cdH regrette que l'occasion ait été manquée sous cette législature de procéder à cette réforme et considère que ce sera une importante mission du prochain Ministre de la Jeunesse de la Fédération. Il nous semble en effet fondamental de revoir le décret du Conseil de la Jeunesse qui démontre à nouveau ses faiblesses dans le cadre de son application.

Au cdH, nous souhaitons proposer un Conseil qui puisse être porté par les associations de Jeunesse. La formule ne pourra faire l'économie d'un travail en profondeur et en concertation avec les acteurs de terrain. »



« DéFI est favorable à une réforme du décret CJCF¹. En premier, il existe un manque de clarté et de compréhension des rôles et missions des différents organes du CJCF. La réforme du décret veillera à une meilleure définition des rôles. Parallèlement, il est primordial que le CJCF ait réellement la possibilité de porter la voix de la Jeunesse, une Jeunesse plurielle dont la diversité des opinions doit être entendue. »

ecolo

« Ecolo était pour une réforme en profondeur du décret organisant le Conseil de la Jeunesse. Au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le groupe Ecolo a proposé différents amendements au texte proposé par la Ministre dont certains ont été approuvés :

- amendements qui réinstaurent la majorité des deux tiers pour le plan d'action, l'élection du président et des vice-présidents et le règlement d'ordre intérieur.
Ces amendements ont été approuvés ;

¹Conseil de la Jeunesse de la communauté française, nom complet du Conseil de la Jeunesse

- amendements pour instaurer des procurations : rejetés. (Sauf l'amendement pour permettre des procurations pour les votes sur les avis : approuvé - et pour les décisions de gestion, les procurations étaient en fait déjà permises dans la proposition de décret) ;
- amendement pour supprimer l'obligation de huit Assemblées Générales par an : rejeté. Par contre, un contre amendement pour réduire l'obligation à six Assemblées Générales par an a été approuvé ;
- amendement pour assouplir la constitution de l'Assemblée Générale : rejeté. Par contre, un contre amendement pour ne pas mettre de minimum pour les quotas Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes a été approuvé.

Il convient maintenant d'examiner l'évaluation du Conseil de la Jeunesse et de procéder aux changements nécessaires afin de lui rendre toute sa légitimité, renforcer sa pérennité et ses moyens d'action et de lui permettre de sensibiliser de plus en plus de jeunes, quel que soit le milieu dont ils sont issus, leurs engagements, ou leur localisation. Le Conseil doit être soutenu dans sa capacité à recueillir la parole de tous les jeunes et son rôle de "poil à gratter" du monde politique. »

MR

« Pour le Mouvement Réformateur, il faut une réforme en profondeur du Conseil de la Jeunesse afin d'en faire un organe le plus représentatif possible de l'ensemble de la Jeunesse francophone. L'idée sous-jacente est que le Conseil de la Jeunesse puisse à nouveau assumer pleinement sa compétence d'avis. Pour ce faire, il est impératif de retravailler le processus électoral et le mode de cooptation. Il nous semble également essentiel que le Conseil de la Jeunesse mette tout en œuvre pour augmenter significativement la participation aux élections de celui-ci. En effet et pour rappel, seulement 2000 jeunes (plus ou moins) ont exprimé leur opinion à l'occasion des dernières élections. »



« Pour le PS, vu son rôle, il est important que le Conseil de la Jeunesse retrouve une légitimité, des missions claires, et un fonctionnement serein. Une modification du décret est indispensable, tout comme la responsabilisation des associations de Jeunesse au sein de cette assemblée.

Le PS défend une révision menée en collaboration avec l'ensemble du secteur de la Jeunesse. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Le PTB soutient l'existence du Conseil de la Jeunesse. Il est important que les jeunes se réunissent régulièrement et émettent des avis sur tous les sujets qui leur tiennent à cœur. Nous sommes partisans d'un plus grand rôle pour le Conseil de la Jeunesse, qu'il soit plus entendu par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'il puisse émettre des avis contraignants sur certaines matières.

Les membres du Conseil de la Jeunesse ne sont pas tous élus. La position du PTB en général est que trop de fonctions dans notre société sont fournies par des exécutifs sans élection directe et consentement citoyen (des personnalités nommées dans les cabinets aux fonctionnaires en passant par les membres d'intercommunales). Mais dans le cas du Conseil de la Jeunesse, c'est une bonne chose, car cela permet à des organisations (telles les maisons de jeunes ou les Scouts) qui n'ont pas toujours les mêmes habitudes ni le même soutien financier derrière eux qu'une Jeunesse politique, d'avoir également une représentation dans le Conseil qu'ils n'auraient pas forcément face à la concurrence d'organisations politiques. »



Les jeunes des Organisations de Jeunesse participent à la vie des communes et aux partenariats locaux ; que propose votre parti pour soutenir et renforcer ces partenariats entre les communes et les Organisations de Jeunesse ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo



« Les Organisations de Jeunesse doivent être des partenaires des autorités communales. Le développement de ce partenariat passe par :

- inscrire dans chaque commune les principes de la charte associative ;
- renforcer les partenariats entre les associations qui participent activement à la vie locale par la consultation et la concertation avec les autorités communales, voire la co-construction de certains projets et mettre en place des Conseils consultatifs de la Jeunesse ;
- maintenir et soutenir de façon permanente un cadre d'écoute et de dialogue avec les jeunes et les associations dans lesquelles ils s'impliquent (rencontres formelles de la commune avec les Organisations de Jeunesse, maisons des jeunes, services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO), coordinateurs Accueil Temps Libre (ATL), Conseils consultatifs de la Jeunesse...) ;
- faciliter l'accès aux infrastructures, aux espaces verts et lieux publics et au prêt de matériels communaux aux Organisations de Jeunesse ;
- soutenir activement l'implantation, le développement des Organisations de Jeunesse et les projets qu'ils portent (locaux, organisation d'activités, aide logistique, formation des animateurs, ouverture aux jeunes de tout horizon...) ;
- soutenir les associations, que ce soit en aide matérielle et logistique, en délivrance d'autorisations ou encore en aides financières. »



« Nous faisons ici écho de propositions déjà formulées en réponse d'autres questions. Notre priorité va à la consolidation du dialogue et de la concertation entre les pouvoirs locaux (Communes et CPAS) et les Organisations de Jeunesse. Nous proposons plusieurs initiatives en cette matière : collaborations renforcées entre les acteurs de l'école et les Organisations de Jeunesse, intégration des Organisations de Jeunesse dans les projets "Agenda 21", création d'une plateforme entre les CPAS et les travailleurs de terrain en charge de l'accompagnement des jeunes précarisés. »

ecolo

« Proposition : concrétiser la coordination territoriale des initiatives en faveur des jeunes. Il s'agit par là de soutenir et de structurer des alliances entre partenaires impliqués dans des actions de participation, d'accueil et d'accompagnement des jeunes sur le territoire d'une ou de plusieurs communes.

L'objectif est pragmatique : il s'agit de faire le point sur les initiatives existantes sur un territoire, d'identifier des voies de meilleure coopération, le tout au bénéfice des jeunes et de leurs familles et dans la logique de la liberté associative. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans la logique des alliances éducatives proposées par Ecolo autour de l'école. »

MR

« Les Organisations de Jeunesse, tout comme les maisons de jeunes, ont un rôle primordial à jouer dans le développement du jeune, que ce soit au niveau de l'épanouissement personnel, du travail pédagogique qu'elles effectuent ou de la formation des jeunes en vue de les accompagner pour devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS).

La Fédération Wallonie-Bruxelles et les communes participent au subventionnement des Organisations et des mouvements de Jeunesse de manière directe ou indirecte. Financièrement, les pouvoirs publics doivent poursuivre le soutien aux activités des Organisations de Jeunesse dans une logique de solidarité qui tient compte des réalités de toutes les associations ainsi que de leur volume d'activités. Le jeune doit se retrouver au centre de cette politique en le responsabilisant et en lui faisant jouer un rôle d'acteur de première ligne. La Jeunesse doit devenir davantage le moteur des politiques qui la concernent.

Le Mouvement Réformateur a, à l'occasion de l'adoption de son programme pour les élections locales de 2018, émis une série de propositions :

- soutenir la rénovation et la sécurisation des infrastructures utilisées par les Organisations de Jeunesse sur la commune ;
- mettre à disposition de la Jeunesse (organisée ou non) des infrastructures, notamment des locaux et favoriser le développement de clubs de jeunes ;
- favoriser les partenariats entre les bâtiments publics et le monde de la culture et les Organisations de Jeunesse afin de mettre à disposition des locaux, en période de vacances scolaires ou pendant les week-ends ;
- défendre, dans chaque commune, l'instauration d'un Conseil consultatif de la Jeunesse, où tout jeune, même ne faisant pas partie d'une organisation ou d'un mouvement de Jeunesse, pourra s'exprimer ;
- créer un Conseil communal des enfants ;
- encourager les jeunes à entamer un service citoyen sur base volontaire. À l'instar de ce qui se fait déjà en matière de bénévolat et de volontariat, nous encourageons les communes et les CPAS à proposer aux jeunes âgés entre 18 et 25 ans de s'investir durant plusieurs mois au service du bien commun via des projets d'utilité collective (exemples : dans des secteurs de l'aide aux personnes, de l'environnement, de l'éducation - Écoles de Devoirs, animations d'enfants...- ou de l'accès à la culture) ;
- veiller à ce que les activités mises en place soient mixtes, sans discrimination de genre, afin de favoriser l'égalité et la participation active des jeunes filles dans la société ;
- développer sur base volontaire une offre de stages pour les jeunes à partir de 18 ans qui veulent s'investir dans les projets pour la collectivité (administrations, CPAS, écoles) ;



- favoriser les échanges et les collaborations entre les Organisations de Jeunesse/les maisons de jeunes avec les autres acteurs de la vie culturelle, économique, sportive, sociale et associative de la commune ;
- dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, développer des liens avec les Organisations de Jeunesse et les maisons de jeunes, afin de proposer un large panel d'activités aux jeunes de la commune ;
- favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre les jeunes et les seniors. »



« La Ministre Isabelle Simonis a lancé un appel à projets pour soutenir et outiller les communes dans le cadre de leurs politiques locales de Jeunesse. Cette action vise à sensibiliser les pouvoirs locaux à l'importance de leur soutien aux associations de Jeunesse. Le PS défend ce type d'initiative.

Par ailleurs, en fonction des réalités locales, le PS soutient la mise en place d'un plan d'action Jeunesse au niveau de chaque commune. Ce plan devra reposer sur une analyse concertée des besoins et des attentes des jeunes et des Organisations de Jeunesse. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Le PTB est partisan d'une subsideation plus importante et totalement indépendante de la société civile afin que celle-ci puisse jouer pleinement son rôle d'interlocuteur et de contre-pouvoir par rapport aux autorités tant locales que régionales ou nationales. Cela vaut bien sûr également pour les Organisations de Jeunesse. Les autorités locales doivent mettre à disposition des Organisations de Jeunesse les locaux, infrastructures (de réunion, culturelles, sportives, festives...) et moyens techniques dont elles ont besoin pour fonctionner correctement à des prix abordables, voire gratuitement. »

Que propose votre parti pour renforcer l'EVRAS¹ et la soutenir dans le travail des Organisations de Jeunesse ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo

MR



PTB
Les gens d'abord, pas le profit



« L'Éducation à la Vie Relationnelle et Affective et Sexuelle est inscrite dans les missions de l'école, tant pour l'enseignement fondamental que secondaire, ordinaire et spécialisé.

Le dernier état des lieux réalisé dans le cadre du protocole d'accord relatif à la généralisation de l'EVRAS a pu mettre en évidence que les élèves de l'enseignement spécialisé sont moins touchés par des actions liées à l'EVRAS et que les équipes éducatives n'abordent pas avec aisance la thématique malgré un besoin important (outils adaptés, exposition à des risques d'abus et de violences sexuelles et information spécifique liée à certains dysfonctionnements).

Il nous faut sensibiliser plus encore les enseignants aux dimensions émotionnelles et relationnelles des apprentissages [par] le soutien des dispositifs offrant dans la classe un climat émotionnel, affectif et relationnel favorable aux apprentissages ; le développement, voire la généralisation, de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle à l'école ; la création progressive de "cellules bien-être" dans chaque établissement scolaire.

Le cdH soutient la réalisation d'animations d'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle dans le secteur de la Jeunesse par une partie des 65 opérateurs labellisés à cette fin. Il faudra dans un premier temps évaluer ce dispositif et le renforcer afin que les plus jeunes puissent être accompagnés sur ces questions essentielles. »

DÉFI

« Les objectifs de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle s'inscrivent en parfaite cohérence avec les politiques de Jeunesse qui visent à outiller les jeunes pour en faire des Citoyens Responsables, Critiques, Actifs et Solidaires.

DéFI entend développer les appels à projets auprès des Organisations de Jeunesse. Ces appels à projets mettront l'accent sur les initiatives innovantes et favoriseront les collaborations entre opérateurs, à savoir les Organisations de Jeunesse, les écoles et les plannings familiaux. Parallèlement, il convient de promouvoir le label "EVRAS en Jeunesse" qui permet aux organismes du secteur Jeunesse de s'assurer de la qualité des prestataires d'animations et de formations EVRAS. »

ecolo

« Ecolo propose depuis de nombreuses années de généraliser les modules d'Éducation à la Vie Affective et Sexuelle à l'ensemble des réseaux d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais également via les Organisations de Jeunesse.

¹Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

En plus des aspects affectifs, des notions de partage et de plaisir qui doivent occuper une place importante dans ces modules, ils doivent intégrer une dimension psychoaffective et biologique.

Aujourd'hui encore, trop de jeunes se retrouvent dans des situations complexes ou prennent des risques pour leur santé physique et mentale parce que les informations sont parcellaires, incomplètes. Il est essentiel que les jeunes obtiennent facilement des réponses à leurs questions sur la puberté, la contraception, les maladies sexuellement transmissibles. Ces moments sont l'occasion d'aborder les grossesses précoces et leurs effets, les rapports hommes-femmes et les questions de genre, l'identité et l'orientation sexuelles, les mutilations sexuelles, les maladies sexuellement transmissibles et le sida, les violences, la pornographie...

Cette approche doit être intégrée dans les programmes scolaires obligatoires car elle permet notamment de mener un travail indispensable en termes de prévention. La vie affective et sexuelle est avant tout une source de plaisir, de bonheur, de partage mais cela davantage lorsque l'on peut faire ses choix en connaissance de cause. L'information et l'éducation sont donc essentielles. »

MR

« Les programmes EVRAS représentent une réelle plus-value pour les jeunes : notamment en vue de développer chez les ados une meilleure connaissance des maladies sexuellement transmissibles, de la contraception/des grossesses non désirées, des agressions ou violences sexuelles, des discriminations sur base de l'orientation sexuelle, etc. Par ailleurs, le MR défend la labellisation des opérateurs extérieurs intervenant en matière d'EVRAS. Cette labellisation se veut progressive et ouverte à toute nouvelle reconnaissance. »



« Le PS défend principalement deux propositions : la labellisation des opérateurs et le lancement d'appels à projets. Suite à un premier appel à candidature, 65 opérateurs, dont plusieurs Organisations de Jeunesse, ont été désignés par le comité de sélection pour exécuter une mission d'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle. »



« Le PTB est favorable à un renforcement de l'EVRAS, tant en milieu scolaire que dans le travail des Organisations de Jeunesse. Ce renforcement doit être centré notamment sur un "rééquilibrage" entre toutes les couches de jeunes, pour toucher toutes les catégories sociales et singulièrement les catégories plus à risque (en termes de proportion de comportements sexuels à risques dans telle ou telle couche sociale des jeunes). Cela signifie une subsidiation plus importante pour aller beaucoup plus largement dans les écoles.

L'EVRAS doit également inclure un aspect de lutte contre le sexisme et de prévention envers les violences sexuelles. Un tiers des viols (d'après les estimations les plus sérieuses) commis en Belgique le sont au sein du couple, et ce, à tous les âges. Le rôle de l'EVRAS est notamment de sensibiliser les jeunes contre ce genre de pratiques. »

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret Organisations de Jeunesse régit l'ensemble du travail mené par les Organisation de Jeunesse. Il est prévu de le revoir, après son évaluation récente par l'OEJAJ¹. Votre parti souhaite-t-il revoir ce décret ? Si oui, que proposez-vous comme modification ?

Voici les partis qui ont répondu (5/6)



« À l'éclairage des évaluations du décret Organisations de Jeunesse, il ne nous semble pas opportun de le modifier. Les acteurs de terrain dont vous faites partie ne remettent pas en cause fondamentalement le décret. Ils sont en accord avec les notions qui y sont définies et relativement bien vécues sur le terrain avec les jeunes. Il y a une réelle appropriation de ces concepts "identitaires".

Il faudrait sans doute retravailler les zones d'action ou encore le système d'indigage, notamment pour les plus petites associations qui cherchent également à se faire reconnaître.

Un autre enjeu qui transcende finalement de nombreux décrets en Fédération Wallonie-Bruxelles concerne la charge administrative entre le rapport d'activités, les rapports concernant les subsides à l'emploi, les plans quadriennaux, etc. Cela freine notamment l'engagement volontaire dans les Organisations de Jeunesse. »



« Le décret n'est pas appliqué dans son intégralité. Il convient, avant toute chose, d'évaluer le dispositif pour identifier les leviers utiles à encourager et les contraintes à lever en vue d'une mise en œuvre plus efficace. »



« Ecolo souhaite que les remarques et demandes du secteur et de l'OEJAJ soient intégrées au décret. »



« Le rapport d'évaluation de l'OEJAJ constitue une excellente photographie du secteur et doit donc servir de base à une éventuelle réforme du décret. La simplification administrative doit être un des enjeux principaux d'une éventuelle réforme du décret. Cela pourrait être, par exemple, une simplification des formulaires de reconnaissance et de demande de saut de classe ainsi que les demandes de dispositif particulier. Il faudrait donc permettre aux associations

¹Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

de simplifier leur demande pour dégager du temps pour le travail de terrain auprès des jeunes, soit leur mission première.

Nous demandons également à ce que les rapports annuels d'activités fassent l'objet d'un suivi systématique afin d'assurer un retour vers les Organisations de Jeunesse, le tout pour alléger la charge de travail à l'occasion de la remise des plans quadriennaux lors du renouvellement de l'agrément. Il s'agit, selon nous, d'une démarche visant à renforcer la bonne gouvernance et l'efficacité des moyens accordés par la Communauté française.

Une revendication importante selon nous est d'offrir concrètement aux Organisations de Jeunesse la possibilité de décentraliser leurs actions et d'ainsi toucher plus efficacement les trois zones imposées par le décret et donc un public plus large. Ce serait également une forme de réponse à la question des publics plus précarisés. Cependant, si réforme du décret il devait y avoir, celle-ci doit réunir tous les acteurs autour de la table : les Organisations de Jeunesse (via leurs organes de représentation), l'Administration et les services d'inspection.»



« Le PS défend une révision de ce décret, après évaluation et en concertation avec le secteur. Plusieurs champs de travail pourraient être investigués. Le PS pense notamment à la clarification de certaines dispositions pour s'assurer d'une compréhension commune des différentes dispositions (entre Organisations de Jeunesse, mais aussi avec l'Administration), et au développement de la simplification administrative. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Le PTB n'a pas encore élaboré de propositions concrètes sur cette question. »



Le volontariat des jeunes, en Belgique ou à l'étranger, est l'un des piliers du travail des Organisations de Jeunesse : que propose votre parti pour le soutenir et le renforcer ?

Voici les partis qui ont répondu (11/11)



« Le bénévolat et le volontariat donnent à ceux qui le fournissent de l'estime de soi, du sens à la vie, l'occasion d'entretenir leurs compétences et de développer leurs potentialités, tout en donnant d'eux-mêmes et en s'ouvrant à l'autre. C'est l'ouverture de soi à l'autre.

En donnant de leur temps, de leurs talents et de leur générosité, les bénévoles créent et multiplient les espaces de solidarités interpersonnelles et intergénérationnelles. Ils créent des relations sociales fortes en dehors des relations économiques ou de consommation. Ils sont des moteurs de "bien-être" et de "bien-vivre" ensemble, vecteurs de lien social et d'épanouissement collectif.

Le cdH a de nombreuses idées pour encourager l'engagement et le volontariat :

- organiser la rencontre entre l'offre et la demande de services volontaires (bourses d'échanges de volontariat, vade-mecum et répertoire des initiatives, etc.) ;
- soutenir matériellement les initiatives bénévoles par le prêt gratuit de matériel, la location à tarif préférentiel, la mise à disposition de locaux, etc. ;
- mettre à l'honneur le volontariat et le bénévolat, labelliser une ou des initiatives/actions volontaires ;
- soutenir la formation aux premiers secours ;
- développer le volontariat au sein des relais jeunes, des points d'information communaux et d'autres structures d'accueil de la population ;
- encourager le mécénat d'activités associatives par les entreprises locales ;
- soutenir les mouvements de Jeunesse et les formes de volontariat "jeunes" ;
- créer une maison des associations, c'est-à-dire un local spécifiquement dédié aux associations et qui serait géré par les associations.»



« Le CD&V croit profondément [en] la force du bénévolat. Nous souhaitons mettre toutes les chances de notre côté pour développer au maximum le bénévolat en Belgique ou à l'étranger. Ceci vaut aussi pour le travail bénévole

des jeunes. Le CD&V veut continuer à soutenir les organisations de la sphère publique, comme le travail de Jeunesse, qui offre aux jeunes l'opportunité de s'engager en tant que bénévole et d'élargir leurs centres d'intérêt.

Nous soutenons tout autant les organisations qui stimulent le travail bénévole à l'étranger et qui soutiennent et encadrent les jeunes de notre pays dans cette démarche. Le CD&V souhaite également unir tous ses efforts pour promouvoir ce qu'on appelle le quatrième pilier au sein de la société de développement.

Afin de soutenir davantage le bénévolat, nous aimerions motiver les jeunes en période de chômage à accomplir des tâches bénévoles (aussi à l'étranger).

En ce qui concerne le bénévolat en Belgique, la demande doit être simple et claire. Pour des engagements à l'étranger à plus longue échéance, le CD&V souhaite que cela soit reconnu comme un temps d'intégration professionnelle et que le maintien de l'allocation soit garanti pendant cette période. »



« Le développement du volontariat en Belgique passe par un déploiement d'initiatives plurielles au niveau communal. Les priorités de notre parti sont :

- l'inscription du volontariat dans la politique communale et l'implication de tous les départements et services communaux dans cette thématique transversale ;
- l'instauration de cette dynamique dans une logique pluricommmunale afin de développer, avec les Organisations de Jeunesse, des projets fondés sur la mise en réseau et la mutualisation des compétences.

La mise en place de Conseils consultatifs des associations au niveau local peut, logiquement, faciliter cette dynamique. »



« Pour Ecolo :

- le volontariat doit demeurer un acte libre et gratuit (hors de question de lier des activités de volontariat à l'obtention d'allocations, par exemple) ;
- l'ensemble des textes et propositions qui touchent au volontariat doivent respecter cette spécificité et faciliter les démarches pour être volontaire ;
- il faut éviter, de manière générale, que le terme [ne] soit galvaudé, créant ainsi des confusions sur le sens et les enjeux afférents au volontariat ;
- le volontariat est une mesure personnelle d'implication sociétale et non pas une forme "innovante" de main d'œuvre gratuite pour les entreprises ;
- il y a de vraies différences dans la manière d'appréhender l'associatif. Ce n'est pas la continuité d'un parti ou d'une administration. La liberté associative est essentielle à nos yeux ;
- les contraintes administratives ne peuvent être des freins au travail des associations (voir le cadre qui a tendance à devenir de plus en plus quantifiable et non qualitatif dans le secteur Jeunesse), à l'implication des volontaires (par exemple, les difficultés que connaissent certains chômeurs pour savoir ce qu'il est nécessaire de faire pour pouvoir faire du volontariat sans être accusé de travail au noir) ;



- Ecolo défendra toujours la spécificité et la pluralité associative.

Pour Ecolo, il faut également assurer un cadre au volontariat international : il est nécessaire de clarifier les objectifs de chacun et d'assurer une reconnaissance du volontariat réel - c'est-à-dire qui n'a pas de but lucratif et dont l'organisation répond aux exigences de formation des CRACS. Cette reconnaissance et ce contrôle doivent se coordonner au niveau européen. De plus, il est actuellement impossible pour un volontaire hors Union européenne d'obtenir un visa pour venir en Belgique : il doit passer par une demande de permis de travail provisoire. Ecolo souhaite qu'une dispense soit prévue pour les volontaires. »



« Nous souhaitons donner aux bénévoles plus de signes de reconnaissance et d'appréciation. Le travail bénévole permet à ces personnes d'acquérir plus de compétences, soit de manière directe en effectuant les activités, soit de manière indirecte sous la forme d'apprentissage informel. Le Ministre de la Culture est chargé de la coordination de la politique bénévole.

En vue de développer une politique bénévole de qualité, il est essentiel de mettre suffisamment de moyens à disposition des organisations afin d'encadrer, de protéger et de former au mieux les bénévoles.

Pour ce faire, il faut investir dans une reconnaissance structurelle et soutenir l'importance d'un centre d'expertise flamand pour le bénévolat, qui renforcerait davantage les compétences relatives à tous les aspects du bénévolat (réglementation, nouvelles tendances, pratiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, conseils fournis et prévention, etc.). Cela aiderait également à mieux comprendre les connaissances acquises et à les transposer vers des instruments utiles et transsectoriels.

La Semaine du Bénévole a été lancée en vue de mettre en place une campagne promotionnelle annuelle, où l'attention de l'opinion publique est portée sur la diversité du volontariat. Les autorités prévoient, grâce aux moyens de communication contemporains, les moyens nécessaires pour mettre une telle promotion en exécution.

Groen n'est pas favorable à une régularisation sévère pour le volontariat. Il y a surtout un besoin accru de cohérence entre les différents domaines politiques et les niveaux de pouvoirs.

Le volontariat est précieux, mais on ne peut abuser de cette forme de travail pour économiser au niveau des investissements publics. Groen s'oppose à la tendance actuelle des économies où les professionnels rémunérés sont remplacés par des bénévoles. Ceci se résume à une preuve de mépris à l'égard des professionnels dans les divers secteurs sociaux.

La loi de 2005 relative aux droits des volontaires subit toujours une certaine pression pour revoir les modalités de remboursement, ce qui est défavorable dans le cadre du bénévolat. Groen insiste sur le fait que le bénévolat ne remplacera pas le travail rémunéré.

Les autorités cherchent à élargir l'assurance collective pour les bénévoles, notamment aussi pour réglementer la responsabilité des administrateurs. »



« Nous souhaitons renforcer le volontariat, grâce à un statut clarifié : actifs au sein d'associations socioculturelles, relatives à la Jeunesse, au sport ou encore au secteur des soins, un million de volontaires belges ont aujourd'hui droit à un statut renforcé. »



« Nos bénévoles et leurs associations sont en effet confrontés à des contraintes administratives, à une protection

partielle et à des informations fragmentées. Afin de remédier à cette situation, un plan d'action flamand en matière de politique de volontariat a été mis en place, à savoir "het Vlaams Actieplan Gecoördineerd Vrijwilligersbeleid".

Ce plan d'action a pour objectif de soutenir davantage les bénévoles en leur octroyant un meilleur statut, en réduisant les charges administratives et en assouplissant les règles.

Chacun exerce au niveau politique, que ce soit local, provincial, régional ou fédéral, un contrôle sur les activités menées par le volontariat. Il va sans dire que la N-VA est favorable à un transfert complet des compétences vers les Régions et à une élimination des provinces jouant un rôle intermédiaire. Il devrait ensuite y avoir une répartition des tâches claire et limpide entre le niveau local et flamand. Le niveau local est le plus proche de la population et a acquis le plus de connaissances quant aux associations locales et [à] leurs bénévoles. C'est la raison pour laquelle nous stimulons un soutien accessible des bénévoles au niveau local.

Au niveau flamand, le centre flamand d'expertise pour le bénévolat, à savoir "het Vlaams Expertisecentrum voor Vrijwilligerswerk", incarne l'expertise, tout comme le savoir-faire. Il faudrait centraliser le flux d'informations vers un seul point commun afin de soutenir au mieux le bénévolat à travers les différents secteurs. Cela permettrait également de fournir aux associations bénévoles des informations actuelles, de les informer des développements récents en matière de recherches, de tendances et de publications. Ce point central a pour but de rassembler des informations récentes et solides quant à la législation et de mettre ses connaissances au service des différents secteurs. Ce centre d'expertise doit être dans l'obligation de suivre les évolutions actuelles dans le domaine du bénévolat.

Ce rôle est en premier lieu dédié à l'organisation actuelle chargée du soutien du bénévolat, "het Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk".

L'absence d'un transfert de compétence n'est néanmoins pas une raison pour rester les bras croisés. Voilà pourquoi la N-VA a déjà lancé une proposition de loi permettant de moderniser le volontariat. Une des priorités de cette proposition est de simplifier et de digitaliser les charges administratives sociales et fiscales pour le bénévolat. Le fait de travailler avec une déclaration Dimona simplifiée, au lieu du registre de bénévoles présent sous forme papier ne réduit pas seulement les charges, mais apporte également plus de sécurité juridique. Ce système permet en effet d'avertir si le bénévole risque d'excéder le plafond maximum de défraiement.

Nous voudrions par ailleurs augmenter ce plafond maximum autorisé de 1334,55 € à 1734,72 €. Un bénévole exerçant une fois par semaine une activité bénévole atteint en effet déjà le plafond annuel en octobre. Rehausser le plafond maximum devrait permettre aux personnes volontaires d'exercer une activité bénévole tout au long de l'année et d'obtenir en contrepartie un remboursement des frais.

Étant donné que la plupart des compétences en matière de bénévolat se situent au niveau flamand, nous voudrions transformer le Conseil fédéral pour le bénévolat en un Conseil flamand pour le bénévolat. Dans ce Conseil siègent les représentants actifs sur le terrain d'action, l'Administration, ainsi qu'une représentation substantielle de personnes plus expérimentées dans le domaine. Ces personnes seront en charge du suivi de la politique flamande en matière de bénévolat et de l'émission de conseils politiques en fonction des besoins des activités bénévoles flamandes. »



Au sein du Gouvernement flamand, le Ministre Gatz et le Ministre-Président Geert Bourgeois ont tiré la sonnette d'alarme pour renforcer le plan d'action du bénévolat. Le plan d'action a trois objectifs : améliorer le cadre législatif et le statut des bénévoles, renforcer la communication et le soutien, et réduire les règles en vigueur. Des actions seront menées, tant au niveau flamand qu'au niveau fédéral et local.

Ils se sont également penchés sur la vision du bénévolat, qui se traduit comme suit :

- les bénévoles sont omniprésents et jouent un rôle crucial dans tous les domaines et [dans] toutes les catégories de notre société. La contribution et l'engagement des nombreux bénévoles pour une communauté flamande chaleureuse et solidaire sont d'une valeur inestimable. En Flandre, le secteur sans but lucratif, la société civile



et la vie associative constituent son biotope par excellence. Sans oublier les autorités, des acteurs non négligeables dans le débat sur le bénévolat ;

- aucune compensation financière n'est attribuée en contrepartie de la prestation fournie et de l'engagement à caractère volontaire. La plus-value du bénévole se traduit par l'appréciation et la contribution d'une utilité sociale, l'acquisition d'expérience, l'apprentissage, l'épanouissement et la rencontre avec autrui. La communauté peut exprimer son admiration et sa gratitude envers l'engagement des bénévoles en créant un climat plus favorable pour le bénévolat en :

- préservant le caractère pur du bénévolat ;
- protégeant les bénévoles ;
- déployant ses forces pour soutenir et informer les bénévoles ;
- soutenant la vie associative ;
- donnant à chacun la chance de s'initier au bénévolat ;
- promouvant et en rendant visible le volontariat.

En outre, le Ministre Gatz a débloqué 150 000 € pour l'assurance des travailleurs bénévoles. Cette assurance couvre la responsabilité civile, l'assistance juridique ainsi que les accidents corporels. Une organisation qui met en place des initiatives/événements occasionnels et provisoires peut s'assurer gratuitement (jusqu'à maximum 100 jours par personne).

L'assurance remplace l'ancienne assurance collective pour les bénévoles qui était proposée par les organisations flamandes "Provinciale Steunpunten Vrijwilligerswerk". Jusque fin 2017, les provinces flamandes et la Commission communautaire flamande à Bruxelles ont veillé à ce que les petites initiatives à caractère bénévole, occasionnelles ou provisoires puissent faire appel à une police d'assurance gratuite.

À partir de 2018, les provinces ne sont plus responsables des compétences de nature personnalisable, comme la culture et le bien-être. Nous avons cependant veillé à ce que la Flandre puisse garantir cette sécurité par le "Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk".

Pour l'Open Vld, la simplification administrative (comme, entre autres, la présentation à l'ONEM et la législation envers les asbl) et le caractère volontaire du bénévolat sont les piliers les plus importants quant à la loi de 2005 relative aux droits des volontaires.



« Le volontariat et l'implication de bénévoles dans la vie collective doivent être soutenus par les pouvoirs publics. Le PS sera attentif à :

- soutenir la formation des administrateurs et des responsables associatifs bénévoles, notamment pour qu'ils puissent faire face à leurs responsabilités d'employeurs ;
- préciser le périmètre des activités qui sont concernées par le volontariat dans la loi relative aux volontaires de 2005 et éviter ainsi que des bénévoles ne doivent assurer des responsabilités en occupant des fonctions qui devraient être assumées dans le cadre d'un contrat de travail ;
- veiller à harmoniser la position de l'ONEM concernant la possibilité d'exercer une activité bénévole pour les demandeurs d'emploi, tant que cela n'empêche pas les efforts de recherche d'emploi. »



« Nous voulons que le travail de bénévolat soit reconnu par l'ONEM. Ce n'est pas le cas actuellement. Cela a des conséquences négatives pour les jeunes qui veulent faire du bénévolat alors qu'ils sont en quête d'un emploi. Le volontariat est une bonne chose pour les jeunes en Belgique, notamment pour s'ouvrir au monde qui les entoure (ici ou lors de voyages à l'étranger), et pour développer dans la Jeunesse des valeurs de solidarité et d'appartenance collective.

Celui-ci doit toutefois être contrôlé pour éviter que, sous prétexte de volontariat sous pression, des jeunes ou organisations de jeunes fournissent en réalité un travail, occupant ainsi celui d'un travailleur qui aurait pu être rémunéré pour cela. [On pense par exemple au fait] qu'aucune commune en Belgique ne puisse demander aux Organisations de Jeunesse locales, après un événement festif public, de nettoyer (en partie ou en totalité) les lieux publics occupés pour cet événement. C'est le rôle de la commune de développer l'emploi de qualité, l'emploi public, en employant des ouvriers communaux.

Même si cette expérience peut être positive pour les jeunes, notamment pour développer le respect pour le travail d'autrui et particulièrement [celui pour] les métiers non-valorisés par notre société : cela ne doit pas être, en quelque sorte, du dumping social déguisé. Pour cela, il faut mettre en place une structure publique visant à contrôler que le volontariat des jeunes soit dans l'intérêt de tous (des jeunes eux-mêmes comme de leurs aînés, les travailleurs, dont beaucoup sont occupés à chercher de l'emploi). »



« Bien que l'exercice du volontariat ne puisse bien entendu en aucun cas mettre en péril la pratique d'un emploi "à part entière", il peut néanmoins inciter et contribuer au goût du travail. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il est illogique que l'ONEM, une instance extrêmement directive pour chaque directeur régional, puisse juger de cette permission. Le suivi et l'encadrement d'un demandeur d'emploi relèvent de la compétence des services régionaux, qui sont les mieux placés pour juger si l'exercice du volontariat entrave ou, au contraire, soutient la recherche active d'un emploi.

Les personnes qui présentent des incapacités mentales, physiques ou psychologiques, et/ou qui sont pour 33 % en incapacité de travail, ou qui souffrent d'un handicap professionnel, devraient principalement être amenées à faire plus de bénévolat. Cela vaut a fortiori aussi pour les jeunes demandeurs d'emploi qui, sans aucune expérience professionnelle, peuvent plus difficilement accéder au marché du travail.

La règle s'applique également pour les personnes qui, malgré leur incapacité de travail, peuvent effectuer un travail bénévole moyennant l'autorisation d'un conseiller médical. Mais cela n'a absolument rien à voir avec les travaux d'intérêt général pour les chômeurs (de longue durée). Il va de soi que le refoulement d'un emploi régulier (par exemple au sein des autorités locales) doit être surveillé de près.

L'exercice d'un travail bénévole qui répond aux exigences légales ne peut de toute façon pas avoir d'impact négatif sur les droits [liés à] la sécurité sociale.

Bien au contraire, nous devons envisager de ne pas reconnaître certaines formes et/ou périodes du volontariat dans la réalisation de ces droits. Une des pistes à creuser serait de ne pas assimiler la pension de retraite des chômeurs et des RCC¹, pour lesquels le Gouvernement actuel se base de plus en plus sur un revenu forfaitaire et non sur le dernier revenu de la pension à laquelle les chômeurs et les RCC auront droit s'ils s'engagent bénévolement. »

¹Régime de chômage avec complément d'entreprise



Périodiquement, le service citoyen est au cœur des débats : que propose votre parti à ce propos ?

Voici les partis qui ont répondu (11/11)



« Cela fait 15 ans que le cdH soutient l'idée d'instaurer le service citoyen. Nous défendons une expansion progressive du service citoyen, qui répond aux aspirations de nombreux jeunes et qui permette de remplir de nombreux besoins, qui aujourd'hui ne sont pas remplis dans la société.

Cette expansion progressive doit suivre les étapes suivantes :

1. supprimer les freins à l'engagement et créer un statut (en maintenant les droits aux allocations familiales pendant la durée du service citoyen, en déduisant le service citoyen de la durée du stage d'insertion, en prévoyant un régime d'indemnités et une assurance en responsabilité civile) ;
2. universaliser le service citoyen et développer des projets-pilotes en Wallonie et à Bruxelles ;
3. ouvrir un débat sur le caractère obligatoire du service citoyen.

Pour ce faire, le cdH, par la voie du député Georges Dallemagne, a déposé une proposition de loi établissant un service citoyen obligatoire. »



« Le CD&V a toujours plaidé en faveur de l'intégration d'un service civique. L'engagement au sein d'un service civique peut fortement contribuer au développement des jeunes et en ce sens, nous avons toujours été enclins à définir une réglementation légale. Le service civique ne doit toutefois pas être obligatoire.

Entretemps, le Gouvernement s'est accordé sur le fait de prévoir un cadre légal pour le service civique, de sorte que le statut puisse être défini. Il est également prévu de déterminer la durée maximale des services civiques. Malheureusement, cette réglementation n'est pas encore entrée en vigueur, suite à un conflit d'intérêts. Nous espérons que les choses bougeront rapidement. »



« DéFI défend l'idée d'un service citoyen volontaire, tout en rappelant que ce service n'est pas un outil d'insertion professionnelle. DéFI pose, en outre, certaines conditions pour mener à bien ce dispositif.

DéFI demande une clarification du statut légal des participants et la finalisation d'accords de coopération entre les trois niveaux de pouvoirs concernés pour lever toute forme d'incertitude, notamment en ce qui concerne les deman-

deurs d'emplois indemnisés.

Parallèlement, il convient de coordonner les actions et d'assurer un suivi permanent pour garantir l'efficacité du service. »

ecolo

« Pour Ecolo, le service citoyen peut être un outil intéressant de cohésion sociale, de brassage et d'intégration des jeunes dans la société.

Mais il nécessite un cadre légal pour limiter tout risque d'abus. Plusieurs questions doivent encore être tranchées, en termes de rapport à la citoyenneté, à la formation des jeunes, à l'emploi.

Il convient avant tout d'instaurer suffisamment de balises pour que le service citoyen ne se transforme pas en une concurrence avec le volontariat ou en une mise à l'emploi déguisée. Le risque de voir ce type d'activités s'inscrire dans une logique d'activation est réel. Il ne peut pas être transformé en un statut précaire, qu'on présenterait comme la réponse à la faible employabilité des jeunes. Au contraire, le service citoyen doit s'inscrire dans une logique de solidarité, altruiste ; une démarche sociale et citoyenne doit être au cœur de ce dispositif.

Enfin, le service citoyen doit mettre l'accent sur l'aspect pédagogique des missions ; le tutorat doit y avoir une place importante et les tuteurs [doivent être] suffisamment encadrés et formés. »



« La possibilité d'effectuer le service civil de manière bénévole est en soi une chose positive. Il doit cependant y avoir une distinction claire et nette entre d'une part le bénévolat, et d'autre part le service civique. Le nouveau statut du service civil bénévole doit être bien encadré et ne peut se résumer à une alternative pour [de] la main-d'œuvre bon marché. Groen pioche d'abord dans les ressources au sein de la communauté afin de pouvoir définir les différentes formes de service civil. »



« Le Mouvement Réformateur soutient l'instauration d'un service citoyen non-obligatoire. »



« La N-VA n'est pas partisan d'un service civil payant (obligatoire) et organisé par l'État. La question est de savoir quelle est la valeur ajoutée d'une réforme de l'État civique actuel ? La Flandre dispose toujours d'une multitude d'organisations parfaitement équipées pour attirer les bénévoles et promouvoir les activités au sein d'une association bénévole. Ces organisations sont à juste titre subventionnées par le Gouvernement flamand.

Selon les adeptes du système [du service citoyen obligatoire], nous aurions davantage besoin d'une intervention publique comprenant des services supplémentaires et un meilleur encadrement. Cela ne nous semble pas être la solution la plus adéquate, d'autant plus que cette solution n'attirera que les jeunes déjà actifs dans le domaine du bénévolat, entre autres [dans] les mouvements de Jeunesse locaux, les Centres de Jeunes, les mouvements écologiques, les compagnies de théâtre ou [dans] les ateliers de cirque.

Il faut admettre que le volontariat n'est pas accessible à toute la Jeunesse. Les jeunes adolescents qui grandissent dans un environnement familial problématique ou défavorisé sont tout simplement moins tentés par le bénévolat. Les jeunes issus de l'immigration sont également moins représentés dans le domaine du volontariat. Ceux qui pensent qu'une vidéo attrayante ou un dépliant tape-à-l'œil suffisent à faire bouger les choses se trompent.



Il ne faut par ailleurs pas oublier qu'un service civique obligatoire retarderait l'intégration des jeunes diplômés sur le marché du travail alors que, de nos jours, des postes vacants restent inoccupés. L'insertion d'un service civil obligatoire risque de priver nos jeunes de belles opportunités dans le monde du travail. Prenons comme exemple les parcours d'insertion destinés aux jeunes ou les projets flamands WIJ!-trajecten ("Werkinleving voor Jongeren"), qui ont pour objectif d'aider les jeunes à trouver un emploi.

Établir un circuit parallèle engendrera plus de coûts inutiles à charge du Gouvernement. »



Le service civil n'est pas le terme qu'approuve l'Open Vld. Il est plus approprié de parler d'un "service communautaire" (afin d'éviter toute confusion avec le service civil d'autrefois).

- Le caractère volontaire du service communautaire est essentiel. Le service communautaire ne peut être obligatoire.
- Le service communautaire ne peut entrer en concurrence avec le travail de la Jeunesse existant. L'objectif n'est pas de créer un travail de la Jeunesse gouvernementale qui porte préjudice au travail régulier des jeunes (qui est déjà subventionné).
- Le Ministre Gatz est favorable à cette idée, mais nous étudions bien évidemment la faisabilité financière du projet. Il doit par ailleurs s'avérer [via] d'autres projets-pilotes (entre autres à Malines auprès du Bourgmestre Bart Somers) que le service communautaire remporte un réel succès.
- Les moyens proviennent momentanément des subventions des projets (comme par exemple le travail de la Jeunesse expérimental).
- Il importe que le statut du bénévole ne se détériore pas (par une rémunération disproportionnée), que les emplois du circuit de travail régulier ne soient pas occupés (comme les emplois pour les travailleurs peu qualifiés) et que la question des droits sociaux soit éclaircie (en matière d'accidents de travail, de droits relatifs à la retraite, d'assurances, etc.) Pour ce faire, nous pouvons tenir compte du statut semi-agoral [ou travail associatif].
- Dans le cadre du projet de loi sur "les revenus supplémentaires", il est également créé un cadre légal pour concrétiser ce service communautaire. Ce projet de loi est encore en cours de négociation. »



« Les socialistes défendent la mise en place d'un service citoyen sur base volontaire. En effet, de nombreux jeunes désirent s'engager dans des activités contribuant à la société, à la sauvegarde de l'environnement ou encore au vivre-ensemble.

Actuellement, certains jeunes, qui concrétisent cet engagement, ne disposent pas d'un statut clair et sont souvent pénalisés (notamment en matière de disponibilité sur le marché du travail). D'autres jeunes ne s'engagent pas dans cette voie vu l'absence de cadre réglementaire.

Pour les socialistes, il est important de favoriser et d'encadrer ce type d'engagement, au bénéfice des jeunes. C'est pourquoi les socialistes sont favorables à la création d'un statut propre pour la personne qui s'engage, à l'octroi de droits sociaux et à la possibilité de valoriser les compétences acquises durant ce service. Cette possibilité d'un service citoyen permettra également à de nombreux jeunes, quelle que soit leur origine sociale, de se rencontrer et d'échanger, contribuant de cette manière au développement d'une citoyenneté active et responsable. Il est éga-

lement important pour les socialistes d'encadrer ces engagements afin que les activités offertes aux volontaires du service citoyen ne [se] substituent pas à de l'emploi classique. »



« Le PTB est favorable au service citoyen car il est un outil pour l'apprentissage et la participation des jeunes à la vie en société. Cependant, nous voulons également mettre des balises pour éviter qu'il ne remplace des emplois dans différents secteurs, comme cela a pu se faire dans d'autres pays. (Cette réponse s'inscrit dans la ligne de celle à propos du volontariat). »



« Le travail de Jeunesse constitue un rôle primordial dans la réalisation des objectifs politiques quant au renforcement du tissu social, à la mise en place d'une citoyenneté démocratique, à la stimulation de l'apprentissage perpétuel embrassant tous les aspects de la vie et à l'acceptation et l'apprentissage de la diversité.

Le sp.a est fier de constater que le secteur de la Jeunesse est riche et différencié d'une manière telle qu'il peut offrir un large éventail d'animations pour la Jeunesse subventionnées structurellement.

Par ailleurs, de plus en plus de nouvelles initiatives et de projets de jeunes innovateurs font surface, et ce à tout niveau politique. Rien que l'idée que ce sont de jeunes gens qui mènent à bien des projets et des organisations rend le travail de Jeunesse aussi unique en Flandre.

Les jeunes doivent pouvoir effectuer des travaux d'intérêt général de manière bénévole et avec le soutien nécessaire des autorités. La mise en place de la plateforme flamande "Jongeren voor de Samenleving" en est un parfait exemple. Il n'est par conséquent pas nécessaire de l'imposer par le biais d'un service citoyen obligatoire.

Nous sommes par ailleurs favorables à la proposition de la Commission européenne qui, grâce au Corps européen de solidarité, permet aux jeunes – diplômés ou non diplômés – d'effectuer une forme de travail d'intérêt général dans un autre État membre. Cela peut aller de la lutte contre la pauvreté ou de la reconstruction de villages après un tremblement de terre jusqu'à l'aide envers des personnes moins valides ou le suivi et l'encadrement de réfugiés. Aucun diplôme ni formation ne sont requis pour s'inscrire. Tous les jeunes entre 17 et 30 ans peuvent se porter candidats. »



Le nouveau statut de travail associatif : passera ou ne passera pas ? Quelle est la position de votre parti à ce sujet ?

Voici les partis qui ont répondu (11/11)



« Le cdH constate que la proposition formulée par le Gouvernement fédéral de statut associatif ne répond pas aux demandes du Conseil supérieur des volontaires et par ailleurs a subi un avis unanimement négatif des partenaires sociaux réunis au sein du Conseil national du travail.

Ce statut n'est pas la bonne réponse aux quelques situations spécifiques qui posent des difficultés sur le terrain (telles que, par exemple, dans le domaine du sport). Il est de nature à créer des situations de concurrence déloyale pour des activités similaires réalisées ou non dans le cadre de ce statut (et notamment à l'égard des indépendants à titre complémentaire) ; il crée un risque de dérégulation au sein des secteurs des services aux personnes (aide aux personnes âgées, petite enfance, secteur du handicap...) dès lors que les exigences de qualité ne seront plus rencontrées ; il jette le discrédit et déstabilise les nombreux engagements volontaires dont bénéficie notre société.

Le cdH considère qu'il ne s'agit pas non plus d'une réponse adaptée aux métiers concernés par l'économie "collaborative" alimentée par les plateformes numériques. »



« Étant donné que la COCOF a invoqué un conflit d'intérêts, cela relève au premier abord de la compétence du Parlement. Le changement vers un nouveau statut dépendra également de ces activités. Il importe pour le CD&V que ce changement ne remplace pas le travail bénévole non rémunéré et qu'il n'entraîne pas de concurrence entre d'une part le volontariat et d'autre part le secteur associatif.

Certains domaines existants du volontariat posent problème au niveau de la rémunération (entraîneurs, chefs d'orchestre, etc.). Dans ces situations, le secteur associatif peut offrir une meilleure solution. Le CD&V souligne par ailleurs que certaines tâches requièrent des compétences et des qualifications spécifiques qui ne peuvent pas être prises en charge par n'importe qui, telles que dans le secteur des soins.

Voilà pourquoi le CD&V veut donner une chance au secteur associatif, sans pour autant écarter le bénévolat, en tenant compte de certaines restrictions au niveau de la réglementation et tout en garantissant les bonnes qualifications pour l'exécution de tâches dans, par exemple, le secteur de soins. »



« DéFI est opposé à la réforme sur le travail associatif.

L'un des principaux arguments mis en avant est que cette réforme crée, in fine, un statut qui libéralise et contractualise toutes les formes de bénévolat. Le projet de la Ministre Open Vld créera une concurrence déloyale entre travailleurs [et] va à l'encontre de la professionnalisation des métiers du non-marchand et [d']un glissement d'activités professionnelles et de l'emploi régulier vers des gains exonérés.

Il convient, en parallèle, de clarifier les règles en matière de défraiement des volontaires et de mieux reconnaître le vrai bénévolat, celui qui n'a pas pour objet une activité rémunérée complémentaire ou une activité principale. »

ecolo

« Un nouveau statut pour le travail associatif a été demandé par certains secteurs (ex : le secteur du sport), secteurs pour lesquels le cadre du volontariat s'est avéré insuffisant. Mais le Gouvernement a choisi d'étendre ce nouveau dispositif à de nombreux secteurs, qui n'ont pas été forcément consultés et ne sont pas forcément demandeurs. La liste d'activités autorisées pour ces (futurs) travailleurs associatifs est bien trop vague et imprécise. Le risque de mener à l'éviction du travail régulier est grand, avec à la clé une déprofessionnalisation du secteur du profit social.

Le travail associatif prendra également la forme d'un statut supplémentaire, à côté du volontariat. Il y a un risque de confusion entre ces deux statuts. Le volontariat est un acte gratuit, qui peut, au mieux, mener à un défraiement (remboursement de frais) ; les personnes qui effectuent du volontariat doivent être reconnues comme telles et savoir clairement quelle loi leur est applicable.

Enfin, de nombreuses activités interfèrent avec la législation, la réglementation et les stratégies politiques qui ont été spécifiquement développées pour ces secteurs d'activités par les Régions et les Communautés.

Ecolo souhaite dès lors que le "travail associatif" soit tout d'abord limité aux secteurs du sport amateur et des arts amateurs. La liste des activités pourra être élargie, à condition d'être négociée secteur par secteur, dans le cadre des commissions paritaires. Il faut également qu'une concertation ait lieu avec les entités fédérées. »



« L'idée derrière les plans fédéraux de gagner 500 € de plus sans être taxé n'est pas réjouissante. Cela engendrerait pas mal d'effets indésirables et de critiques justifiées venant de la société. En ce qui nous concerne, le Gouvernement devrait abolir cette mesure insensée. La réticence du point de vue de la société civile, mais aussi des employeurs et des employés est claire : cette mesure peut avoir des effets involontaires sur le bénévolat et par conséquent sur le marché du travail, ce qui n'est pas l'objectif. Le Gouvernement ne peut rester sourd face aux signaux qu'envoie la société. »



« Le Mouvement Réformateur soutient ce projet de réforme déposé par le Gouvernement visant à fixer un cadre sur des pratiques existantes dans le secteur associatif. Ce texte n'est pour l'heure pas encore adopté. »



« Récemment encore, il existait deux cadres juridiques dont le monde sportif pouvait faire usage pour rembourser les entraîneurs et les arbitres en contrepartie d'une prestation :



- soit par le biais d'une activité bénévole, le défraiement plafonné étant extrêmement bas (un maximum de 34,03 € par jour et un maximum de 1361,23 € par an) ;
- soit via la législation en matière des contrats de travail : le salaire (engendrant trop de coûts par rapport aux cotisations patronales et trop de charges administratives).

Comme les deux cadres juridiques présentaient des lacunes, il y a eu pas mal d'abus au niveau des remboursements de frais pour l'exercice d'une activité bénévole (travail au noir). Pour pouvoir faire face à cette problématique, le Ministre Muyters a développé un nouveau statut sous le nom de "vrijetijdswerk", c'est-à-dire l'effectuation d'un travail pendant son temps libre. Avec le mandat du Gouvernement flamand sous le bras, ce projet a été soumis aux collègues fédéraux ayant élargi dans l'accord estival la notion d'une activité exercée lors du temps libre vers un "revenu supplémentaire bon marché" selon les modalités suivantes (= à l'initiative du parti Open Vld, mais la N-VA y trouve également son compte à condition que le travail régulier ne soit pas rejeté) : 500 € par mois pour l'exercice d'une activité secondaire non imposable dans le secteur associatif, l'économie collaborative ou d'un service de citoyen à citoyen.

- Celui qui travaille (au minimum un 4/5ème comme employé salarié ou indépendant) ou qui a travaillé (comme retraité) peut dorénavant gagner jusqu'à 500 € par mois non imposable (6000 € par an) dans le secteur associatif, par exemple comme animateur ou coach sportif, dans le secteur socio-culturel, les arts amateurs, le patrimoine, l'accueil extrascolaire, les plaines de jeu, les camps de vacances ou sportifs pour les jeunes, le conseil des parents, les associations environnementales, etc.
- Cette dérogation fiscale et sociale pouvant atteindre jusqu'à 6000 € par an vaut désormais aussi pour l'économie collaborative proposée par une plateforme en ligne reconnue.
- Un système similaire est établi pour les activités exercées d'un citoyen à l'autre et qui est proposé par une application gouvernementale.
- Afin d'éviter des distorsions de concurrence avec les entreprises régulières et les indépendants, ces activités de citoyen à citoyen sont limitées aux soins et à la garde d'enfants et de personnes âgées nécessitant des soins occasionnels, ainsi qu'à de petits travaux d'entretien, etc.

Le Parlement des Bruxellois francophones a invoqué un conflit d'intérêts contre le projet de loi quant à l'exercice d'une activité secondaire non taxée. C'est la raison pour laquelle ce projet a pris du retard. Pour ce qui est de la N-VA, le statut "vrijetijdswerk", le travail effectué durant le temps libre, sera mis en place. »



« La Ministre De Block a demandé auprès du Conseil supérieur des Volontaires¹ une évaluation de la loi relative aux droits des volontaires. Sur base de cette évaluation, un projet de loi est prévu en vue d'améliorer certains points de la loi en vigueur et ayant pour objectif principal le renforcement du travail bénévole. »



« Le PS s'est érigé dès le départ comme un fervent opposant au projet de loi de relance économique et de cohésion sociale du Gouvernement fédéral, en dénonçant particulièrement l'instauration de l'exonération du travail occasionnel et associatif à concurrence de 6000 € par an.

Cette mesure crée de l'inégalité entre les travailleurs prestant moins de 6000 € par an et les autres : pour une même activité, les premiers ne seront pas taxés et ne payeront pas de cotisation sociale alors que les autres le devront. Avec cette mesure, le Gouvernement fédéral MR/N-VA crée une véritable "concurrence déloyale" entre travailleurs dans certains secteurs.

¹en néerlandais HRV, Hoge Raad voor Vrijwilligers

Cette "défiscalisation" est un "faux cadeau" pour les citoyens et les travailleurs. Elle va encourager les indépendants à réaliser du travail non déclaré pour faire face à cette nouvelle concurrence. On assistera donc à un glissement de l'emploi régulier vers des gains "irréguliers" exonérés d'impôt. Ce qui aura pour conséquence de définancer le budget de l'État et de la sécurité sociale. Sans compter les effets négatifs de la concurrence déloyale détruisant des emplois de qualité, qui devraient croître avec le temps.

Le PS a également déploré l'absence de véritable concertation avec le secteur associatif ainsi qu'avec les entités fédérées, notamment la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF.

C'est pourquoi, sur proposition du PS, le Parlement francophone bruxellois a voté une procédure en conflit d'intérêts, gelant l'adoption du projet de loi jusqu'au 27 mars prochain, afin d'obliger le Gouvernement fédéral à organiser une véritable concertation avec le secteur associatif. Le PS continuera à s'opposer à cette mesure lors des futurs travaux parlementaires. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Le PTB est opposé à ce projet fédéral. D'une part, il s'agit d'une façon de définancer la sécurité sociale. Donner la possibilité à des travailleurs de travailler 500 € par mois sans payer ni impôt ni cotisation est une façon de réduire les moyens collectifs (budget de l'État et sécurité sociale).

Cela risque d'avoir pour effet de détruire de l'emploi correctement rémunéré. Sans compter l'hypocrisie du Gouvernement fédéral, qui d'un côté bloque les salaires, baisse les pensions, et de l'autre permet aux travailleurs, voire aux pensionnés, de "gagner" jusqu'à 500 € en plus par mois. Ce n'est pas la façon dont le PTB envisage la société, au contraire. D'autre part, nous pensons qu'il est nécessaire d'aider les associations à trouver du personnel et des bénévoles en suffisance. Mais cela se fera par des aides structurelles au secteur associatif, ainsi que par d'autres mesures comme la réduction générale du temps de travail (avec maintien de salaire), qui libère du temps pour s'investir notamment dans des associations. »



« Après avoir évalué le fonctionnement de la loi sur le bénévolat pour le [HRV (Hoge Raad voor Vrijwilligers)], il semblerait qu'elle soit satisfaisante. Les recommandations plutôt ponctuelles doivent évidemment être prises à cœur, surtout quand il s'agit des différentes interprétations, par exemple par rapport aux finances et aux affaires sociales/ à l'inspection des coûts que les organisations prennent à leur charge et au cumul de ces coûts avec les remboursements de frais pour les bénévoles.

Nous approuvons bien évidemment l'avis qui a été émis suite au projet de loi sur l'emploi parallèle non-imposable, dans le volet sur le travail en association, où le Ministre a abusé de l'avis initial du Conseil par rapport au statut semi-agoral¹. Le projet de loi soumis (faisant momentanément encore l'objet d'une étude suite à un conflit d'intérêts) pourrait être fatal pour les organisations bénévoles, car il monte les bénévoles les uns contre les autres afin de pouvoir empocher une allocation de 6000 €. Un montant qui ne peut être octroyé par les organisations en question et qui remet en doute la cause même du volontariat, à savoir la générosité pour autrui et l'aide aux plus nécessiteux de la société. »

¹Ancien terme utilisé pour parler du travail associatif



Le Gouvernement fédéral travaille actuellement sur une réforme du code des sociétés, qui prévoit d'y inclure désormais les asbl ; quelle est la position de votre parti à ce sujet ?

Voici les partis qui ont répondu (11/11)



« Le Gouvernement Michel veut intégrer toutes les asbl à la définition de l'entreprise dans sa réforme du Code des l'entreprise (premier trimestre 2018 au Parlement) et veut remplacer le critère de distinction entre les asbl et les entreprises commerciales dans sa réforme du Code des sociétés. Au lieu du "but lucratif", c'est la présence ou non de "distribution de bénéfices" qui distinguera les asbl.

Les asbl pourront donc faire des activités commerciales lucratives et dégager des profits tant que ces profits sont affectés au seul but désintéressé inscrit dans ses statuts. Ces deux changements ont pour conséquence d'abroger la loi asbl et de répartir ses dispositions dans les multiples livres du Code de droit économique et dans le Code des sociétés et des associations.

Le cdH constate que le secteur associatif n'est pas demandeur de ces réformes. Elles ne sont pas nécessaires puisque les asbl peuvent déjà avoir des activités commerciales tant qu'elles restent subsidiaires et la jurisprudence actuelle est suffisamment claire et rodée. La réforme, au contraire, apporte davantage d'insécurité juridique. C'est un saut dans le vide puisque de nombreuses réglementations devront être revues et les implications pratiques de ces changements sont incertaines. Nous pensons aussi que les petites asbl qui n'ont pas d'activité économique sortent perdantes de ces réformes. Elles feront face à plus de complexité, avec la loi de 1921 (17 000 mots) éclatée dans des codes de 490 000 mots. L'associatif, c'est l'histoire des démocraties, pas de l'économie. Le monde associatif a une identité propre et mérite une législation propre.

Le cdH porte la voix du secteur associatif au Parlement depuis le début de la réforme. Nous demandons des auditions, déposons de nombreux amendements et utilisons tous les moyens possibles pour faire infléchir le Gouvernement. Nous avons eu quelques succès, mais la bataille est loin d'être finie. Elle se jouera avant l'été 2018. À moins d'une ouverture du Gouvernement pour changer des aspects de fond de la réforme, le cdH s'y opposera fermement. »



« La réforme du droit des sociétés a effectivement pour objectif, hormis de limiter la prolifération de formes de société et de moderniser l'état actuel des choses, d'intégrer le droit des associations dans le Code judiciaire des sociétés. Cette réforme était indispensable pour créer plus de visibilité et de transparence. Les asbl qui effectuent des activités économiques secondaires sont parfois confrontées à des conséquences totalement imprévues et surtout indépendantes de leur volonté.

Le nouveau droit veut définitivement mettre un terme à cette "zone grise". Le nouveau Code Judiciaire des sociétés et des associations autorise une asbl à exécuter à souhait toute forme d'activité en y incluant ce qu'on appelle de

nos jours "les activités économiques". Les sociétés et les associations se distinguent par la distribution ou non de bénéfices (directe ou indirecte).

Si une personne morale vise à recevoir une distribution de bénéfices, elle doit opter pour la forme de société. Si, en revanche, elle affecte le gain de ses activités à un but désintéressé, elle est une association. Il reste toutefois possible de dédommager le personnel ou de procurer un gain matériel aux membres tant que ce ne sont pas des allocations cachées (comme par exemple une assistance matérielle au profit d'un sport). »



« Permettre aux associations d'avoir une activité économique non restrictive les installe durablement, voire exclusivement, dans une logique marchande. Cette logique risque, à terme, de dédouaner les structures étatiques, qui seraient cantonnées au rôle de garant de la mise en concurrence des opérateurs économiques. Cette dynamique nous apparaît comme porteuse d'un trop grand risque pour un certain nombre d'associations.

Au demeurant, il conviendrait de préférence, comme alternative, d'opérer une clarification des statuts juridiques et de préserver le principe qu'une société commerciale puisse être constituée dans un autre but que le lucre et avec pour objet le bénéfice sociétal. »



« Trois réformes profondes sont en train de se finaliser au fédéral, concernant le monde des entreprises mais aussi le monde associatif, celui des coopératives et de l'économie non-marchande, et de l'économie à finalité sociale. S'il est nécessaire de réformer le droit des sociétés, trop complexe, cette volonté de simplification s'assortit, pour les écologistes, d'une volonté de standardisation susceptible de mettre à mal certaines activités non-marchandes.

En effet, dans ces trois réformes, toute forme d'activité est considérée comme de l'entrepreneuriat et toute forme d'organisation autour de cette activité, comme de l'entreprise. Autrement dit, les notions de finalité sociale ou sociétale, but et objet social, n'ont plus aucune signification dans ces dispositifs. Un seul critère pour distinguer sociétés et associations serait désormais pris en considération, à savoir la possibilité de distribuer ou non un bénéfice.

Pour les asbl, l'objet social et le but de l'asbl ne sont plus des éléments distinctifs de l'asbl par rapport à une entreprise économique, si ce n'est qu'elle ne peut redistribuer ses bénéfices à ses administrateurs. Pour les écologistes, si ceci est exact sur le plan comptable et financier, il s'agit d'un déni de l'investissement sociétal que représente[nt] [les] asbl et il importe de veiller à protéger leurs spécificités. De leur côté, les coopératives devraient choisir entre les deux. Pour Ecolo-Groen, l'économie à finalité sociale doit être identifiée en tant que telle, qu'elle concerne l'entreprise classique, la coopérative, ou l'asbl dans son organisation.

« La vision proposée par le Ministre Geens est excessivement libérale et favorise avant tout la rentabilité rapide pour les détenteurs de parts et les actionnaires. Investir dans une coopérative, par exemple, c'est aussi soutenir une autre économie, participer à un projet. Les coopérateurs ne cherchent pas forcément le "return" financier », commente la députée fédérale Ecolo Muriel Gerken. « Il est indispensable de donner de la valeur au sens des engagements. Or, la réforme proposée néglige totalement cette dimension "non financière" ».

Ecolo-Groen propose dès lors la création d'un nouveau statut juridique mieux adapté aux sociétés coopératives : la SCOP¹. Les Verts ont déposé une proposition de loi qui sera jointe au projet de loi sur le Code des sociétés du Ministre Geens.

L'objectif de la SCOP est de permettre aux travailleurs de participer aux décisions stratégiques, managériales et organisationnelles de leur entreprise. Les bénéfices sont également divisés en quatre parts : réserve légale (15 %) ; réserve d'investissement exonérée à hauteur de 100 % (15 %) ; "part travail" attribuée directement aux salariés sous

¹Société Coopérative et Participative



forme de participation aux bénéfices, qu'ils soient associés ou non (25 %) ; la rémunération du capital ne peut être supérieure aux autres parts et le dividende ne peut dépasser 6 %. Enfin, dernière spécificité de la SCOP, le dirigeant peut également être salarié de l'entreprise.

Il est important de soutenir les projets qui visent une finalité sociétale, au lieu de ne considérer que ceux qui visent la rentabilité. En négligeant ces engagements sociétaux ou sociaux, on risque de passer à côté de la mobilisation de moyens financiers importants pour les activités économiques qui ne visent pas spécialement une rentabilité à court terme. Créer un statut spécifique, via la SCOP, permettrait de trouver une solution durable et efficace. »



« La société civile appréhende cette réforme ainsi que les textes qui ont été soumis. Le processus de réforme ne se déroule pas de manière transparente et les questions soulevées par le secteur non-marchand, le monde associatif, le secteur coopératif et l'économie sociale ne sont pas assez prises en compte.

Voilà pourquoi Groen et Ecolo ont organisé le 19 mars 2018 un colloque interactif lors duquel ils ont invité des orateurs venant de différents secteurs pour exposer les difficultés rencontrées et trouver des solutions aux problèmes récurrents.

La réforme a pour objectif de simplifier le droit des sociétés et de le rendre plus flexible. En revanche, cela entraîne pour le monde associatif, le secteur non marchand et les entreprises coopératives et sociales un risque important d'incertitude juridique et de complexité.

Cette réforme ne tient en aucun cas compte de l'impact éventuel sur la fiscalité, le bénévolat, la régularisation des secteurs/des subventions et l'application des règles relatives aux aides d'État. Elle peut néanmoins engendrer un énorme impact à ces niveaux. Pour les asbl et les coopératives, cette réforme ne représenterait en rien une simplification, bien au contraire, elle rendrait les choses encore plus compliquées. Pour le moment, les règles qui sont applicables aux asbl sont rassemblées dans une seule loi, qui est totalement consacrée aux asbl. Le projet de loi étend ces règles dans les livres 1, 2, 3, 3, 9 et 14, parmi d'autres règles qui valent uniquement pour les sociétés. Cela rend les textes quasiment illisibles.

Au lieu d'étudier comment la responsabilité sociale et la plus-value des entreprises pourraient être intégrées dans les droits des sociétés, on se heurte à une libéralisation et à un réductionnisme économique du secteur non-marchand, du monde associatif et de l'entrepreneuriat coopératif et social. »



« Le seul changement concernant les asbl est le suivant : actuellement, les associations ne peuvent en principe pas s'adonner à des activités commerciales. Cela a donné lieu à des controverses sans fin : les asbl sont des [actrices] économiques importantes et beaucoup d'entre elles se livrent à des activités commerciales.

Le projet vise donc à clarifier la situation une bonne fois pour toutes. Désormais, les asbl pourront se livrer à toutes les activités qu'elles souhaitent, elles pourront même faire des bénéfices. Cependant, elles n'auront toujours pas le droit de distribuer des bénéfices (sauf à des fins caritatives). La non-distribution de dividendes devient le critère distinctif indiscutable entre associations et autres personnes morales. Cela apportera une sécurité juridique accrue aux associations et libèrera leurs moyens d'actions. »



« La réforme du Code Judiciaire des sociétés a pour objectif d'apporter plus de clarté et moins de complexité. Nous soutenons cette réforme où les asbl seront reprises dans le Code des sociétés. Cela signifie qu'elles seront considé-

rées et traitées comme des entreprises. Cela leur permettrait d'exercer un nombre illimité d'activités économiques, ce qui n'est désormais qu'accessoirement le cas.

Il reste cependant à faire une distinction importante entre les entreprises traditionnelles et les asbl : ces dernières ne peuvent distribuer de bénéfices que dans un but désintéressé. Cette distribution de bénéfices est plus facile à déterminer que le critère vague "sans but lucratif" utilisé à ce jour.

Le fait d'évaluer la distribution de bénéfices à des buts désintéressés, l'idée fondamentale de la création d'une asbl, reste intact. Les asbl devront de toute manière se plier à la législation en matière d'OMD¹ et de faillite. Inutile donc de paniquer. Bien au contraire, cela mènera selon nous à une meilleure gestion (financière) de nos asbl. Dans l'ensemble, peu de choses changent fondamentalement pour les asbl car les modalités de la loi existante pour les asbl sont tout simplement reprises. »



« Dans la législation actuelle, les sociétés se différencient des associations par le but lucratif : les sociétés ont pour objectif principal de dégager du bénéfice, les associations (entre autres les asbl) non.

La distinction légale se fera à partir de maintenant sur base du critère de la distribution du bénéfice entre les membres ou les dirigeants de ces structures. Les asbl pourront ainsi dégager du bénéfice dans le futur à condition qu'il ne soit pas distribué aux fondateurs, membres, administrateurs ou à toute autre personne.

Cette modification représente une nette amélioration du système, car la manière dont une asbl pouvait réaliser des bénéfices menait jadis à des jurisprudences et des discussions divergentes. Le nouveau critère apporte plus de sécurité juridique.

L'Open Vld tient à ce que cette modification n'entraîne pas de charge administrative supplémentaire pour les asbl. »



« Le PS s'oppose à ce projet qui conduira à dénaturer la philosophie du secteur associatif et risque de compliquer la poursuite, par les asbl, des finalités d'intérêt général qui sont les leurs. La législation applicable aux associations est spécifique et elle doit le rester.

Le PS dénonce aussi la fragmentation des réformes menées par le Gouvernement Michel, qui ne permet pas d'avoir une vue claire sur les conséquences, spécialement pour le secteur associatif. Le texte du Gouvernement fédéral ne répond pas aux objectifs de cohérence et de simplification qu'il était censé poursuivre.

Nous considérons qu'il est inacceptable d'assimiler les asbl aux sociétés commerciales. Les asbl ont pour objectif l'intérêt général. À travers leurs activités, elles promeuvent le bien commun, la solidarité, la cohésion sociale. Elles n'ont aucun but de lucre. Leur ambition est de porter un projet collectif pour améliorer la société. La philosophie à la base d'une association est donc fondamentalement différente de celle qui préside à la constitution d'une société qui cherche à faire du profit.

Les associations se sont toujours vues appliquer une législation spécifique : la loi de 1921 sur les asbl. Revue à de nombreuses reprises, notamment par une réforme en profondeur datant de 2005, le législateur a veillé à conserver un dispositif légal approprié au secteur associatif, particulièrement bien implanté dans notre pays. Pour le PS, cette législation doit être maintenue.

La constitution, la gestion, le fonctionnement quotidien et le contrôle d'une asbl demandent des dispositifs légaux précis, distincts de ceux qui régissent les sociétés commerciales.

Le PS demande également de tenir compte des préoccupations légitimes du secteur associatif. »

¹Organisation mondiale des douanes



Les gens d'abord, pas le profit

« Nous sommes opposés à cette réforme qui alourdit encore les obligations des associations. Au contraire, nous voulons simplifier la législation en matière d'asbl pour les petites organisations qui tournent avec des bénévoles et supprimer la déclaration annuelle pour les asbl qui sont exemptes du paiement d'un impôt sur les personnes physiques. »



« La réforme du droit des sociétés et des associations doit prendre forme dans un Code Juridique unique des sociétés et des associations. L'idée sous-jacente est d'insérer le terme "entreprendre" dans la réforme du Code Judiciaire du droit économique. Les associations sont devenues – tout comme les professions libérales et les agriculteurs – des acteurs économiques à part entière suite à l'ancrage de cette définition. Selon le Ministre, ceci est une étape cruciale pour promouvoir une égalité de traitement entre les associations et les sociétés.

L'avant-projet du Code Judiciaire a pour objet de souscrire les associations et les fondations à certaines règles qui sont d'application pour les sociétés, soit en appliquant des règles communes, soit en émettant des règles spéciales qui rejoignent celles des sociétés et qui préconisent une concertation entre le régime des associations et celui des sociétés.

Pour le sp.a, deux choses priment lors d'une réforme du droit des associations :

1. le point essentiel d'une association, l'identité d'une asbl, donc le fait d'avoir un objectif social sans but lucratif, ne peut disparaître ;
2. l'aspiration à l'égalité de traitement entre les associations et les sociétés ne peut pas mener à une situation dans laquelle les petites asbl doivent faire face à des obligations disproportionnellement élevées.

L'avant-projet du code judiciaire évoque la libéralisation du droit des associations. Selon le Ministre Geens, les associations se différencient dans le code actuel surtout par l'interdiction de toute activité économique. Les asbl peuvent de nos jours toutefois exercer des activités économiques tant qu'elles restent secondaires.

En partant du principe que ceci est le critère de distinction majeur pour les associations, le Ministre Geens a décidé d'abolir l'interdiction d'exercer des activités économiques et de mettre en œuvre un nouveau critère de distinction singulier et d'application pour toutes les sociétés, à savoir l'interdiction de distribution de bénéfices.

Une association ne vise pas, au premier abord pas à interdire l'exercice d'une activité économique (d'autant plus que la pratique secondaire d'activités économiques est autorisée), mais à atteindre un objectif social et sans but lucratif. Dans la deuxième version de l'avant-projet, le Ministre Geens répond à cette critique en adaptant le critère de distinction initial et en ajoutant un second critère de distinction de sorte à garantir l'identité propre à une asbl.

1. Hormis l'interdiction de distribution de bénéfices, un second critère est ajouté à la définition : toute asbl doit avoir un ou plusieurs objectifs définis sans but lucratif. Les associations sont autorisées à exercer des activités économiques, à présent destinées à servir des causes sans but lucratif.
2. Octroyer un bénéfice aux membres ou à des tiers sera dorénavant interdit, sauf si les membres ou les tierces personnes font partie des bénéficiaires de l'organisation ayant un but désintéressé (comme par exemple des associations où les personnes en situation de pauvreté prennent la parole et siègent également au sein du conseil de l'asbl).

Le critère positif de la première version (l'autorisation d'exercer des activités économiques) est à présent associé à la préservation d'un objectif social et sans but lucratif.

La permission d'exercer à l'avenir des activités économiques illimitées offre pour les associations l'avantage d'ignorer le terme "d'activités économiques secondaires" qui prêtait jadis à confusion.

Les associations ne doivent donc plus justifier les activités économiques, ce qui évite d'encourir le risque d'être qualifié comme une "fausse" asbl.

L'abrogation de cette interdiction restera cependant lettre morte tant que les parcelles adjacentes du droit ne s'alignent pas à cette abrogation. La réforme du Ministre Geens se distingue du droit fiscal, de la loi relative au travail bénévole et des règles relatives aux aides d'État. Ces derniers continuent à suivre leur propre logique (uniquement si les activités sont de nature économique et secondaire). Entreprendre des activités économiques à grande échelle peut avoir, et aura, des répercussions importantes sur les entreprises dans ces domaines (cela peut impliquer que les entreprises seront soumises à l'impôt sur les sociétés au lieu de l'impôt sur les personnes morales ou qu'elles seront vulnérables aux plaintes relatives aux aides d'État prohibées).

Si les associations veulent un statu quo de leur situation présente, elles ne peuvent en rien exercer des activités économiques illimitées et sont donc tenues de respecter le critère relatif à l'activité économique secondaire. Il y a par ailleurs un prix à payer pour pouvoir exercer comme ainsi dire des activités économiques illimitées. Dans la mesure du possible, les associations devront s'aligner aux règles en vigueur pour les sociétés. Ceci est toutefois loin d'être évident.

Jusqu'à présent, le législateur est toujours parti du principe que les différences essentielles entre les sociétés et les associations étaient une raison suffisante pour les soumettre à des législations clairement distinctes, sans que cela [ne] constitue une violation du principe d'égalité et de non-discrimination. Il faut par ailleurs se rappeler que le principe d'égalité implique que des catégories de personnes se trouvant dans des situations fondamentalement différentes et sans motif acceptable ne peuvent être traitées de la même façon. Lorsque l'alignement des règles pour les associations et les sociétés renforce davantage les règles en vigueur pour les associations, il faut veiller à ce que ce renforcement de réglementation soit justifié par un objectif d'intérêt général sur la base de laquelle la liberté d'association peut être limitée.

L'objectif invoqué de l'intérêt général est dans ce cas précis la protection des droits de tiers. Quand il s'agit plus particulièrement de petites associations, l'alignement des formes substantielles, des obligations en matière de publication et des responsabilités des administrateurs est une obligation excessive qui ne peut être justifiée par l'objectif d'intérêt général évoqué par le Gouvernement.

Conclusion : dans l'état actuel des choses, les associations préserveront leur particularité, mais l'exercice illimité des activités économiques restera dans la pratique lettre morte. De plus, les petites associations se voient submergées par des obligations supplémentaires et excessives en échange de l'exercice des activités économiques soi-disant illimité. »

La charte associative est en discussion depuis plusieurs années en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne ; que propose votre parti par rapport à l'application de cette charte ?

Voici les partis qui ont répondu (5/6)



ecolo

MR



« La diversité et la densité de la vie associative dans nos communes rejaillissent sur le bien-être de leurs habitants. Les associations participent directement à la qualité de vie, à la fois parce qu'elles développent des services à la collectivité et aux personnes en dehors d'un but lucratif, mais également parce qu'elles permettent à des milliers de volontaires de s'engager dans des actions citoyennes.

À l'heure où la défiance envers les institutions politiques est élevée, la vitalité associative peut apporter des réponses nouvelles et éminemment démocratiques d'engagement citoyen. Ces initiatives sont bien souvent porteuses également d'innovations sociales et de créativité nouvelles, [formes] d'une transition vers un nouveau modèle de société encore à inventer.

Le cdH promeut la charte associative avec les principes d'action suivants :

- assurer la transparence des subsides et soutiens à l'égard des acteurs associatifs ;
- préserver l'autonomie du secteur associatif et éviter toute immixtion des autorités publiques dans la gestion des associations ;
- soutenir les actions associatives par des aides communales concrètes (prêt gratuit de matériel, valorisation et promotion des actions associatives via notamment le bulletin communal et le site Internet de la commune, mise à disposition de locaux et infrastructures, création d'une maison des associations, couveuses d'associations, subsides...).

Nous soutenons l'application de la charte associative dans tous ces aspects. Dans les politiques que nous avons pu mener et que nous menons, nous nous attachons à mettre en œuvre ces principes et à les inscrire dans les décrets que nous proposons. La constitution d'un nouveau Gouvernement wallon a permis de mettre un coup d'accélérateur à ce sujet. »



« Au-delà des accords de principe, il y a lieu d'évaluer les dispositions applicables dans le cadre des relations entre les pouvoirs publics et l'associatif afin de soutenir un travail de concertation permanent. »

ecolo

« Sous les précédentes législatures, Ecolo a fortement soutenu, d'abord, la conclusion du Pacte associatif et ensuite, l'adoption de l'accord de coopération entre Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et Commission communautaire française. Hélas, le texte n'a pu aboutir et n'a pas été repris par les actuelles coalitions... Comme vous le lirez dans notre programme électoral, Ecolo entend implémenter la charte associative en règles de droit contraignantes pour la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française, dans leurs rapports avec les associations qui œuvrent à des missions d'intérêt général.

Ecolo entend aussi franchir une autre étape en élargissant l'application des principes de la charte aux pouvoirs locaux. Ces principes doivent notamment conduire les pouvoirs publics à établir a priori des règles générales de reconnaissance des associations et de financement de leurs missions, à organiser des procédures et des critères rendus publics ou encore à publier chaque année la liste des subventions facultatives octroyées aux associations. »

MR

« Le Mouvement Réformateur entend redéfinir les rapports réciproques que peuvent entretenir État et associations. Nous soutenons dès lors les principes (transparence, bonne gouvernance, contrôle, etc.) qui sous-tendent la charte associative mais on ne peut toutefois que constater le fait que près de neuf ans après son adoption, elle ne soit pas concrétisée au travers d'un instrument juridique. Le secteur dit "non-marchand" est loin d'être négligeable en Wallonie. Toutefois, nous ne considérons pas que ce secteur soit exorbitant. Il n'y a pas trop de non-marchand. Mais c'est le secteur "marchand" qui n'est pas assez développé.

Ses activités répondent en effet à des besoins accrus de la collectivité que l'on observe ces dernières années en relation notamment avec le vieillissement de la population, la persistance du chômage de longue durée. Il y a donc une réelle demande et une utilité de ces secteurs. Compte tenu de l'importance des activités déployées, il lui incombe d'être le plus efficace possible et d'optimiser durablement son fonctionnement.

S'agissant de deniers publics, donc des contribuables, certaines contraintes doivent être posées. Ainsi, le contrôle doit notamment porter sur la transparence, la lisibilité, le pluralisme, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la gouvernance. De plus, une évaluation doit porter sur les aspects quantitatifs et surtout qualitatifs des projets mis en place. La pérennisation des aides financières ne peut être envisagée que si les besoins sont rencontrés de manière optimale et continue. Il faut donc éviter et supprimer les doublons et les structures qui ne remplissent pas/plus leur rôle. »

PS

« La déclaration de politique générale du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit de finaliser et de mettre en œuvre l'accord de coopération avec la Wallonie et la Commission communautaire française (COCOF) pour une application effective, dans chaque secteur, des engagements de la charte, en respectant leurs particularités via des mesures décrétales et réglementaires.

La conclusion de cet accord de coopération dépend, par contre, des différentes entités. À court terme, le PS défend la mise en œuvre de principes qui ne nécessitent pas nécessairement la conclusion d'un accord de coopération : transparence des subventions, une plus grande simplification administrative ou encore la mise en place de possibilités de recours. »

PTB

Les gens d'abord, pas le profit

« Le PTB n'a pas encore élaboré de position sur cette question. »



La mobilité et les transports sont au centre des débats actuels. Que propose votre parti pour renforcer et soutenir la mobilité des jeunes et plus particulièrement des jeunes porteurs de handicap ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo



- « La sécurité routière est une priorité au niveau local

Les accidents de la route brisent chaque année trop de vies et de familles. Réduire le nombre des victimes de la route est une priorité du cdH à chaque niveau de pouvoirs. Les communes sont au cœur de ce défi, non seulement par les voiries dont elles sont responsables, mais aussi au travers de leurs autres compétences : police locale, aménagement du territoire et urbanisme, Enseignement, Jeunesse...

- Un plan communal de mobilité orienté vers la mobilité douce dans chaque commune

Pour le cdH, rendre la mobilité plus sûre, responsable et conviviale, c'est aussi faire de la mobilité douce, du covoiturage et des transports en commun une priorité. "Plus et mieux" de place pour les piétons, les cyclistes, les covoitureurs, covoiturés et les transports en commun, c'est aussi remettre de la vie dans nos rues, recréer l'espace à vivre que l'usage individuel de la voiture nous a pris avec le temps et ainsi favoriser les rencontres humaines et la convivialité entre les habitants. Encourager la mobilité douce, c'est également promouvoir la santé des personnes (plus d'exercices physiques quotidiens et une meilleure qualité de l'air) et l'autonomie des jeunes, permettre à chacun de retrouver le contact avec son environnement immédiat.

Pour le cdH, chaque ville ou commune doit adopter un PCM¹ qui établit une stratégie claire et planifiée dans le temps de sa politique de mobilité locale, en interaction avec les communes voisines. Il s'agit également de créer des cheminements sécurisés et balisés (à pied et à vélo) vers les écoles, les clubs sportifs, les entreprises, les locaux de mouvements de Jeunesse, les gares, les lieux de culte, etc.

- Une politique tarifaire favorable aux jeunes dans les TEC

Depuis le 1er mars 2017, les cinq mouvements de Jeunesse reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient de la gratuité sur le réseau TEC dans le cadre de leurs activités éducatives, que ce soit pendant l'année ou pour se rendre à leurs camps d'été.

Par ailleurs, les TEC maintiennent des tarifs attractifs pour les jeunes jusqu'à 24 ans.

- Rendre accessible au plus grand nombre l'offre de transport TEC, y compris aux personnes à mobilité réduite (PMR)

L'accès aux transports en commun pour les PMR² est une priorité au niveau wallon. Les autobus roulant sur les lignes régulières sont, depuis 2008, systématiquement équipés d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite. Outre les lignes publiques, le TEC propose également un transport de porte à porte au moyen de minibus adaptés

¹Plan communal de mobilité | ²Personnes à mobilité réduite

pour les personnes à mobilité réduite. Des dispositions ont également été prises à l'égard des malvoyants.

En 2013, le groupe TEC a conclu une convention avec les associations du CAWAB¹ afin de développer l'accessibilité de son offre de transport public en Wallonie aux personnes à mobilité réduite. 126 lignes ont été auditées à ce jour. À la suite des audits, un budget spécifique de 6,7 millions d'euros a été dégagé sur une période de cinq ans (2015-2020), dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissements d'infrastructures. Il porte sur l'aménagement de 841 arrêts répartis sur 41 lignes.

Au-delà des transports en commun, l'aménagement des trottoirs doit veiller à favoriser la mobilité des PMR. Des audits réalisés par des personnes porteuses d'un handicap permettent d'assurer un relais direct vers les autorités communales en cas de difficultés. »



« La priorité ira à l'aménagement des bâtiments pour les personnes porteuses de handicap. Cette politique doit tenir compte des contraintes du bâti existant. Nous demandons que soit réalisé, dans chaque commune, un cadastre des aménagements à réaliser et que soit prévu, avec le soutien des régions, un plan d'aménagement communal.

Parallèlement, il devient indispensable que les administrations et les organismes publics au sens large établissent des plans stratégiques spécifiques pour développer l'accès aux outils spécifiques et aux aménagements des postes de travail (ex. : tablettes, clavier braille...)

Le second objectif est d'améliorer l'accessibilité des transports en commun. Ce programme s'appuiera, prioritairement, sur un plan de communication à destination des jeunes et des jeunes porteurs de handicap et sur une meilleure formation du personnel des différents opérateurs de mobilité. »



« Proposition : faciliter et encourager l'utilisation des transports publics et des modes de transports actifs.

Le soutien à la mobilité durable et appropriée des jeunes dans le cadre de leurs activités collectives doit également être développé. Les mesures de gratuité des transports publics proposées par Ecolo dans le cadre scolaire doivent être élargies aux activités collectives de Jeunesse. En concertation avec la SNCB, la STIB, les TEC ou De Lijn, des initiatives doivent être prises afin d'organiser une mobilité spécifique (trains spéciaux, bus spéciaux, etc.) permettant aux jeunes de se rendre sur des lieux de fête ou d'événements Jeunesse et d'en revenir en toute sécurité. Pour Ecolo, il faut également poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des transports en commun et des transports spécialisés pour les personnes à mobilité réduite.

Nous favoriserons l'autonomie des enfants afin qu'ils puissent ainsi se déplacer sans devoir être accompagnés systématiquement par un adulte. En effet, la circulation est rarement pensée en fonction des enfants (effets "barrière" dus à des voiries difficilement franchissables, etc.) et l'accessibilité géographique des infrastructures (écoles, clubs sportifs, centres de loisirs, etc.) en est rendue plus difficile. Des cheminements piétons, un bon état des trottoirs dans des circuits repensés, des passages piétons rénovés, des brevets vélo et actions "défi l'école à vélo" sont autant de points d'attention et d'actions qui favorisent cette autonomie.

Nous serons à l'écoute des enfants concernant les aménagements de l'espace public. Adultes et enfants n'ont pas le même rapport à l'espace public : leurs besoins sont différents, et les attentes sont exprimées de manière différente. Il est donc important de prendre en compte ces spécificités dans les projets d'aménagement.

Pour Ecolo, il faut aussi organiser des formations et des campagnes de sensibilisation concernant la sécurité routière avec l'aide de l'IBSR, des zones de police et du secteur associatif. Celles-ci viseront notamment le milieu scolaire (élèves, parents et enseignants), en tenant compte du fait que 41 % des enfants et des adolescents impliqués dans

¹Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles



un accident le sont sur le chemin de l'école, selon les chiffres de l'IBSR¹.

En parallèle, il convient de développer le réseau de transport public ou collectif de nuit (au même tarif que celui de jour) afin d'accorder à chacun le droit à une mobilité responsable.

Ecolo propose aussi d'octroyer à chaque jeune, à l'occasion de son seizième anniversaire, un libre-parcours d'un an sur l'entièreté du réseau des transports en commun belges, et ce afin de permettre l'accès à la mobilité pour tous d'une part, et de tenter, d'autre part, de changer les schémas mentaux traditionnels du "tout à la voiture". Une initiative similaire devrait être développée au niveau européen. »

MR

« Le MR souhaite le développement d'une politique de la famille fondée sur la solidarité intergénérationnelle et la responsabilité en popularisant et, au besoin, [en] améliorant le statut à l'aidant proche afin de contribuer au maintien dans la cellule familiale des personnes malades, handicapées ou âgées. Plusieurs mesures en ce sens ont d'ailleurs été prises par le Gouvernement fédéral telles que la dispense de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi avec maintien d'une allocation, l'extension de douzième mois du droit au crédit-temps et son assimilation de pour les salariés ou encore la création de nouveaux droits pour les indépendants.

Par ailleurs, en ce qui concerne la mobilité, il faut tenir compte des "usagers faibles" (personnes handicapées ou atteintes d'un déficit sensoriel, personnes âgées, etc.) dans les politiques de mobilité en protégeant notamment les places de parking réservées aux personnes handicapées, et ce, via un renforcement des sanctions.

Le MR soutien également toute initiative susceptible d'instaurer une obligation pour les nouvelles installations et/ou en cas de rénovation de bâtiments publics (ex. : administration, hall sportif, écoles, etc.) d'assurer un accès pour les personnes handicapées. »

PS

« La mobilité est un axe prioritaire de l'écosocialisme porté par le PS. Il s'agit de développer des alternatives efficaces à la voiture individuelle, accessibles et adaptées aux besoins des citoyens, en particulier des jeunes. Cela implique de favoriser les modes de déplacement dans l'ordre suivant : piétons, cyclistes, transports publics, transports privés (collectifs, puis individuels).

Pour les transports publics, nous défendons la gratuité pour les jeunes jusqu'à la fin de leurs études, des bus qui roulent tous les jours, en ce compris dans les villages, une offre nocturne renforcée, le Wi-Fi gratuit [et] des informations en temps réel via des applications.

Le PS propose d'améliorer l'accès des jeunes à une formation à la conduite de qualité, notamment en prévoyant des formations à l'école et des bourses pour financer sa formation (hors école).

Nous proposons aussi de généraliser une éducation à la mobilité tout au long de la scolarité, dont le "brevet cycliste", pour permettre à chaque élève de se familiariser avec les enjeux de mobilité et de sécurité routière, avec une attention spécifique pour les élèves avec un handicap.

Concernant les jeunes en situation de handicap, le PS propose d'améliorer l'accessibilité des espaces publics et des services publics (emplacements de stationnement réservés, parcours adaptés, aménagement des voiries notamment avec des dalles podotactiles et une signalisation adaptée, description de l'accessibilité des bâtiments publics ou à usage collectif via l'alimentation de bases de données existantes, etc.).

Il s'agit aussi de soutenir une politique de transports en commun tenant compte des besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite et de développer des services sociaux de transport pour personnes à mobilité réduite. »

¹Institut belge pour la sécurité routière



« Le droit à la mobilité ne passe pas par le transport (motorisé) individuel, mais bien par les modes de déplacement collectifs. Le PTB veut plus de moyens pour les transports en commun (TEC, STIB, De Lijn, SNCB) afin d'avoir une offre suffisante tant en ville qu'à la campagne et tant pendant la journée de travail que le week-end et en soirée (par exemple jusque minuit dans les villes de plus de 10 000 habitants).

En même temps, il faut fortement diminuer les tarifs des transports en commun. Le PTB défend la gratuité pour les étudiants, les chômeurs et les bénéficiaires d'intervention majorée (BIM). Nous voulons également plus de moyens pour la création de nombreuses pistes cyclables sécurisées. »



Les politiques migratoires belges animent l'actualité récente. Que propose votre parti pour soutenir et renforcer le travail des Organisations de Jeunesse vis-à-vis des MENA¹ et des jeunes migrants ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo

MR



PTB
Les gens d'abord, pas le profit



« Pour le cdH, chaque personne présente sur le territoire doit être considérée avec dignité. Des nouvelles personnes arrivent chaque jour sur notre territoire. Les autorités locales sont souvent en première ligne pour apporter une aide tant aux réfugiés politiques que, plus largement, aux sans-abri.

La précarité reste trop largement répandue et gagne parfois du terrain. Les mandataires humanistes s'engagent à tout mettre en œuvre dans leurs localités pour qu'il soit offert à ces personnes un toit, de la nourriture et l'accès à des soins, et plus largement à ce qu'une attention continue soit apportée à toutes les formes de précarité.

La priorité est de développer les initiatives d'apprentissage de la langue française et d'alphabétisation pour les primo-arrivants, pour les MENA et [les] jeunes migrants, [de] proposer aux personnes réfugiées des cours de français, [de] les informer sur le parcours d'intégration.

Il faut soutenir les associations en charge de l'accompagnement et les Organisations de Jeunesse impliquées dans ce processus. Plus largement, des politiques d'intégration sur le marché du travail doivent être déployées spécifiquement pour les primo-arrivants.

Par ailleurs, le cdH considère qu'il convient d'accueillir chaque personne présente sur le territoire belge, qu'elle soit ou non demandeuse d'asile. À cet égard, l'absence de demande d'asile ne peut être invoquée pour refuser d'offrir un accueil décent, alors même que l'application de la Convention de Dublin implique le retour du demandeur vers le pays par lequel le migrant est entré au sein de l'Union européenne.

Le cdH salue et soutient par ailleurs, par des initiatives concrètes, la solidarité des citoyens à l'égard des migrants, et condamne fermement le projet de loi du Gouvernement fédéral relatif aux visites dans le domicile des personnes apportant un tel soutien.

En ce qui concerne les mineurs non accompagnés (MENA), le cdH est favorable à l'octroi d'un titre de séjour temporaire à chaque enfant, mais uniquement dans le cadre de la recherche d'une solution durable.

L'intérêt de l'enfant doit rester la priorité. La recherche d'une solution durable doit d'abord passer par la recherche des parents ou un membre de la famille afin de préserver l'unité familiale, sauf si la sécurité du mineur devait être mise en danger.

Lorsqu'il apparaît qu'une solution durable est trouvée en Belgique, le cdH est favorable à l'octroi d'un titre de séjour illimité. Si, lorsqu'il atteint la majorité, le demandeur n'a [pas] pu bénéficier d'un titre de séjour illimité, le cdH est d'avis que le parcours en tant que MENA doit être pris en compte dans le cadre d'une demande de régularisation de séjour. »

¹Mineur étranger non accompagné



« Les MENA rencontrent beaucoup de difficultés pour entamer et réussir un parcours d'intégration sur le territoire belge, notamment en raison d'un manque de solutions offertes par les instances fédérales belges.

La priorité de DÉFI va à un renforcement et [à] une amélioration des dispositifs d'information et d'accompagnement des MENA dans le cadre de leurs procédures de demande d'asile, ou pour toute démarche parallèle. Cette dynamique ne pourra s'opérer qu'en renforçant la mise en réseau de l'ensemble des opérateurs d'Aide à la Jeunesse, et [des] associations liées à la problématique. »

ecolo

« Ecolo souhaite une protection particulière pour les catégories les plus vulnérables de migrants que sont les femmes, les mineurs, qu'ils soient accompagnés ou non, les personnes handicapées, les victimes de la traite des êtres humains et les personnes traumatisées.

Notre proposition : prendre en considération l'intérêt de l'enfant dans toutes les décisions rendues en matière d'asile et de séjour. L'intérêt de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les procédures qui le concernent, qu'il s'agisse d'un mineur étranger non accompagné ou d'un mineur venu avec sa famille.

L'accueil des familles en séjour illégal ne doit en aucun cas être conditionné à un éventuel engagement de la partie à retourner dans le pays d'origine. L'accueil doit se faire dans un centre permettant notamment de continuer la scolarité entamée par les enfants, [et,] dans la langue d'enseignement qu'il suit, de participer à des activités extra-scolaires au même titre que les autres enfants/jeunes. »



« Ces dernières années, de nombreux MENA sont arrivés dans notre pays. Ces derniers, en tant que public vulnérable, sont suivis avec davantage d'attention dans des centres d'orientation dédiés à leur service. Un service de tutelle dépendant de la justice est mis en place tout comme un accès aux classes passerelles.

Une solution durable doit être trouvée à chaque fois et l'intérêt de l'enfant doit primer. Cette solution peut être soit de rester en Belgique, soit aussi de retourner dans son pays d'origine. Chaque cas doit être envisagé et examiné de manière individuelle.

On ne peut que saluer la mesure prise en 2015 par le Gouvernement fédéral qui prévoit d'appliquer le statut de protection à l'ensemble des MENA, qu'il y ait ou non une autre procédure en cours, c'est-à-dire également à ceux qui ont introduit une demande d'asile. Cela permet d'éviter l'expulsion de jeunes bien intégrés, déjà présents depuis plusieurs années sur le territoire belge.

Dorénavant, ils n'ont plus à opérer un choix entre une demande d'asile et la protection spécifique accordée aux MENA, c'est donc une protection supplémentaire accordée. La possibilité de combiner les deux procédures permet aux MENA d'introduire une demande en vue de bénéficier du statut de protection réservé aux MENA et d'entamer ensuite une procédure d'asile, après avoir pris le temps de tout remettre en perspective. »



« Les socialistes défendent la mise en place d'une nouvelle politique migratoire, tant au niveau belge qu'au niveau européen. Cette politique devra permettre une révision de la politique des visas (pour répondre aux situations d'urgence et octroyer plus de visas humanitaires) et la mise en place d'une réelle politique migratoire économique.

Le PS pense également qu'il faut investir dans des projets qui permettent un accueil digne et un accès des jeunes, comme des moins jeunes migrants, à nos politiques publiques. Les dispositifs d'apprentissage des langues doivent être renforcés.

Le Ministre Rachid Madrane a permis récemment la création de 130 places dans l'Aide à la Jeunesse afin d'accueillir des MENA dans des services d'hébergement, relevant du secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Concernant le secteur de la Jeunesse, un soutien peut être apporté à des projets particuliers (le projet "Jeunesse Nomade" par exemple) via la mise en place d'appels à projets. Le financement du secteur et de ses associations doit aussi permettre ce type de travail au sein des Organisations de Jeunesse dans le cadre de leurs missions. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Dans le chapitre de notre programme consacré aux réfugiés, nous proposons les droits suivants pour les enfants sans-papiers :

- avant que l'Office des étrangers [ne] prenne une décision mettant un terme au droit de séjour, il doit mener une enquête sérieuse sur les risques encourus par les enfants en cas de retour et tenir compte de l'intégration des enfants ;
- l'Office des étrangers doit examiner quelles sont les solutions durables pour l'enfant concerné avant de mettre un terme au droit de séjour de la famille. Ici, l'enfant doit être entendu ;
- l'environnement d'un enfant doit être stable. Fedasil, l'organisme public qui se charge de l'accueil durant la procédure d'asile, doit faire en sorte que les enfants puissent rester dans un seul lieu de séjour, de sorte qu'ils puissent continuer à aller dans la même école et qu'ils puissent apprendre la même langue durant toute leur procédure ;
- les Organisations de Jeunesse pourraient également jouer un rôle important dans ce processus. Nos mouvements de jeunes (Comac, RedFox et les Pionniers) font des camps de vacances pendant lesquels les jeunes font un travail de relations, de jeux et d'activités dans les centres de réfugiés. Les partenariats et collaborations entre les mouvements de jeunes et les structures qui accueillent les réfugiés sont vraiment à développer, car cela permet de lutter contre les préjugés ici, via la rencontre et le contact humain. Cela permet de conscientiser les jeunes et de les ouvrir sur l'autre et sur le monde. Et cela permet aussi aux jeunes migrants de nouer des contacts, de se sentir accueillis et de s'intégrer plus facilement. Il faut les soutenir après un voyage qui a été déchirant et souvent violent, et pendant une procédure d'accueil qu'il faut aussi humaniser. »

Le numérique est aujourd’hui incontournable pour les jeunes. Que propose votre parti pour soutenir leur accès au numérique et les sensibiliser à son usage sûr, conscient et critique, tout en tenant compte de leur expertise à ce sujet ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo

MR



PTB
Les gens d'abord, pas le profit



« Les nouvelles technologies peuvent apporter le pire (un renforcement de l'individualisme) comme le meilleur (la mise en place de nouveaux réseaux de fraternité). Pour le cdH, il est indispensable de s'orienter résolument vers la deuxième option. Pour cela, les mandataires humanistes veulent engager les localités dans la voie de smartcities au service des initiatives du don, du partage et de l'échange, y compris dans le cadre de SEL¹. En mettant en lien les habitants entre eux, les nouvelles technologies peuvent également servir les contacts intergénérationnels et renforcer la participation de nos aînés à la vie sociale.

En ce qui concerne l'éducation au numérique, le cdH formule les priorités suivantes :

- l'accès aux infrastructures doit être soutenu et encouragé, le cdH propose de prévoir des espaces publics numériques partagés entre les générations ;
- dans cette optique, les Organisations de Jeunesse ont une place à prendre en matière de compréhension au monde numérique afin de construire avec les jeunes des outils qui leur permettent d'appréhender ce monde avec enthousiasme, mais également avec vigilance. À cette fin, il serait intéressant de prévoir une attention particulière pour les associations de Jeunesse qui œuvrent dans le domaine du numérique et dans l'éducation aux médias. Comme cela se traduit d'ores et déjà par un dispositif particulier relatif au soutien aux actions d'éducation des jeunes aux médias.

L'éducation au numérique fait par ailleurs partie des priorités dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence et doit être analysée en priorité dans la réforme en cours. »

« La priorité va à la lutte contre la fracture numérique. Les communes, avec l'appui des régions et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, doivent étendre le dispositif des EPN² dans les communes et veiller à adapter les horaires aux habitudes de "consommation" des plus jeunes.

Parallèlement, il convient de confier aux Organisations de Jeunesse une mission visant à développer des projets transgénérationnels au sein de ces EPN, qui auront pour objectifs de favoriser l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et de sensibiliser au phénomène des "Fake News" et des théories du complot.

¹Systèmes d'échanges locaux | ² Espaces publics numériques

Au niveau des écoles, il convient de renforcer les collaborations entre associations et le secteur associatif en matière d'éducation aux médias. »

ecolo

« L'éducation aux médias, tout comme la sensibilisation à l'utilisation plus critique des nouvelles technologies, doit pouvoir faire partie des apprentissages scolaires et être organisées et soutenues dans le champ associatif.

Ecolo entend soutenir une offre de formation en éducation aux médias et assurer l'actualisation des compétences pour toutes les personnes impliquées et notamment le secteur de la Jeunesse. Les médias contribuent à la construction des représentations du monde et jouent un rôle important quant à la promotion de la parité et de la diversité ainsi qu'à la lutte contre les stéréotypes et la stigmatisation.

Pourtant, certains groupes sont sous-représentés dans les médias audiovisuels : par exemple, les personnes d'origine étrangère et les classes plus populaires. Les personnes ayant un handicap visible sont carrément exclues des écrans. Un baromètre sur l'image des jeunes dans les médias a également été réalisé, [il] montre que globalement, celle-ci est celle d'une "Jeunesse sans parole, passive et désinvestie".

La diversité est encore moins présente dans la presse écrite. Les personnes d'origine étrangère sont le plus souvent exposées dans des rôles de victimes ou d'auteurs d'actes répréhensibles.

Pour Ecolo, il est impératif d'agir afin de corriger ces déséquilibres flagrants, pour que les médias soient représentatifs de la diversité.

Ecolo propose :

- de pérenniser les outils d'analyse de la diversité et de l'image des jeunes dans les médias et de mettre en place un observatoire de la diversité au sein du Conseil supérieur de l'audiovisuel ;
- d'initier une concertation durable et un échange de bonnes pratiques entre les professionnels des médias et les acteurs de terrain qui luttent contre les discriminations ;
- de créer un site Internet reprenant tous les outils et les meilleures pratiques en termes de diversité ;
- rédiger un code sur la représentation de la diversité et de l'égalité dans les médias ;
- d'engager les médias de service public :
 - à proposer une offre tenant compte de la diversité des populations de Wallonie et de Bruxelles ;
 - à proposer des programmes par et pour les jeunes ;
 - à augmenter la diffusion des émissions sous-titrées et en langue des signes ;
 - à garantir une plus grande parité chez les intervenants invités dans les diverses émissions, en particulier sur les thèmes économiques, politiques et [sur] les questions sociales. »

MR

« Le développement, tout comme l'accès du numérique sont des priorités pour le MR. Le Mouvement Réformateur propose de développer plus de compétences numériques au sein de la population, notamment en :

- promouvant les écoles de codages extrascolaires. De nombreuses institutions extrascolaires ou privées doivent être encouragées et promues. Elles permettent de repêcher des personnes en décrochage scolaire mais elles transmettent aussi des compétences recherchées par les entreprises qui peinent à trouver des personnes diplômées dans les métiers en pénurie ;
- assurant une formation et un accompagnement numérique des enseignants de l'enseignement obligatoire ;



- introduisant les sciences informatiques dans l'enseignement obligatoire d'une manière beaucoup plus ambitieuse et explicite ;
- mettant en place au sein du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles un processus transversal d'apprentissage des "soft skills" ;
- adaptant de la petite école jusqu'à l'enseignement universitaire les conceptions pédagogiques à la réalité numérique ;
- renforçant les dispositifs de masters et de baccalauréats en alternance organisés en synergie directe avec le tissu des entreprises pour promouvoir tous azimuts les formations dans les filières technologiques. »



« La révolution numérique a bouleversé de nombreuses sphères de notre société. Des nouveaux savoirs apparaissent et l'accès aux savoirs est profondément modifié. Pour le PS, et pour éviter que de nouvelles inégalités se creusent, l'école et l'enseignement doivent permettre à chaque jeune l'utilisation critique des nouvelles technologies.

En dehors de la scolarité, les associations de Jeunesse peuvent également jouer un rôle crucial d'éducation à la citoyenneté. L'équipement technologique des associations de Jeunesse constitue donc un enjeu crucial. Le PS se propose donc de renforcer l'accès des nouvelles technologies aux Organisations de Jeunesse. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Le PTB défend un accès le plus large possible aux nouvelles technologies. En ce qui concerne le Net, nous défendons une série de principes, comme la "neutralité du Net", principe qui doit offrir le cadre pour tous (y compris les jeunes) d'avoir un accès égal aux contenus publiés sur le web (contre un Internet à deux vitesses : un pour les riches, l'autre pour les pauvres). Pour le reste, le PTB n'a pas élaboré de propositions concrètes. »

Le harcèlement est un réel problème que vivent nombre de jeunes aujourd'hui. Que propose votre parti pour lutter contre ce phénomène, et notamment contre le harcèlement en ligne, et soutenir les Organisations de Jeunesse en ce sens ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo



« Dans le cadre du harcèlement scolaire, la Ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns, a développé un plan en six axes :

1. un dispositif de prévention et de prise en charge des violences inscrit dans chaque plan de pilotage des écoles, y compris des dispositifs spécifiques concernant le harcèlement, le cyber-harcèlement et les événements d'exception ;
2. l'implémentation d'un dispositif expérimental de prévention et de prise en charge du harcèlement, du cyber-harcèlement, des violences visibles et invisibles et des discriminations au sein des établissements scolaires (sur base d'une recherche-action menée par l'UMONS) ;
3. l'instauration d'un réseau structuré de prévention et de prise en charge du (cyber-) harcèlement scolaire pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, réunissant des professionnels de différents horizons pour partager informations, pratiques et réflexions autour des problèmes de harcèlement à l'école ;
4. la création d'une plate-forme destinée aux élèves, aux parents et aux équipes éducatives reprenant toutes les ressources en matière de harcèlement et de cyber-harcèlement ;
5. la mobilisation et la sensibilisation des élèves dans la lutte contre le harcèlement via plusieurs appels à projets (actions de sensibilisation/actions de mobilisation) ;
6. la formation des élèves de l'enseignement fondamental (5ème et 6ème années) et du 1er degré de l'enseignement secondaire à la médiation par les pairs. C'est probablement ici que les Organisations de Jeunesse peuvent démontrer toutes leurs qualités pour répondre à cet enjeu.

Par ailleurs, certaines Organisations de Jeunesse travaillent directement au sein des classes. Il faut encourager l'appui fourni par leurs animateurs dans les classes afin d'encourager le dialogue avec les élèves autour de ces problématiques.

Cela peut passer par une sensibilisation à l'usage des nouvelles technologies en milieu scolaire et sensibiliser à la violence et au harcèlement, par exemple en formant une ou des personnes-ressources "relais communal harcèlement" accessibles à toutes les écoles. »



« Le harcèlement en milieu scolaire et/ou sur les réseaux sociaux constitue une réalité difficilement détectable et rarement illustrée de manière directe dans les sphères sociales que sont, par exemple, les classes. La formation des coordinateurs pédagogiques et des enseignants constitue un outil précieux mais insuffisant.

Les collaborations entre les Organisations de Jeunesse et les écoles doivent permettre de développer des projets innovants en matière de "vivre-ensemble" dans les écoles, axés sur le respect mutuel et le respect des différences. Une attention particulière sera également apportée aux notions de réel et de virtuel et des conséquences des actes posés dans le monde virtuel.

Parallèlement, les Organisations de Jeunesse pourront être chargées de développer de projets de sensibilisation des familles et [de] mise à disposition d'outils favorisant le dialogue et la prévention au sein des cellules familiales. »

ecolo

« Pour Ecolo, il s'agit de rassembler les chercheurs afin d'affiner les réponses à apporter aux enjeux tels que la surinformation, les communautés virtuelles, la cyberdépendance et le cyber-harcèlement...

Il s'agit également d'encadrer la publicité à destination spécifique des enfants de moins de 12 ans, ainsi que l'utilisation de l'image d'enfants en tant que prescripteurs d'achats. Pour Ecolo, il faut également interdire la publicité qui véhicule des stéréotypes pouvant mener à des comportements discriminants : sexisme, racisme, homophobie, xénophobie...

Pour le harcèlement en ligne, Ecolo entend soutenir les campagnes de prévention telles que "No hate" et le développement de cybersolutions : [il s'agit d'] une application ayant pour but d'équiper les jeunes internautes pour contrer les discours de haine sur Internet et la réalisation de chats visant le cyber-harcèlement (ouverture de comptes sur les principaux réseaux utilisés par les jeunes pour permettre des chats d'assistance pour les victimes).

Il s'agit de donner des outils aux animateurs et professionnels du secteur de la Jeunesse pour renforcer l'esprit critique des jeunes, y compris par rapport aux dangers du web.

Il s'agit également de soutenir le Conseil supérieur d'éducation aux médias notamment dans le cadre du "safer internet day" dont le thème de cette année était le harcèlement en ligne. Pour Ecolo, ce n'est pas à des acteurs privés de fourniture de matériel informatique ou d'Internet de participer à cette sensibilisation des jeunes. C'est à des acteurs publics tels que le Conseil supérieur d'éducation aux médias [de] le faire. »



« Le centre "Jean Gol" (centre d'études du Mouvement Réformateur) a réalisé récemment une étude sur la question car il nous semble important d'apporter des solutions à ce problème sociétal en augmentation. Notre Jeunesse est devenue hyperconnectée et une large partie de sa vie sociale passe désormais par les réseaux sociaux, et ce, souvent, en dehors d'une supervision parentale.

Si ce phénomène présente de nombreux avantages comme la socialisation des jeunes, le développement de nouvelles compétences, etc., il est vrai qu'il peut y avoir de graves dangers. Avant, le harcèlement avait lieu à l'école, aujourd'hui cela peut [se passer] 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Le Centre "Jean Gol" a développé différentes pistes de solutions dans le cadre de l'étude (21), telles que mettre en place dans chaque école un interlocuteur unique en matière de harcèlement ; sensibiliser ; organiser régulièrement des rencontres et des débats sur le cyber-harcèlement dans les écoles ; former les acteurs de la police et de la jus-



tice au phénomène du cyber-harcèlement ; convoquer systématiquement les cyber-harceleurs au parquet pour un entretien et un "rappel à la loi" ; simplifier les procédures d'accès à l'adresse IP et à l'identité de leurs utilisateurs ; encourager les communes à élargir, via les règlements communaux, le champ de l'espace public aux réseaux sociaux ; réprimer pénalement la pratique de "lynchage numérique", etc.

La violence scolaire et le harcèlement scolaire ont toujours existé mais le phénomène est amplifié aujourd'hui par les réseaux sociaux. Nous devons donc prendre des mesures afin d'aider ces jeunes. »



« Le PS défend des projets qui permettent de lutter contre ce phénomène. Le PS a par exemple apporté son soutien au projet et à la campagne "No Hate", ou encore aux programmes d'éducation aux médias.

Plusieurs outils existent déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles ([la] plateforme "Harcèlement à l'école", par exemple). Le PS propose de renforcer la sensibilisation et l'éducation des élèves sur ce que constituent le harcèlement et ses dangers.

Dans cette optique, tous les projets intégrant directement les jeunes doivent être soutenus. Le travail de sensibilisation et d'éducation des Organisations de Jeunesse est, dans ce cadre, également crucial. »



« Le PTB est bien sûr tout à fait favorable à une discussion sur les mesures à prendre pour lutter contre le harcèlement des jeunes, notamment en soutenant les campagnes menées par les jeunes et soutenues par les Organisations de Jeunesse dans les écoles ou en développant des liens structurels entre Conseils d'élèves et professeurs. »



La participation des jeunes est essentielle pour les Organisations de Jeunesse. Que propose votre parti pour renforcer et soutenir la participation des jeunes tant dans les Organisations de Jeunesse qu'au niveau local, régional, communautaire ou fédéral et européen ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



« Le cdH soutient résolument le bénévolat et le volontariat. L'engagement est tellement plus beau quand il est gratuit ! Le bénévolat et le volontariat donnent à ceux qui le fournissent de l'estime de soi, du sens, l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences et de développer leurs potentialités, tout en donnant d'eux-mêmes et [en] s'ouvrant à l'autre.

En donnant de leur temps, de leurs talents et de leur générosité, les bénévoles créent et multiplient les espaces de solidarités interpersonnelles et intergénérationnelles. Ils créent des relations sociales fortes en dehors des relations économiques ou de consommation.

Le cdH a de nombreuses idées pour encourager l'engagement et le volontariat :

- organiser la rencontre entre l'offre et la demande de services volontaires (bourses d'échanges de volontariat, vade-mecum et répertoire des initiatives, etc.) ;
- soutenir matériellement les initiatives bénévoles par le prêt gratuit de matériel, la location à tarif préférentiel, la mise à disposition de locaux, etc. ;
- mettre à l'honneur le volontariat et le bénévolat, labelliser une ou des initiatives/actions volontaires ;
- soutenir la formation aux premiers secours ;
- développer le volontariat au sein des relais jeunes, des points d'information communaux et d'autres structures d'accueil de la population ;
- encourager le mécénat d'activités associatives par les entreprises locales ;
- soutenir les Organisations de Jeunesse et les formes de volontariat "jeunes" ;
- créer une maison des associations, c'est-à-dire un local spécifiquement dédié aux associations et qui serait géré par les associations.

Le cdH a également été actif pour soutenir la participation des jeunes. Citons notamment les initiatives suivantes :

- le Parlement Jeunesse du développement durable : l'opportunité pour les jeunes d'enrichir leurs connaissances en matière de développement durable, de rencontrer des experts et acteurs de terrain et de vivre une ex-

périence unique d'échanges. À l'issue du Parlement Jeunesse, des recommandations sont émises aux hommes et femmes politiques de Wallonie afin qu'ils prennent connaissance des préoccupations des jeunes en termes de développement durable.

- L'appel à projets Écokot : 17 Écokots sont actuellement soutenus par la Wallonie. Ces kots mettent en œuvre des actions en vue de devenir des kots plus durables et respectueux de l'environnement. Le succès de cet appel à projets et l'intérêt des jeunes démontrent, une fois encore, la motivation et les capacités de changement de ceux-ci : ils souhaitent modifier leurs habitudes quotidiennes (alimentaires, déchets, etc.) et s'investir dans des projets de sensibilisation (stands informatifs, jogging, etc.). »



« Nous renvoyons, globalement, à la question sur la mobilisation des jeunes. La question met en évidence la nécessité de permettre la prise en compte des revendications et souhaits des enfants et des jeunes par les autorités publiques et ce, dans un contexte d'intensification des débats autour de la participation citoyenne.

Les Conseils des Enfants et de la Jeunesse jouent à cette fin ce rôle important. Il convient de préciser leur rôle, au sein de chaque commune, et de renforcer leur action par un meilleur accompagnement : formation du personnel communal à la participation, désignation d'un référent dans les Collèges communaux.

Au-delà, il convient de renforcer la mise en réseau des animateurs et des travailleurs de terrain afin qu'émergent des projets de mobilisation supra-communaux, régionaux et/ou communautaires : place aux enfants, place aux ados. »

ecolo

« Les soutiens aux projets culturels, sportifs, scolaires, éducatifs, associatifs, participatifs, aux conseils locaux de Jeunesse, les mesures d'Aide à la Jeunesse, de promotion de la santé ou d'organisation de l'espace public, l'utilisation des infrastructures et les plans communaux de mobilité feront l'objet des travaux de ces coordinations locales de la Jeunesse.

Il convient de favoriser une meilleure articulation entre les politiques de Jeunesse au niveau local et au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À cette fin, Ecolo propose :

- d'envisager, avec les acteurs associatifs, les meilleures pratiques pour renforcer les politiques locales de Jeunesse, en vue d'en renforcer l'identité et la lisibilité ;
- de renforcer la couverture territoriale des maisons de jeunes, des locales de mouvements de Jeunesse et des centres d'information des jeunes ;
- de clarifier les rôles des Régions et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la politique d'hébergement des jeunes et la politique européenne des échanges internationaux de jeunes, notamment au travers du dispositif d'agrément des centres de rencontres et d'hébergement ;
- de renforcer le secteur des Organisations de Jeunesse, en agréant notamment de nouvelles associations dans des thématiques novatrices tout en veillant à ne pas créer de l'associatif hyperspécialisé ;
- de valoriser les actions décentralisées et de proximité proposées par les Organisations de Jeunesse et les Centres de Jeunes ;
- au départ d'une conférence interministérielle Jeunesse, d'établir le relevé des dispositifs particuliers à promouvoir et/ou à créer afin de renforcer la lisibilité de l'action thématique des Organisations de Jeunesse ;



- de renforcer les moyens accordés à la formation du secteur Jeunesse aux métiers de l'enfance (Accueil Temps Libre, Centres de Vacances, Écoles de Devoirs) ;
- de renforcer le rôle de la formation dans la dynamique de projet des associations de Jeunesse agréées.

De nombreux lieux de participation existent déjà : associations de Jeunesse, Conseils locaux de jeunes ou d'enfants, participation dans les écoles, associations de fait, etc. Ecolo souhaite continuer à soutenir le pluralisme et la richesse de ce que les jeunes mettent en place, leur apport étant essentiel dans la construction d'une société responsable et solidaire.

Les secteurs des Organisations de Jeunesse et des Centres de Jeunes agréés sont évidemment des acteurs incontournables pour mener à bien toutes ces politiques. L'associatif Jeunesse est géré par et pour les jeunes. Ces associations sont des espaces collectifs d'expérimentation, de découverte, d'émancipation, de vivre-ensemble et de participation quotidienne.

Il serait également souhaitable d'envisager l'installation d'une "Maison européenne de la Jeunesse" qui serait un lieu de rassemblement des différents Conseils participatifs de la Jeunesse (CCOJ¹, CCMCJ², CJ³, etc.). Cette maison devrait permettre de meilleures synergies entre les différents Conseils participatifs et [d']améliorer la visibilité de ceux-ci, ainsi que [de] leur permettre d'avoir un lieu propre à eux.

La consultation populaire au niveau local concerne les habitants d'une commune âgés de 16 ans accomplis. Ceux-ci peuvent l'organiser et/ou y participer. Cela est déjà possible et organisé en Wallonie, aux niveaux communal et provincial, ainsi qu'en Région de Bruxelles-Capitale. La sixième réforme de l'État la rend également possible au niveau régional et en Communauté germanophone, pour les matières régionales dont l'exercice lui a été transféré. Ces modalités d'organisation doivent également permettre la participation des plus de 16 ans ainsi que les consultations d'initiative populaire. Pour l'avenir, nous souhaitons que cette possibilité soit également étendue, moyennant les adaptations nécessaires, au niveau fédéral. »

MR

« Le MR préconise une participation effective des jeunes de moins de 35 ans dans l'ensemble des structures décisionnelles des différentes associations, comme c'est d'ailleurs déjà le cas pour les organes de décisions des Organisations de Jeunesse (tant au Conseil d'Administration qu'à l'Assemblée Générale).

Le rapport de l'OEJAJ⁴ sur l'évaluation du Décret du 26 mars 2009 précise que « *la présence obligatoire de 2/3 de moins de 35 ans dans les organes de gestion des Organisations de Jeunesse et de 50 % de jeunes de moins de 35 ans dans ceux des fédérations n'est pas remise en cause et est considérée par les Organisations de Jeunesses comme constitutive de l'identité du secteur malgré les difficultés de certaines Organisations de Jeunesse, minoritaires, à atteindre ce quota. Il s'agit d'un consensus fort révélé par l'évaluation* ».

Cette position nous semble répondre convenablement à cette problématique. Par ailleurs, le MR a à cœur de renforcer durablement la présence des jeunes candidats pour l'ensemble des élections qui arrivent. Ainsi, les plus jeunes bourgmestres de Wallonie, de la région de Bruxelles et de Flandre, sont tous les trois des libéraux. »

PS

« Il est aujourd'hui nécessaire de renouer la confiance entre les politiques et les citoyens, particulièrement les jeunes. Cela passe évidemment par de nombreuses mesures, dont :

- des politiques plus efficaces au service de l'intérêt général : aujourd'hui, les intérêts financiers dominent l'intérêt général, se jouent de la mondialisation et imposent des dérégulations. Il est nécessaire de rendre à l'intérêt général sa prépondérance, à l'échelle mondiale, européenne et belge ;

¹Commission consultative des Organisations de Jeunesse | ²Commission consultative des maisons et Centres de Jeunes | ³Conseil de la Jeunesse |

⁴Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

- davantage de démocratie participative : la démocratie ne peut se résumer à voter tous les cinq ou six ans. La démocratie, c'est la participation et le contrôle permanent par les citoyens :
 - c'est pourquoi nous proposons notamment de créer au sein des Parlements et Conseils communaux des chambres citoyennes pour débattre de thématiques importantes ;
 - les citoyens doivent également avoir la possibilité de remettre leurs propositions législatives au Parlement, chargé alors de les examiner ;
 - le droit de pétition doit être développé, tout comme les budgets participatifs qui octroient à des citoyens un budget défini pour mettre en œuvre des projets collectifs ;
 - enfin, le PS propose qu'une Chambre citoyenne, composée de citoyens tirés au sort, travaille sur le socle de valeurs communes à inscrire dans la Constitution.
- Le PS réaffirme également l'importance du vote obligatoire qui seul permet la cohésion sociale et la prise en compte des besoins de tous (dans les pays voisins, ceux qui ne votent pas sont les plus pauvres et les moins instruits, et donc les oubliés des politiques) ;
- avec l'instauration progressive du cours de citoyenneté dans les écoles, le PS a voulu renforcer l'éducation citoyenne, pour permettre aux jeunes d'avoir les clés pour comprendre le monde qui les entoure et devenir des citoyens responsables et critiques ;
- le PS souhaite également l'instauration d'un service citoyen pour les jeunes qui le souhaitent, donnant un statut à ceux qui veulent s'engager pour une cause [en] laquelle ils croient ;
- le PS soutient également des pratiques permettant le renforcement d'espaces de participation effective des jeunes, comme par exemple les Conseils consultatifs de jeunes. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Cette réponse est en lien avec celle apportée sur les partenariats entre communes et Organisations de Jeunesse. Les jeunes sont bien sûr intéressés aussi par la participation en général. Nous proposons un abaissement de l'âge pour participer aux élections à 16 ans et une enquête annuelle menée par les autorités communales auprès des jeunes dans chaque commune afin de répertorier leurs besoins. Le programme du PTB pour la participation citoyenne contient entre autres les propositions suivantes :

- les élus aux différents niveaux de pouvoirs doivent consacrer suffisamment de temps à la participation des citoyens dans les quartiers et les entreprises, de manière à garantir une large participation de la société aux choix politiques ;
- les décisions les plus importantes doivent être soumises à la population par voie de référendum (avec droit de vote à partir de 16 ans). Si des centaines de milliers de citoyens réclament un référendum, ce référendum doit être organisé. Le référendum devrait également permettre l'abolition de lois votées antérieurement ;
- le PTB est par ailleurs partisan d'un mode de scrutin totalement proportionnel et de l'abolition du seuil électoral des 5 %. Il faut tenir compte de toutes les opinions et garantir un égal accès aux médias à tous les partis durant les élections ;
- il faut un financement public des ONG et des associations de la société civile, et stopper les restrictions budgétaires dans ce domaine ;
- la liberté d'expression et d'association par des actions, flyers, échanges sur réseaux sociaux, etc., ne peut pas être érodée en raison de lois, autorisations et amendes SAC¹. Nous voulons le retrait de la loi sur les SAC. »

¹Sanctions administratives communales



Que propose votre parti pour soutenir et renforcer le travail des Organisations de Jeunesse avec les jeunes précarisés ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo

MR



PTB
Les gens d'abord, pas le profit



« De nombreuses initiatives existent en la matière, notamment le dispositif particulier de soutien aux actions destinées à des publics spécifiques, mais également le soutien par le biais de subsides directs à plusieurs associations dont c'est l'une des missions ou l'objet social. Des aides matérielles, voire financières, peuvent également être octroyées à l'égard d'associations qui ne peuvent compter sur la participation financière des parents. [Plusieurs propositions :]

- donner une information claire et complète de l'ensemble de l'offre d'enseignement et de soutien scolaire sur le territoire, tous réseaux confondus, y compris hors de la structure scolaire, et prévoir un "vade-mecum" local des initiatives solidaires, pour promouvoir les initiatives locales ou autres : asbl Article 27 (tarif préférentiel aux activités culturelles) ;
- veiller à ce que l'ensemble des politiques menées par la commune concerne tous ses habitants : trop souvent, des publics précarisés n'accèdent pas aux services offerts par la commune par manque d'information ou de moyens ;
- développer (au sein du CPAS) une approche spécifique à la Jeunesse (accompagnement pendant la période de transition vers l'âge adulte). Cela passe notamment par des contacts et l'appui des Organisations de Jeunesse locales impliquées auprès de ces jeunes. »

DÉFI

« Notre premier objectif est d'améliorer la concertation et le dialogue, au niveau des communes, entre les opérateurs de terrain, en ce compris les Organisations de Jeunesse et les écoles, et les acteurs institutionnels, en priorité les CPAS, en charge du soutien aux jeunes précarisés. La création d'une plateforme de concertation répond à cet objectif.

L'optimisation de l'aide reposera, également, sur un renforcement des règles de déontologie partagée pour améliorer la communication entre opérateurs et une amélioration du suivi des jeunes, quel que soit leur âge, au sein des familles.

Au niveau fédéral, il convient, en outre, de modifier les dispositions relatives à l'aide sociale pour jeunes majeurs - 18 à 25 ans - afin, notamment, d'assurer un meilleur suivi des jeunes adultes, quelle que soit la commune où ils résident. »

ecolo

« De manière générale, il est démontré que l'instauration de politiques serait mieux acceptée si elle était portée et construite collectivement avec les différentes composantes de la population visées par ces politiques. Il en va de même avec les jeunes défavorisés d'un point de vue socio-économique, mais également des jeunes issus de l'immigration qui fréquentent moins souvent les lieux classiques de la participation citoyenne : Organisations de Jeunesse, maisons de jeunes, associations citoyennes, partis politiques, etc.

La méconnaissance des structures participatives existantes est l'un des principaux obstacles empêchant la participation des jeunes. Il convient d'envisager, avec les acteurs de terrain, la meilleure manière d'organiser le travail d'information et de facilitation, spécifiquement à l'attention des jeunes issus des milieux socio-économiquement défavorisés.

Pour Ecolo, outre le fait d'assurer des conditions d'existence décentes, lesquelles influenceront la participation de ces jeunes, il convient d'évaluer les pratiques existantes ici et à l'étranger qui consistent à rapprocher les publics précaires de la décision publique, et d'outiller les intervenants sociaux dans cette perspective.

Une autre proposition d'Ecolo est de faciliter l'accès des jeunes à la culture, via notamment un accompagnement qui permette la réalisation effective et la qualité des projets rentrés par des collectifs de jeunes "éloignés" des réalités associatives agréées. Une autre manière de faciliter l'accès à la culture pourrait être de financer l'asbl Article 27 afin d'élargir les partenariats sociaux à l'associatif Jeunesse. »

MR

« Le Mouvement Réformateur soutient l'idée de permettre aux Organisations de Jeunesse de décentraliser leurs activités. Cela pourrait passer notamment par un renforcement du dispositif particulier accordé aux Organisations de Jeunesse pour toucher un public précarisé économiquement, socialement, géographiquement et culturellement. Cela passerait, par exemple, par l'octroi de la gratuité des transports en commun pour les animateurs et bénévoles de l'ensemble des Organisations de Jeunesse, et non pas uniquement pour les mouvements de Jeunesse. »

PS

« Comme vous le précisez dans votre question numéro trois [question au sujet de l'inclusion, voir p. X], l'inclusion et la participation de tous les jeunes doivent être au cœur du travail des Organisations de Jeunesse.

Dans ce cadre, pour le PS, il est important que les associations travaillent avec tous les jeunes pour déterminer un plan d'action et les thématiques que les jeunes souhaitent aborder. Intégrer les jeunes dans le travail quotidien des associations du secteur est le premier moyen pour favoriser une inclusion pleine et entière.

Le PS est également favorable au renforcement du maillage géographique des Organisations de Jeunesse sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de pouvoir toucher tous les publics. »

PTB

Les gens d'abord, pas le profit

« Le PTB n'a pas encore élaboré de propositions concrètes sur cette question, mais est bien sûr favorable à un renforcement du travail des Organisations de Jeunesse avec les jeunes précarisés. »

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Pacte d'excellence alimente le débat sur les liens entre les écoles et les Organisations de Jeunesse ; que propose votre parti pour les reconnaître et les renforcer ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo

MR



« L'école est un lieu de construction de la personne et du lien social, un lieu "humanisant". Le niveau communal est le niveau privilégié pour l'implantation d'écoles maternelles et primaires, qui constituent notre enseignement dit "fondamental".

Grâce au Pacte pour un Enseignement d'excellence conclu entre tous les acteurs de l'enseignement (pouvoirs organisateurs, syndicats, associations de parents) et aux budgets dégagés, l'enseignement fondamental, et spécifiquement l'enseignement maternel, a été renforcé (engagement de 1100 professionnels de l'éducation pour soutenir les instituteurs/institutrices et aide administrative et éducative en faveur des directeurs du fondamental, effective déjà dans un tiers des écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis la rentrée 2017-2018 et qui concernera toutes les écoles d'ici à 2020).

Les communes doivent participer aux objectifs du Pacte pour un Enseignement d'excellence avec une double approche : d'une part, en tant qu'autorités publiques locales garantes des principes constitutionnels d'égalité et d'autre part, en tant que pouvoirs organisateurs d'établissements scolaires.

Pour le cdH, la collectivité locale, en tant qu'autorité publique de terrain, doit veiller à :

- aider au déploiement du Pacte pour un Enseignement d'excellence dans chacune des écoles de la commune quel qu'en soit le réseau et, en tant que pouvoir organisateur, au sein du réseau communal ;
- développer une coordination locale de l'offre scolaire tous réseaux confondus afin d'assurer la meilleure offre de proximité pour ses habitants (en particulier pour le fondamental) et d'examiner les possibilités de collaboration (cantines, mobilité scolaire, sensibilisation à l'environnement, éveil à la citoyenneté...) ;
- veiller à une égalité de traitement dans le soutien apporté aux acteurs scolaires, aux familles et aux élèves, quel que soit le réseau d'enseignement, y compris en ce qui concerne les aides sociales et matérielles ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs extérieurs à l'école (Organisations de Jeunesse ; éducation permanente, services sociaux, réseaux d'aide aux enfants et aux jeunes en difficulté...) en vue d'établir une approche globale des difficultés liées au décrochage scolaire ;
- favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques ;
- maximaliser la fréquentation de l'école maternelle (campagne de sensibilisation avec l'aide du CPAS, des comités de quartier, des associations...) et garantir un accès à l'offre scolaire pour les enfants les plus défavorisés socialement ou culturellement ;

- développer des activités de toutes catégories (artistiques et culturelles, sportives...) dans les écoles en faisant le lien avec les lieux déjà existants tels que les académies, les musées, les Organisations de Jeunesse, les bibliothèques, les centres culturels, les centres sportifs, les centres d'expression et de créativité présents sur le territoire local ;
- développer des actions pour favoriser les liens intergénérationnels.

Ces acteurs de terrain comme les Organisations de Jeunesse doivent pouvoir s'inscrire dans les collaborations notamment à travers les dispositifs particuliers de soutien aux actions d'animation en collaboration avec les écoles du décret Organisations de Jeunesse. »



« Il convient, prioritairement, d'établir et/ou de renforcer le dialogue et la concertation entre les écoles et les Organisations de Jeunesse en amont des projets.

Cette collaboration ne peut s'envisager qu'à condition d'avoir opéré, au préalable, un diagnostic précis des besoins et ressources respectives, qui induit, entre autres choses, d'assurer un meilleur échange d'informations.

Le premier chantier à investiguer sera le déploiement de l'éducation aux médias, la sensibilisation aux "fake news" et aux théories du complot, à la critique des sources et particulièrement la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, ce en collaboration avec les PMS¹ et les acteurs ressources internes et externes à l'école. Il conviendra, en outre, d'ouvrir le débat sur la mise à disposition d'espaces communautaires partagés au sein des établissements scolaires.

Plus globalement, les débats autour de la réforme APE et du Pacte d'excellence doivent permettre d'orienter des moyens humains et opérationnels vers des projets de partenariats école-Organisations de Jeunesse visant à favoriser la citoyenneté de jeunes citoyens. »

ecolo

« Comme le prévoit le décret "Missions", l'école doit former les citoyens de demain. L'école doit donc valoriser, encourager l'engagement des élèves, en éveillant bien sûr leur esprit critique à travers les enseignements formels, mais aussi en les encourageant à s'engager concrètement.

Elle doit donc offrir une place, en son sein et dans ses bâtiments, à l'engagement au travers des mouvements de Jeunesse, Organisations de Jeunesse, ONG (exemples : magasin Oxfam, antenne école Amnesty, etc.) ou organiser régulièrement des activités, sorties, etc. qui mettent en contact les élèves avec les Organisations de Jeunesse, leurs activités, ce qu'elles défendent, etc.

Cette articulation école – Organisations de Jeunesse doit se traduire également dans le cadre des mesures du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Pour Ecolo, il faut également renforcer la fonction d'accompagnement pédagogique des fédérations en apportant un soutien financier et didactique aux équipes d'animation qui souhaitent impulser une culture de "plan de formation quadriennale" dans leur fonctionnement. Parallèlement, il convient d'étudier la possibilité d'instaurer, en concertation avec la CCOJ², un programme de formation de cadres (ex : BAGIC - Brevet d'aptitude à la gestion d'institution culturelle) à l'attention des responsables pédagogiques du secteur des Organisations de Jeunesse.

Ecolo entend également soutenir le développement d'une offre de formation transversale, à destination des acteurs d'éducation formelle et non-formelle, portant sur l'utilisation de nouvelles méthodes de gouvernance, de participation et de gestion de projets collectifs, à partir de l'expertise développée par les associations de Jeunesse. »

¹Centre psycho-médicaux | ²Commission consultative des Organisations de Jeunesse



MR

« La question des liens entre les Organisations de Jeunesse et les écoles n'est pas un élément nouveau apparu suite à la réforme de l'enseignement. Cette question est déjà travaillée par les deux secteurs depuis plusieurs années. Dernièrement, le plus bel exemple de volonté de partenariat se traduit par l'ECOJ.

Ce document est un catalogue à destination du milieu scolaire afin de présenter l'ensemble des offres du secteur des Organisations de Jeunesse. Par exemple, renforcer la plateforme "Apprentis-Citoyens", plateforme qui permet à des jeunes dans les deux dernières années du secondaire d'être informés sur le monde politique en vue de lutter contre l'extrémisme et le populisme.

Un autre point est la question des détachés pédagogiques au sein du secteur Jeunesse. Même si ceux-ci sont sortis du milieu scolaire pour travailler au sein d'une Organisation de Jeunesse, ils restent le symbole d'un lien important entre ces deux secteurs. Ces personnes doivent devenir des éléments-clés pour que le milieu des Organisations de Jeunesse et de l'enseignement puissent collaborer positivement et efficacement.

Au sein de l'avis numéro trois du Pacte d'excellence, la question de la position des Organisations de Jeunesse n'est pas abordée. Pourtant, l'avis aborde la question de l'intégration de la culture au parcours scolaire afin que chaque élève soit confronté de manière égale à cette culture. Celle-ci est vue comme constitutive de la citoyenneté. Seulement, les possibilités de partenariats externes ne prennent pas en considération le secteur des Organisations de Jeunesse.

Pourtant, les Organisations de Jeunesse devraient être des partenaires privilégiés car, de par le cadre dans lequel elles s'inscrivent, elles favorisent des méthodes d'apprentissage différentes aux méthodes d'apprentissage habituelles du système scolaire.

Cette approche par les Organisations de Jeunesse doit se voir comme une complémentarité au système déjà mis en place et pas comme un moyen de substitution pour combler une plage horaire ou des jours blancs.

Il faut aussi insister [sur le fait] que ces activités doivent s'inscrire dans la continuité car la citoyenneté ne s'apprend pas mais se construit.

Une autre question qui doit être soulevée est la formation des futurs enseignants. Afin de favoriser les ponts et qu'ils soient fluides, il faut préparer et porter à la connaissance de ces futurs enseignants les possibilités offertes par le secteur Jeunesse lors de leur formation initiale. »



« Pour le PS, l'école doit être un lieu de vie et d'activité, ouverte et participative. Cette ouverture sur le monde doit notamment s'exprimer à travers des liens entre l'école et l'associatif local (Organisations de Jeunesse, associations culturelles locales, clubs sportifs, etc.). Le PS propose l'intégration et la formalisation de ces liens au sein du projet pédagogique de chaque établissement.

Dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence, des partenariats pourront par exemple être développés lors de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle. »



« Le PTB est favorable à renforcer les liens entre les écoles et les Organisations de Jeunesse. Nous voulons des écoles ouvertes sur le monde, et les Organisations de Jeunesse peuvent jouer un rôle dans cet objectif. Autre exemple : les écoles de quartier doivent être plus ouvertes aux initiatives des jeunes du quartier, et il faut également une collaboration plus forte avec les associations sportives. »



TTIP¹, TAFTA², Belgium Act Now... Les exemples ne manquent pas pour illustrer la mobilisation des jeunes sur les enjeux de société. Que propose votre parti pour soutenir, renforcer et entendre cette mobilisation des jeunes sur les enjeux actuels ?

Voici les partis qui ont répondu (11/11)



« Le cdH est particulièrement sensible aux mobilisations de la société civile sur des dossiers importants comme ceux des accords commerciaux. Nous considérons que l'engagement des jeunes doit être soutenu, valorisé et renforcé. Tout commence par l'éducation. La réforme du cours de citoyenneté est un élément en ce sens, mais l'apprentissage de la citoyenneté doit concerner le projet pédagogique des écoles dans leur ensemble.

L'éducation aux médias en fait partie et permet également aux jeunes de construire une vision critique des informations qui leur parviennent. Les initiatives permettant de renforcer cet apprentissage, tel que le Parlement Jeunesse ou les panels citoyens doivent être poursuivies, voire amplifiées. Les Conseils de la Jeunesse au niveau local participent [à] la même dynamique. Enfin, notre proposition de service citoyen est également un élément important pour permettre à chaque jeune de faire l'expérience de l'engagement pour les autres. »



« Le CD&V souhaite renforcer l'esprit critique de la société civile, qui comprend aussi bien les organisations établies que les initiatives citoyennes ad hoc. Il est positif que les citoyens et surtout les jeunes fassent entendre leur voix par rapport à des sujets sociaux qui les interpellent, qui les concernent et qui les touchent.

C'est la raison pour laquelle le CD&V plaide en faveur d'un Conseil pour la Jeunesse solide, tant au niveau local que régional. Ce Conseil peut défendre les intérêts des jeunes et représenter leur voix en mettant des actions solides, voire même institutionnelles, en place. Nombreuses sont par ailleurs les Organisations de Jeunesse qui soutiennent les initiatives sociales comme le commerce, la paix, le climat, la discrimination, la pauvreté, etc.

Nous devons offrir aux jeunes l'opportunité de mettre sur pied des actions solides et créatives. Pour ce faire, ils devraient pouvoir accéder aux ressources de la sphère publique. Reste à savoir s'il est vraiment nécessaire d'avoir en parallèle une aide d'État supplémentaire. Nul besoin de définir chaque initiative dans un cadre politique. »



« La question met en évidence la nécessité de permettre la prise en compte des revendications et souhaits des

¹Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement | ²Traité de libre-échange transatlantique

enfants et des jeunes par les autorités publiques et ce, dans un contexte d'intensification des débats autour de la participation citoyenne.

Les Conseils des Enfants et de la Jeunesse jouent à cette fin ce rôle important. Il convient de préciser leur rôle, au sein de chaque commune, et de renforcer leur action par un meilleur accompagnement : formation du personnel communal à la participation, désignation d'un référent dans les collèges communaux.

Au-delà, il convient de renforcer la mise en réseau des animateurs et des travailleurs de terrain afin qu'émergent des projets de mobilisation supra-communaux, régionaux et/ou communautaires : place aux enfants, place aux ados. »

ecolo

« La priorité deux du programme Ecolo de 2014 en matière de Jeunesse est de favoriser la participation et la citoyenneté responsable, active, critique et solidaire des jeunes.

La citoyenneté est un enjeu politique majeur. Envisagée dans la complexité du "vivre-ensemble", elle renvoie inévitablement à la nécessité, pour une société qui fonctionne bien, de tenir compte de l'avis et de la créativité de chacun. D'envisager chacun, les jeunes y compris, comme acteurs.

La citoyenneté s'apprend en l'exerçant concrètement. C'est pourquoi Ecolo entend soutenir la participation des jeunes à tous les niveaux et leur implication dans toutes les questions qui les concernent.

Ceci implique nécessairement de renforcer les politiques de participation et de soutenir les acteurs associatifs qui font de la citoyenneté et de la participation des jeunes le cœur de leur mission.

Par ailleurs, sous cette législature, Ecolo a saisi le Parlement de Wallonie d'une proposition de décret destinée à abaisser l'âge du droit de vote aux élections locales de 18 à 16 ans. Il s'agissait également d'abaisser l'âge à partir duquel un citoyen peut faire une interpellation du collège communal. Malheureusement, notre proposition a été rejetée.

Enfin, à la suite de l'Ecolab Démocratie du 11 mars 2017, Ecolo a complètement revu ses propositions en la matière et a prévu d'instaurer de nouvelles pratiques :

1. l'initiative législative citoyenne ;
2. le tirage au sort ;

Et d'autre part de modifier les pratiques existantes par :

3. la simplification institutionnelle et des mesures en matière d'éthique politique et de gouvernance ;

Le tout dans un cadre cohérent par :

4. la refondation du projet européen en partant des citoyens via une assemblée constituante. »



« Groen attache de l'importance à la singularité et à l'environnement des jeunes. C'est la raison pour laquelle nous luttons pour protéger et défendre les droits des enfants et des jeunes. Nous stimulons par ailleurs la participation des jeunes par le biais d'associations de Jeunesse, de maisons de jeunes, de l'auto-organisation et d'autres initiatives. Les jeunes se battent pour un monde meilleur, tant pour l'humain que pour la planète. Ils se préoccupent des défis sociaux-économiques ainsi que de la problématique environnementale croissants. L'enseignement accorde



une grande importance à l'éducation pour un développement durable. Nous soutenons et stimulons les jeunes dans leurs démarches pour prendre une initiative d'étude ou de travail en matière de durabilité, comme par exemple par les bourses NME¹ »

MR

« Le MR est en faveur du commerce et de la liberté de circulation. Nous défendons un libre-échange loyal et inclusif qu'il soit bilatéral ou multilatéral au sein de l'Union européenne à condition que les accords soient équilibrés. Ainsi, les normes de l'Union européenne doivent être respectées, il n'est pas question d'abaisser nos standards de qualité.

Nous soutenons les accords équilibrés et une économie ouverte mais pas à n'importe quel prix. L'Union européenne a besoin de renforcer sa politique commerciale et ses accords de libre-échange. Le protectionnisme est un risque réel pour notre croissance et la création d'emplois. Ces accords permettent de promouvoir les valeurs et normes européennes au niveau international au moment où la dynamique mondiale change fondamentalement et de renforcer notre capacité future à défendre notre modèle vis-à-vis de partenaires tels que les États-Unis, la Chine ou l'Inde. »



« La N-VA offre l'opportunité et la responsabilité aux jeunes de s'investir pour leur communauté et de prendre des initiatives. Nous encourageons les jeunes à s'engager et à participer au Conseil de la Jeunesse flamand qui émet des avis pour le Gouvernement flamand.

Nous devons en outre faire confiance aux entités locales afin de mettre au point une politique sur mesure pour les jeunes en provenance d'une commune ou d'une ville. Une ville comme Gand ou Anvers a d'autres débats à mettre sur la table qu'une plus petite commune défendant des intérêts différents.

Voilà pourquoi le déploiement d'un Conseil de Jeunesse solide au niveau local est la solution par excellence pour convaincre les jeunes et les enfants de s'engager politiquement et de se sentir impliqués dans les décisions prises dans le monde de la politique. »



« L'Open Vld soutient vivement la participation active des jeunes, qui représentent un maillon important de la société. Le rabaissement de l'âge minimal pour le droit de vote constituerait une clé importante vers un engagement accru de la Jeunesse.

Sur le plan national et régional, les avis émis par le Conseil flamand de la Jeunesse doivent être pris au sérieux. Au niveau local, plusieurs formes spécifiques de participation sont envisageables, comme les budgets des citoyens qui permettent aux jeunes de déterminer la manière dont certains projets seront menés. Nous entendons par là des projets dans des domaines qui les concernent comme l'infrastructure pour les loisirs, la sécurité routière, le bien-être social, etc. »



« Comme la mobilisation du PS autour du CETA l'a démontré, le PS défend la transparence des négociations concernant les traités internationaux et la mise en place de procédures démocratiques de contrôle. Les méthodes européennes de négociation des traités commerciaux doivent respecter les demandes légitimes de transparence ex-

¹« Natuur- en MilieuEducatie », à savoir l'éducation à la nature et à l'environnement

primées par la société civile et les procédures démocratiques de contrôle parlementaire.

Les mandats de négociation devront être soumis à un débat parlementaire préalable et amendé en profondeur si nécessaire en y associant les représentants de la société civile. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Pour le PTB, l'ensemble de la population doit pouvoir donner son avis, via des référendums, sur toute une série de questions importantes : par exemple, lors de la ratification du CETA¹ /TTIP , lors de la ratification du TSCG² , des débats sur la COP 21³, l'avenir du nucléaire, etc. Ces référendums doivent être ouverts aux jeunes dès 16 ans. Ensuite, nous pensons également que l'école doit être un lieu où les jeunes sont formés non seulement à comprendre le monde dans lequel ils vivent, mais également à le transformer. Cela nécessitera de permettre aux jeunes d'organiser des syndicats écoliers (comme le CEF⁴ par exemple), de s'impliquer dans des mouvements politiques à l'école (et donc lever cette interdiction), organiser davantage de débats politiques (au sens large) dans les écoles (et pas uniquement dans le cadre d'élections), etc. Enfin, en renforçant le secteur associatif, et notamment les Organisations de Jeunesse, les maisons de jeunes, etc. cela favorisera également la participation des jeunes sur les débats de société. »



« Un tiers de la population flamande a moins de trente ans. Les enfants et les jeunes représentent donc un groupe non négligeable. Seul un tiers d'entre eux a effectivement une voix, les autres attendent pour ainsi dire dans la salle d'attente de la démocratie. Cela signifie qu'il faut tenir compte de ces enfants et de ces jeunes par la voix que portent les adultes.

Ces adultes se doivent de les écouter. Les autorités doivent donner une voix aux enfants et aux jeunes. Il reste beaucoup de chemin à parcourir au niveau de la participation (politique). Voilà pourquoi le sp.a prend à cœur la participation des enfants et des jeunes au sein de la politique, car si la voile est déployée, la route sera correcte.

- On ne peut cependant seulement se contenter de la participation. C'est la raison pour laquelle nous voulons instaurer le droit de vote à partir de 16 ans. Nous sommes convaincus que si nous donnons à nos jeunes une vraie voix dans le débat politique, leur engagement et leur enthousiasme pour le monde extérieur et politique ne va cesser de croître. Donnons aux jeunes dès 16 ans l'opportunité de goûter activement au monde politique si le cœur leur en dit. Ceci représente une possibilité unique de prendre en compte la vision de nos jeunes. Kurt de Loor, échevin à Zottegem veut établir un terrain d'essai à Zottegem dans le cadre des élections locales.
- Pour participer, les jeunes doivent être dotés des bonnes compétences. C'est la raison pour laquelle nous leur donnons plus d'encadrement social et politique dans l'enseignement formel. Nous intégrons l'éducation sociale et politique dans la formation scolaire des enseignants afin qu'ils aient acquis suffisamment de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes pour transmettre leur savoir-faire. Nous impliquons également les Organisations de Jeunesse ainsi que la société civile.
- Nous considérons le Conseil de la Jeunesse comme une plaque tournante officielle pour l'opinion des enfants, des jeunes et de leurs organisations. Il est important que chaque Conseil de la Jeunesse recherche activement l'opinion des enfants, des jeunes et de leurs organisations. Tout Conseil de la Jeunesse se doit de se mettre à table et de négocier avec les parties ayant un impact direct ou indirect sur l'environnement des enfants et des jeunes. Nous ne pouvons oublier d'aider les plus vulnérables de notre société. Il est du devoir du monde politique de consulter en temps et en heure les Conseils de la Jeunesse et de motiver leurs décisions au Conseil de la Jeunesse de manière approfondie. »

¹« Comprehensive Economic and Trade Agreement » : traité international de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. | ²Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance | ³« Conference of the parties » Conférence sur les changements climatiques | ⁴Comité des Élèves francophones



COP23¹, enjeux climatiques, émission de CO² et de gaz à effet de serre... sont autant d'enjeux qui sont au cœur des préoccupations actuelles et qui poussent les jeunes à se mobiliser. Que propose votre parti pour répondre à ces défis environnementaux, notamment dans le travail des Organisations de Jeunesse avec les jeunes ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo



« Le cdH est particulièrement actif dans son action en Wallonie et à Bruxelles pour favoriser l'environnement et lutter contre les dérèglements climatiques, afin d'atteindre les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 d'au moins 40 % en 2030, et d'au moins 80 % et si possible de 95 % en 2050. Ralentir le réchauffement climatique et réduire la pollution atmosphérique sont deux défis fondamentalement vitaux pour tous les habitants de la planète et tout particulièrement les nouvelles générations.

Les organisations gouvernementales s'y attèlent et fixent des objectifs qui ne peuvent être réussis que si tous les citoyens y adhèrent et y participent.

Dans cette optique, le Gouvernement wallon, à côté de toutes les mesures spécifiques mises en œuvre, élabore actuellement un projet de plan d'actions "air, climat, énergie" pour atteindre des objectifs forts d'ici 2030 (30 % d'émission de gaz à effet de serre, -49 % des émissions d'oxydes d'azote...) ainsi qu'un plan "Environnement/Santé". De multiples actions sont menées dans ce cadre : plan "FAST" pour la mobilité, plan d'investissement wallon axé notamment sur la performance énergétique des bâtiments, soutien aux énergies renouvelables, interdiction en 2030 du diesel, interdiction des OGM et lutte contre les pesticides...

Les Organisations de Jeunesse sont sensibilisées à ces enjeux, notamment dans le cadre de l'opération de nettoyage de printemps.

Au niveau bruxellois, nous sommes particulièrement actifs également en matière de lutte contre les émissions polluantes (grâce à la zone de basse émission), le soutien à la performance énergétique grâce à la réforme des primes "énergie", les mesures en cas de pics de pollution, le soutien à l'économie circulaire, la lutte contre les emballages et déchets ; soutien à l'alimentation durable... Dans ce cadre, des actions de sensibilisation ont été menées avec les Organisations de Jeunesse (notamment dans le cadre de la campagne "zéro déchet"). »

« Les initiatives en matière de lutte contre le réchauffement climatique et pour une transition environnementale et énergétique fleurissent dans un grand nombre de communes en Wallonie et à Bruxelles. Ces initiatives doivent être

¹« Conference of the parties », conférence sur les changements climatiques

soutenues par les autorités régionales et fédérales.

Idéalement, il conviendrait d'inscrire ce soutien dans le cadre des projets "Agenda 21", qui doivent être généralisés au niveau des communes, ou, à défaut, de désigner, dans chaque collège communal, une personne référence sur ces thématiques, chargée d'apporter un appui technique et logistique, et de veiller, le cas échéant, à l'intégration de tous, jeunes et moins jeunes, dans ces dynamiques participatives. »

ecolo

« Envisager de façon crédible des politiques pour les enfants et les jeunes implique de bien les connaître et, par conséquent, de prendre réellement en compte leur avis ou les questions qu'ils se posent. De la même manière, ces politiques doivent tenir compte d'une image détaillée des multiples dimensions que recouvre la réalité de la Jeunesse. Les occasions de participer activement aux processus de prise de décision doivent être créées, consolidées et multipliées. Il en va ainsi, par exemple, de la participation et de la prise en compte des revendications des jeunes, dans le cadre des négociations internationales sur le climat ou de l'ONU¹. »



« Nous sommes actuellement mobilisés par un grand projet qui est en quelque sorte la synthèse de toutes ces problématiques : le pacte énergétique. Nous y accordons beaucoup d'importance. Ce n'est pas pour rien qu'il figure dans l'accord du Gouvernement. Il correspond d'abord à une volonté du secteur énergétique qui exige depuis longtemps une vision claire sur notre futur énergétique.

Mais, c'est encore plus que cela : d'un point de vue sociétal, il doit servir d'inspiration à nos priorités dans le futur car c'est une demande forte de la société civile. C'est dire toute la difficulté et l'importance de l'exercice. Ce pacte est une feuille de route ambitieuse qui veut tracer plus clairement nos orientations écologiques à long terme. Ce document se veut ambitieux car, autrement, le risque est que l'impulsion nécessaire à la sortie du nucléaire ne soit jamais donnée. Depuis la mise en place du Gouvernement fédéral, notre priorité est de relancer l'économie, la croissance et la création d'emplois. Les résultats sont là.

Notre ambition avec le pacte énergétique est précisément de parvenir à maintenir l'équilibre entre l'économie et l'environnement. Il est possible de concilier objectifs environnementaux et vitalité économique. Nous sommes aujourd'hui engagés dans un processus de transition énergétique. Une transition nécessaire et génératrice d'emplois et d'innovation à condition qu'elle soit correctement maîtrisée et chiffrée. Quoi qu'il en soit, un pacte d'une telle ambition justifie évidemment le temps que nous consacrons aux travaux et discussions entre partenaires et entre gouvernements. Mais le travail se poursuit intensément. »



« Il est primordial de répondre aux défis environnementaux et [au] réchauffement climatique. Le défi environnemental et le défi social sont, de plus, étroitement liés. Les personnes les plus vulnérables sont les premières à subir les conséquences de la dégradation de l'environnement. Pour le PS, le combat pour l'environnement et le combat pour la justice sociale doivent être menés conjointement. C'est l'écosocialisme.

Le PS veut faire de Bruxelles et de la Wallonie les deux premières Régions d'Europe sans gaz à effet de serre d'ici 2050, afin de contribuer à l'Accord de Paris sur le climat. Pour y parvenir, il s'agit de diminuer la consommation d'énergie de 50 % et [de] viser 100 % d'énergies renouvelables en 2050. Des coopératives en énergie doivent être développées avec les pouvoirs publics et les citoyens, notamment les jeunes, pour se réappropriier collectivement la maîtrise de l'énergie.

La participation des jeunes est essentielle pour répondre aux défis environnementaux, car leur avenir est en jeu et ils

¹Organisation des Nations Unies



peuvent devenir les acteurs d'un monde meilleur. Il est important d'organiser des journées à thèmes et des ateliers, en collaboration avec les Organisations de Jeunesse et les écoles, pour sensibiliser les jeunes aux problèmes environnementaux et les impliquer dans les solutions concrètes à mettre en œuvre (économies d'énergie, réduction des quantités de déchets produits, protection de la nature, gestion d'éoliennes, etc.). »



Les gens d'abord, pas le profit

« Les enjeux climatiques sont aujourd'hui à juste titre une préoccupation majeure des jeunes. Nous pensons que sous le régime capitaliste dans lequel nous vivons, où le profit passe avant tout le reste, aucune solution ambitieuse ne sera fournie spontanément par les principales responsables de la pollution, de la destruction de l'environnement et du réchauffement climatique : les grandes entreprises.

Il faut donc que les autorités imposent à tous un cadre légal qui tende vers la recherche dans les énergies renouvelables, le développement de celles-ci et leur exploitation par tous le plus rapidement possible. Les Organisations de Jeunesse peuvent jouer un rôle important, tant dans la sensibilisation et la mobilisation des jeunes sur cette question afin de faire pression sur nos gouvernements pour qu'ils adoptent des mesures bien plus ambitieuses, à la hauteur du défi climatique actuel. Nos principales propositions sur ce thème sont les suivantes.

"Power to the people", l'énergie doit être aux mains de la collectivité. Elle est trop importante pour la confier au marché libre. Dans une révolution verte, il n'y a pas de place pour Engie et consorts. Nous voulons prendre en main nous-mêmes les leviers de notre avenir. Nous prônons la socialisation du secteur de l'énergie. Au lieu de GDF Suez, RWE, EDF et ENI, nous voulons des sociétés publiques de l'énergie, aux mains de la collectivité et sous contrôle démocratique. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions remplacer le chaos du marché libre par la mise en place planifiée d'un système durable de l'énergie.

Nous voulons que soient créées des entreprises publiques de l'énergie. Actuellement, l'État transfère l'argent des impôts vers les géants de l'énergie. Nous voulons que l'État investisse lui-même dans la production durable d'énergie et qu'il fournisse l'énergie bon marché à la population.

Si on veut investir aujourd'hui dans l'énergie durable de demain, il faut avoir une vision large. Nous prônons un plan d'avenir national pour l'énergie verte et pour les entreprises de l'énergie disposées à fournir de l'électricité verte au niveau national. Un contrôle démocratique est d'une importance cruciale. Les conseils d'administration ne peuvent pas être désignés politiquement, mais élus par les consommateurs, et les organisations environnementales et les syndicats y seront également représentés. Les citoyens ont un droit de parole et tous les conseils d'administration seront publics et seront diffusés en direct sur Internet.

Ensuite, des entreprises publiques communales d'énergie verte peuvent également fournir une précieuse contribution, en participant au niveau local, à petite échelle, au système de l'énergie de demain. Nous sommes par ailleurs partisans d'un parc européen d'éoliennes dans la mer du Nord, dans des mains publiques et sous contrôle de la société.

Nous sommes pour la mise en place de réseaux de chauffage central urbain. Les réseaux de chaleur pour le chauffage des habitations, l'eau des sanitaires, le chauffage des serres et, inversement, pour le refroidissement, constituent une technologie bien connue et efficace.

Ces réseaux de chaleur peuvent être alimentés par la chaleur excédentaire de l'industrie, par la combustion de déchets ou par la production d'électricité, mais on peut également le faire avec des pompes à chaleur fonctionnant sur l'électricité en provenance de sources d'énergies renouvelables. Pour être rentable, le chauffage central urbain doit naturellement être organisé à grande échelle et de façon collective. Les réseaux modernes de chaleur peuvent s'étendre sur des dizaines de kilomètres.

Contre la pollution atmosphérique, nous voulons un master plan pour le développement des transports publics. Il faut élaborer un vaste plan de développement des transports publics. Train, métro, tram et bus doivent être plus

attrayants, surtout dans les villes. Les transports publics doivent également avoir une fréquence bien plus régulière et être plus confortables et meilleur marché. Quand la Suède a diminué de moitié le prix du billet, le nombre de voyageurs a doublé. La gratuité des transports publics à Aubagne (France) a provoqué une augmentation de 170 % du nombre d'usagers.

Pour combattre la pollution de l'air, nous voulons travailler à rendre piétonnier le centre des villes. Nous optons résolument pour plus d'espace pour les vélos.

Les centres des villes sont trop souvent encore une jungle inaccessible à vélo. Nous encourageons le cyclisme sur des pistes cyclables séparées, des "vélostrades", et avec l'installation de parkings à vélos couverts.

Nous voulons donner la priorité au transport de marchandises par rail ou par bateau, parce qu'ils sont moins nocifs pour l'environnement. Et, par conséquent, nous voulons des investissements publics dans ce domaine. Le transport des marchandises sur longue distance doit se faire obligatoirement par conteneur, par chemin de fer ou sur les voies navigables.

Dans beaucoup d'habitations, on peut encore réaliser d'importantes économies d'énergie. Il faut donc un plan d'isolation à grande échelle, avec un système de tiers payant. Pour cela, l'État avance l'argent de la rénovation, somme qui se rembourse plus tard par les économies faites sur la facture d'énergie. »

Les échéances du Brexit approchent et avec elles se posent de nombreuses questions : nécessité d'avoir ou non un visa touristique ou de travail pour se rendre au Royaume-Uni, validation des diplômes pour les étudiants, programme Erasmus, etc. Que propose votre parti pour maintenir et encourager la mobilité des jeunes entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ?

Voici les partis qui ont répondu (11/11)



« Le Royaume-Uni quittera l'Union européenne d'ici un an, à savoir le vendredi 29 mars 2019 à minuit. Puis suivra une période dite "de transition" qui débouchera après 2020 sur un nouveau type de relations entre ce pays et l'Europe. À ce jour, aucune hypothèque n'est vraiment levée.

Les étudiants représentent un enjeu majeur pour les futures relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Ils contribuent à la richesse de nos pays. La mobilité étudiante permettra de continuer les liens entre les jeunes générations et doit non seulement être maintenue, mais également renforcée.

Selon les chiffres de l'OCDE¹, le Royaume-Uni est le troisième pays du monde où la part d'étudiants en mobilité internationale est la plus élevée.

Afin de garantir les droits d'étudiants et soutenir la mobilité étudiante, nous proposons les trois mesures suivantes :

1. un statut spécial entre l'Union européenne et le Royaume-Uni pour continuer à permettre la mobilité étudiante, comme c'est aujourd'hui le cas pour la Norvège ou la Suisse. Cela implique un partage de coût et de responsabilité ;
2. un accord afin de maintenir des frais de scolarité préférentiels et éviter ainsi qu'ils soient considérés comme "étudiants internationaux" ;
3. des conditions d'accès facilitées en termes de visas ».



« Le CD&V convient de l'importance des garanties prévues sur le plan de mobilité des jeunes. Le parti souhaite par conséquent aborder le sujet et exprimer de manière appropriée sa préoccupation lors des négociations avec la Grande-Bretagne. Il est évident que ces négociations entraîneront pas mal d'incertitudes et d'imprévisibilité. Il est de toute manière envisagé de ne rien changer à la situation existante jusqu'à la prochaine phase de transition, à savoir fin 2020. Pour l'instant, l'Union européenne est encore en désaccord avec la Grande-Bretagne, mais nous gardons bon espoir pour qu'ils aboutissent à un accord favorable à court terme.

¹Organisation de Coopération et de Développement Économiques

En ce moment même, des négociations se préparent au sein de l'Union européenne quant aux relations futures entre l'Union et la Grande-Bretagne. Nous espérons en tout cas que la Grande-Bretagne se montrera assez souple lors de ces négociations, surtout au niveau du plan de mobilité pour les jeunes. Tout reste cependant flou. Pour Londres, le "taking back control of immigration" est devenu une priorité dans la décision Brexit, ce qui restreindra la libre circulation des personnes. Nous ne savons toutefois pas encore dans quelle mesure cette décision aura un impact. Nous ne pouvons cependant pas nous imaginer que, du jour au lendemain, il faudra faire une demande de visa. Il est par ailleurs plutôt rassurant de savoir que la Grande-Bretagne a tout intérêt à continuer à attirer les étudiants et les universitaires et à envoyer les siens à l'étranger ».



« Le Brexit pose une série de questions en matière de mobilité des jeunes et des étudiants. Elles concernent les visas, les droits de scolarité, les bourses pour étudiants, les échanges linguistiques, le volontariat européen, mais aussi, plus globalement, le statut des jeunes ressortissants européens sur le territoire britannique.

Le choix du Gouvernement britannique n'a, jusqu'à présent, eu aucune conséquence sur la mobilité. Mais au-delà de 2018, l'incertitude demeure. La priorité doit être donnée au maintien de cette mobilité grâce aux négociations et accords qui seront conclus entre Européens et Britanniques. À défaut, il conviendra d'établir des accords bilatéraux, lesquels viseront, prioritairement, à la reconnaissance automatique des diplômes et certifications ».



« La Belgique, avec ses partenaires de l'Union européenne, doit travailler à faire en sorte que la relation future qui unira la Grande-Bretagne au Continent prévoie que les échanges de type Erasmus puissent persister, ainsi que tous les bénéfices induits par ces échanges. Le plus simple serait que la Grande-Bretagne intègre ces programmes comme la Suisse, l'Islande ou la Norvège le font déjà. C'est en ce sens que les Verts souhaitent voir l'accord post-Brexit avancer ».



« Le Brexit démontre clairement le degré élevé d'interdépendance entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ainsi que les problèmes engendrés inévitablement par la création de nouvelles frontières. La priorité est désormais de limiter les dégâts. Groen souhaite, en termes de mobilité transnationale, préserver le droit aux citoyens européens de circuler librement au Royaume-Uni et aux citoyens britanniques de se déplacer dans l'Union européenne, tout en gardant leur droit de séjour et leur droit au travail.

Groen soutient le rapport approuvé à une large majorité par le Parlement l'année dernière (en avril 2017) et dans lequel un accord d'association a été conclu avec le Royaume-Uni, préconisant une collaboration étroite. Un Brexit austère où le Royaume-Uni ne ferait plus partie du marché interne, de l'Espace économique européen et de l'Union douanière représenterait une perte pour chacun d'entre nous. Les humains, le climat ainsi que l'économie ont tout intérêt à ce que la Grande-Bretagne collabore étroitement avec le Royaume-Uni, mais cela a un prix. Cela implique en effet que le Royaume-Uni accepte les quatre libertés fondamentales, dont la libre circulation des personnes, et qu'il reconnaisse les compétences de la Cour de Justice des Communautés européennes. Un tel accord d'association est la meilleure garantie pour un encadrement des jeunes européens qui souhaitent poursuivre leurs études ou travailler au sein du Royaume-Uni. Groen tient à soumettre cet accord final négocié aux électeurs britanniques via un référendum. C'est la seule manière pour l'électeur britannique de voter en étant pleinement informé ».

MR

« En tant que libéraux, nous avons regretté le choix qui a été posé par les ressortissants britanniques en faveur du Brexit et nous regrettons qu'un pays d'essence libérale comme le Royaume-Uni quitte la structure de l'Union européenne. Il ne faut pas oublier qu'une des raisons ayant justifié le Brexit est précisément l'émigration européenne en Grande-Bretagne. Nous espérons que des accords en faveur de la mobilité des étudiants, des chercheurs et des travailleurs pourront être maintenus dans le cadre des négociations préparant le Brexit ».

NVA
DENKEN.DURVEN.DOEN.

« Nous déplorons les résultats du référendum concernant le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Nous devons à présent agir de manière pragmatique pour assurer un passage au Brexit de la manière la plus douce qui soit. Nous souhaitons préserver le lien et élargir les relations avec l'enseignement et les instituts de recherche. Les étudiants ne peuvent pas être victimes d'une décision institutionnelle ou administrative. Les Britanniques quittent l'Union mais nous restons néanmoins voisins.

Nous nous attendons à ce que le Royaume-Uni participe encore aux programmes européens établis, et ce même après 2020. Tout dépendra cependant du statut qui sera octroyé au Royaume-Uni. En effet, même aujourd'hui, certains pays participent aux programmes en question alors qu'ils ne sont pas membres de l'Union européenne.

C'est la raison pour laquelle la N-VA plaidera en tant que parti euroréaliste en faveur d'une coopération européenne réalisable. Dans notre programme, nous plaidons en faveur d'une mobilité estudiantine accrue, d'une Union européenne renforcée, ainsi que d'une focalisation dans le domaine de la recherche et du développement (programme 2020 et son successeur).

Lors du Conseil européen en décembre 2017, la Belgique et certains autres États membres plaident en faveur d'un programme Erasmus+ encore plus étendu. Le Conseil veut inciter les jeunes à décrocher un diplôme en combinant des études dans différents pays membres de l'Union européenne. Il veut par ailleurs stimuler l'apprentissage de minimum deux langues étrangères européennes et favoriser la collaboration entre les écoles supérieures et les écoles secondaires au niveau de l'octroi et de la reconnaissance des diplômes de fin d'études ».

open vld

« L'Open Vld déplore la décision prise par la population britannique le 23 juin 2016 de sortir de l'Europe. Nous aurions préféré que les Britanniques fassent partie de l'avenir de l'Union européenne. Pour le Royaume-Uni, tout comme pour la Grande-Bretagne, le Brexit est une prise de décision regrettable. Peu importe la forme que prendra le Brexit, il est primordial de limiter le plus possible l'impact sur nos sociétés et nos citoyens.

C'est la raison pour laquelle nous sommes de fervents adeptes de la libre circulation des personnes, tant pour les employés que pour les étudiants. Dans le cadre des négociations, il faudrait maintenir au maximum les programmes d'échange existants pour les étudiants, les jeunes, les chercheurs...»

PS

« Le PS défend la conclusion d'accords entre le Royaume-Uni et l'Union européenne afin de permettre une circulation et des échanges étudiants ».



« Le PTB est favorable à une mobilité maximale des jeunes sur le continent européen (et même plus loin). Cette mobilité ne doit pas se limiter aux seuls États membres de l'Union européenne ».



« Le Royaume-Uni est de nos jours une destination Erasmus énormément convoitée par les étudiants de l'enseignement supérieur. La réputation des universités britanniques et l'opportunité de parler l'anglais à un haut niveau sont des facteurs de plus en plus attrayants pour les étudiants flamands. Il est crucial pour le sp.a que cela perdure même après le Brexit, tant pour les étudiants flamands que pour les étudiants britanniques. Actuellement, certains États membres non-européens (comme la Norvège, l'Islande ou la Turquie) font déjà partie du programme Erasmus. En ce sens, nous plaidons en faveur du maintien de l'échange Erasmus avec le Royaume-Uni ».



Nombreuses sont les Organisations de Jeunesse qui travaillent spécifiquement avec des jeunes de 3 à 12 ans ; que propose votre parti pour valoriser, soutenir et renforcer ce secteur et les Organisations de Jeunesse qui y travaillent ?

Voici les partis qui ont répondu (5/6)



ecolo

MR



« Le cdH est particulièrement attentif à ce secteur des Organisations de Jeunesse et formule les propositions suivantes :

- envisager un soutien financier, matériel aux Organisations de Jeunesse qui travaillent l'éducation des jeunes par la création d'espaces d'expression, de dialogue et de soutien à leurs activités ;
- soutenir les Écoles de Devoirs et les ateliers de la réussite et y favoriser les échanges intergénérationnels ;
- coupler des activités de remédiation scolaire à des activités sportives, culturelles et associatives (par exemple en organisant le mercredi après-midi des activités regroupées, accessibles à tous les enfants, avec un principe de ramassage dans toutes les écoles) ;
- concrètement, au niveau communal, il s'agirait de prévoir des soutiens financiers (primes, chèques-commerces pour équipements valables dans les commerces de la commune, tarifs préférentiels) ou matériels (mise à disposition de locaux, d'équipements...) aux structures d'accueil et d'accompagnement extra-scolaire. »



DÉFI

« Notre priorité va au renforcement de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, soit le dispositif ATL¹. Cette consolidation et cet affermissement du lien s'opéreront, notamment, dans le contexte du déploiement des mesures du Pacte d'excellence qui a, notamment, pour objectifs une révision du rythme scolaire et la généralisation de l'enseignement polytechnique. Il convient, dans ce cadre, d'évaluer les synergies à mettre en place avec le secteur associatif et les Organisations de Jeunesse. »



ecolo

« Ecolo propose :

- d'augmenter le volume d'emplois permanents de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les projets associatifs "Jeunesse", en assurant leur financement par la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou les Régions ;

¹Accueil Temps Libre

- de renforcer la cohérence entre les dispositifs d'emplois régionaux et les politiques sectorielles de Jeunesse afin d'assurer la transparence dans l'octroi de ces postes régionaux ainsi que l'articulation avec les politiques sectorielles ;
- de procéder à l'évaluation du décret "Centres de Jeunes" et du décret "Organisations de Jeunesse" en vue, notamment, de réaffirmer et [de] renforcer les valeurs et fondements politiques de l'action associative de Jeunesse agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de garantir budgétairement l'application pleine et entière des réglementations sectorielles de Jeunesse. »



« Le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux Organisations de Jeunesse considère le jeune comme une personne de 3 à 30 ans.

Dès lors, l'ensemble des réponses apportées aux autres questions sont applicables à cette catégorie de personnes. »



« L'ensemble des Organisations de Jeunesse doit être financé dans le cadre du décret relatif aux Organisations de Jeunesse. Sous cette législature, des moyens supplémentaires ont été dégagés par la Ministre Simonis pour le secteur de la Jeunesse.

Un projet de décret relatif à la "promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité" a été adopté par le Gouvernement et prévoit cinq principales mesures. Citons notamment une campagne de lutte contre le racisme à destination du grand public (réalisée en collaboration avec les opérateurs de terrain actifs dans ce domaine) ; la « labellisation » de certains projets et leur inscription dans une convention pluriannuelle de trois ans ; ou encore la mise en place d'un portail d'information spécifique permettant de renforcer la visibilité des projets réalisés.

Le PS propose de développer ce type de projets qui renforce le secteur et permet d'accroître la visibilité de plusieurs Organisations de Jeunesse.

Des partenariats avec les télévisions locales et l'utilisation des nouvelles technologies doivent être soutenus pour renforcer la mise en valeur du travail des Organisations de Jeunesse. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Le PTB n'a pas encore élaboré de propositions concrètes sur cette question. »

Le manque de locaux est une contrainte majeure avec laquelle doivent jongler les Organisations de Jeunesse : que propose votre parti pour y répondre sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans les communes et dans les provinces ?

Voici les partis qui ont répondu (6/6)



ecolo



« La mise à disposition de locaux, en particulier par les autorités communales, est l'une des mesures importantes que peuvent prendre les autorités communales afin de soutenir le volontariat, en particulier au bénéfice des Organisations de Jeunesse.

Elles peuvent également agir afin de favoriser les autorisations d'activités et fournir des aides matérielles favorisant l'organisation de celles-ci. Les aides matérielles pouvant être apportées doivent, bien entendu, être identifiées au cas par cas en fonction des réalités locales.

Sur initiative du cdH, nous proposons d'encourager le développement des offres d'endroits de camps, de lieux de formation, de séjours au sein des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il peut s'agir des écoles mais également des centres de dépaysement. »

« L'objectif est de garantir une véritable reconnaissance du secteur associatif et des volontaires, et de veiller à une véritable transparence en matière de subventionnement.

La charte associative constitue un outil précieux en cette matière mais n'a pas encore déployé tous ses effets. Il convient, le cas échéant, que soit créé dans chaque commune un Conseil associatif mixte - composé de responsables politiques et des représentants d'associations - chargé d'établir un cadastre des besoins et ressources disponibles. Cette logique de cadastre doit, en outre, être reconnue à tous les niveaux de pouvoirs : fédéral, régional, provinces et COCOF.

Le Conseil aura, en outre, pour missions d'initier le dialogue entre les parties prenantes, d'identifier les contraintes et de jouer un rôle de médiation. Une dynamique similaire sera mise en place au niveau de chaque région et/ou province. »

« Mutualiser les locaux entre les différents organismes et créer des espaces de co-working. »



« Cf. Réponse de la question au sujet des partenariats locaux [voir p. X]. »



« Une circulaire de soutien à la mise en conformité des infrastructures existe, doit être maintenue et devra être développée. Le projet de "Politiques locales de Jeunesse", mené par la Ministre Simonis, pourrait également contribuer à cet enjeu par la responsabilisation des communes dans les politiques locales.

Le PS propose de rendre accessibles les différents espaces publics (infrastructures sportives, locaux scolaires, etc.) aux acteurs de la Jeunesse. »



Les gens d'abord, pas le profit

« Nous prévoyons suffisamment d'espace pour les enfants et les jeunes, également dans les noyaux urbains. Nous voulons investir dans des infrastructures Jeunesse accessibles et intégrées à une vaste politique autour des espaces pour [les] jeunes.

Un des moyens est de permettre une occupation des bâtiments des écoles en dehors des heures d'ouverture, ainsi que les week-ends. Nous soutenons aussi les solutions créatives, par exemple, en permettant l'occupation temporaire d'immeubles vides. Nous voulons suffisamment de salles de fêtes, à prix abordable et d'accès aisé. Et nous voulons aussi suffisamment de locaux et de maisons de jeunes. »

24 questions, 11 partis politiques interpellés et autant de réponses récoltées. Voici le pari de www.quelleposition.be : dessiner l'avenir du secteur Jeunesse à l'approche des échéances électorales !

Emploi, politiques associatives, la Jeunesse dans l'Union européenne, et bien d'autres : autant de préoccupations portées à l'attention des partis politiques par Relie-F, fédération pluraliste d'Organisations de Jeunesse, et pour lesquels ils ont pris position.

Mais comment comprendre ce que les partis politiques racontent ? Ont-ils répondu aux questions de Relie-F et de ses membres ? Ont-ils des propositions concrètes pour la Jeunesse ? Comment se positionnent-ils sur l'échiquier politique pour des sujets polémiques comme le service citoyen ou les jeunes mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ?

Pour le savoir, « Élections : faites vos choix ! » décortique ici l'ensemble des réponses apportées par les partis politiques. Objectif ? Y voir plus clair d'ici aux prochaines élections !



Relie-F soutient les dynamiques développées par ses associations de Jeunesse membres et contribue à valoriser leur travail auprès de la société civile et des pouvoirs publics. À ce jour, Relie-F représente 20 associations de Jeunes, dont 19 Organisations de Jeunesse reconnues, aux identités contrastées et riches en diversité. La fédération vit le pluralisme et réaffirme que la différence est une richesse sur laquelle peuvent se construire des projets durables.

